

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 2 RAPPORT DE PRESENTATION

1^{ère} partie

Pascale BLANCHET

Urbaniste - Mandataire

Jean DECAUVILLE

Urbaniste

Delphine BARNIER

Paysagiste

Sylvain ARNOUX

Architecte et concepteur graphique

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2016

SOMMAIRE GENERAL

SITUATIO	FION RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF N ET PRESENTATION GENERALE RATIONS INTERCOMMUNALES ET PLANIFICATION SUPRACOMMUNALE	Fage 6
Chapitre 1	- DIAGNOSTIC COMMUNAL ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	14
1- LE DIAG	NOSTIC : CONTEXTE ECONOMIQUE ET HUMAIN	
1.1	Le contexte démographique	14
1.1.2	Données générales : La commune dans son environnement territorial Les composantes démographiques : Le revenu des ménages	14 17 18
1.2	Les données socio économiques	19
	La population active : Une population très « active » mais qui travaille à l'extérieur de la commune o Les emplois o Les secteurs d'activité • L'activité agricole • Autres secteurs d'activités : artisanat, commerces, services, tourisme.	19 20 20 21 22 29
1.3	Le parc logement	35
1.3.2 1.3.3	Le parc de résidences principales et la population La structure du parc de logement Offre foncière et demande en habitat Les problématiques habitat pour la mise en œuvre du PLU	35 36 40 43
1.4	Les équipements	44
1.4.1	Les équipements d'accompagnement de la vie locale © Equipements de superstructure © Espaces publics et aires de stationnement	44 44

Page

 Voirie et déplacements Transports collectifs 	46 48
 1.4.2 Les équipements d'accompagnement de l'urbanisation : réseaux et équipements divers Eau potable Assainissement Electricité Gestion des déchets 	50 50 51 53 55
2- LE TERRITOIRE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	56
2.1 Les composantes du territoire communal : milieu physique, occupation du sol, paysages	56
2. 1.1 Le territoire communal : les caractéristiques du milieu physique et les composantes naturelles de l'environnement	56
 Relief – Géologie Qualité de l'air Hydrologie – Hydrographie – Zones humides Végétation - Espaces naturels et forestiers – Z.N.I.E.F.F. La trame verte et bleue Synthèse : secteurs à enjeux environnementaux 2. 1.2 Organisation de l'occupation du sol, espaces agricoles et structures urbaines, patrimoine bâti Toponymie – Histoire des lieux Sites archéologiques et monuments historiques Carrière Espaces et enjeux agricoles Composantes générales du bâti et organisation urbaine Patrimoine bâti et édifices remarquables Typologie architecturale Matériaux de construction 	56 58 59 65 74 80 83 83 83 86 87 100 104 113
FIN 1ère PARTIE	125
2 ^{ème} PARTIE	
2.2 Les paysages	126
2.2. 1 Les composantes générales du paysage	126

	2.2. 2 Les secteurs à enjeux paysagers	148
	2.3 Servitudes d'utilité publique, risques et autres contraintes affectant le territoire	151
	 2.3. 1 Les servitudes d'utilité publique 2.3. 2 Les risques environnementaux 2.3. 3 Autres éléments d'information sur le territoire et contraintes affectant le territoire communal 	151 153 156
3-	- SYNTHESE ET MISE EN EVIDENCE DES PROBLEMATIQUES URBAINES ET TERRITORIALES	166
	3.1 Bilan de la mise en œuvre de la Carte communale- Consommation d'espaces - Etat des besoins Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	166
	3. 2 Mise en évidence des problématiques et des enjeux dégagés par le diagnostic	171
	CONCLUSION : DU CONSTAT AUX ENJEUX : TABLEAU SYNTHETIQUE	
C	hapitre 2 -LES CHOIX RETENUS ET LA JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DU P.L.U.	178
1-	- LE PROJET COMMUNAL : CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PADD	178
	1. 1 Rappel des objectifs de la commune pour l'élaboration du P.L.U.	178
	1. 2 Les choix retenus pour établir le P.A.D.D.	179
	1. 3 Les choix retenus dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)	192
2-	- DU P.A.D.D. AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES : MOTIFS DE LA DELIMITATION DU REGLEMENT GRAPHIQUE, DES REGLES APPLICABLES	195
	2. 1 Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain	195
	2. 2 Les motifs de la délimitation des zones et des règles applicables	198
	2. 2.1 Les zones Urbaines dites « U » ZONE UA ZONE UC ZONE UL	198 199 200 202
	2. 2.2 Les zones à urbaniser dites « AU » ZONE AU de Chevillon ZONE AUo des Jayettes	202 203 204

	2. 2.3 La zone agricole dite zone « A »	204
	2. 2.4 La zone naturelle dite zone « N »	208
	2. 2.5 La gestion du bâti existant en zone A et N	210
	TABLEAU SUPERFICIE DES ZONES DU PROJET DE PLU	216
	2. 2.6 De la carte communale au projet de PLU	218
	2. 2.7 Les éléments des dispositions générales du règlement	219
	 Les secteurs à risques d'inondation de la Véore et du Lierne et autres combes du bassin versant 	219
	Le secteur de carrière de Tourrier	220
	La zone humide	221
	 Les éléments du patrimoine naturel ou bâti à protéger au titre des articles L 151-19 et L 151-23 du code de l'urbanisme ELEMENTS DE PATRIMOINE NATUREL A PROTEGER 	222 222 237
	ELEMENTS DE PATRIMOINE BATI A PROTEGER	244
	2. 2.8 Les emplacements réservés	
	2. 3 Prise en compte des servitudes d'utilité publique	244
3-	L'EVALUATION DES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT	245
•	E EVALUATION DES INSIDENSES DES SKIERTATIONS DS I EAR SOR E ENVIRONNEMENT	240
	3. 1 Milieux naturels et biodiversité	245
	o. I milicux flatarcio et biodiverone	243
	2. 2 L'agua les pollutions et la quelité des equy superficielles et souterraines	247
	3. 2 L'eau : les pollutions et la qualité des eaux superficielles et souterraines	247
		0.40
	3. 3 Risques et nuisances	248
	3. 4 Paysages	248
	3. 5 Espaces agricoles	249
	·	
4-	INDICATEURS POUR L'EVALUATION DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN	250
		_00
ΔΝ	INEXES RAPPORT DE PRESENTATION	254
	MEALO NALI ONI DEI NEGENTATION	254

ANNEXE 1 : FICHES RECOMMANDATIONS PLANTATIONS

FICHE N° 1 : LES FONDAMENTAUX A TOUTES PLANTATIONS

FICHE N° 2 : RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PLANTATIONS DE HAIES A PRESERVER OU A CREER

FICHE N° 3: L'ECOLOGIE AU JARDIN.

■ ANNEXE 2: RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

INTRODUCTION

LE P.L.U.: RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U), document d'urbanisme réglementaire introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (dite loi S.R.U.) du 13 décembre 2000, a pour finalité notamment d'établir le projet global d'urbanisme et d'aménagement de la commune et de fixer les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire de la commune.

La fonction du Plan Local d'Urbanisme est d'établir un document de planification intégrant les objectifs de développement durable dans une conception globale de l'aménagement et de l'urbanisme, et s'appuyant sur un développement urbain équilibré, cohérent, et durable, dans le respect des principes fondamentaux définis à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme qui s'imposent aux documents d'urbanisme tels que le P.L.U., à savoir :

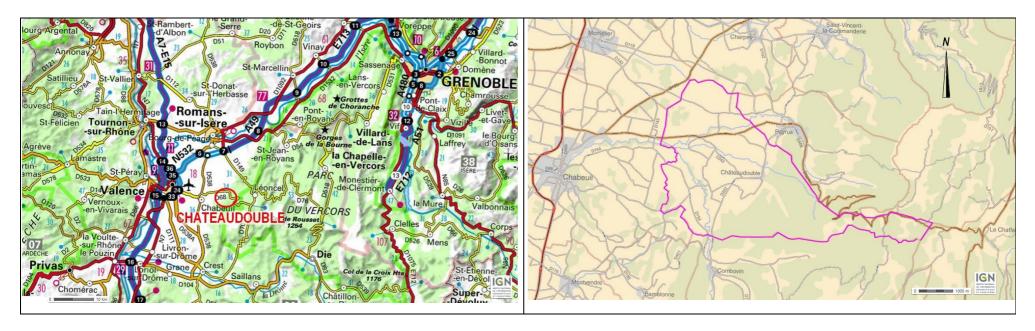
• principe d'équilibre entre :

- renouvellement urbain, développement urbain maîtrisé, restructuration des espaces urbanisés, revitalisation des centres urbains et ruraux, mise en valeur des entrées de ville et développement de l'espace rural,
- préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, utilisation économe des espaces naturels, protection des sites, milieux et paysages naturels,
- sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et rurales dans l'organisation spatiale, et de mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial en tenant compte en particulier d'une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces, services, en prenant en compte les objectifs de développement durable en matière d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements, de développement des transports collectifs.
- principe de prise en compte des enjeux de développement durable et d'adaptation au changement climatique, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.
 - Ce principe de prise en compte des enjeux de développement durable est renforcé par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui exige que les PLU fixent des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain, et définissent des politiques de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

La commune de Châteaudouble disposait d'une carte communale approuvée le 23 avril 2007 ; elle a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme par une délibération en date du16 juin 2011. Ce P.L.U. est approuvé le 27 janvier 2016.

L'ensemble du document PLU fait référence à la nouvelle codification **des articles législatifs du Code de l'urbanisme applicable** au 1^{er} janvier 2016. Le PLU a été réalisé selon le contenu des articles R123-1 à R 123-14-1 encore en vigueur au moment de l'enquête publique du PLU. La référence à ces articles réglementaires est donc maintenue dans l'ensemble des pièces du document P.L.U.

SITUATION ET PRESENTATION GENERALE: Une commune sous « influence urbaine »



La commune de Châteaudouble s'inscrit dans un territoire rural encore aujourd'hui très agricole, à l'extrémité orientale de la Plaine Valentinoise en piémont des premiers contreforts du Vercors (Monts du Matin) et en limite du Parc Naturel Régional du Vercors.

Commune de l'ancien canton de Chabeuil et aujourd'hui rattachée au canton de Crest, Châteaudouble est localisée à 5 kilomètres à l'Est de Chabeuil, à 23 kilomètres de Romans sur Isère et à 17 kilomètres de Valence. Bien que située en retrait des grands axes de circulation, elle n'en reste pas moins relativement attractive au regard de sa position géographique : en limite de Chabeuil, dans l'aire d'influence urbaine de Valence / Romans, et à proximité des accès aux grandes voies de communication ou aux pôles de transports (Autoroutes A7 et A49, Gare Valence TGV, Aérodrome de Valence-Chabeuil,) tous situés dans un périmètre d'une vingtaine de kilomètres au plus par rapport à Châteaudouble.

Son territoire, d'une superficie de 1737 hectares, est limitrophe des communes de Chabeuil à l'ouest, de Charpey, Montelier, et Peyrus au Nord, de Léoncel et Le Chaffal côté « Vercors », et de Combovin au Sud. Elle compte 565 habitants en 2011. Même si son territoire communal comporte une partie montagneuse qui s'élève à près de 1100 m au niveau du Col des Limouches, cette commune n'est pas soumise aux dispositions de la Loi Montagne

COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES ET PLANIFICATION SUPRACOMMUNALE

❖ LE TERRITOIRE ET L'INTERCOMMUNALITE

⇒ La Communauté de Communes La Raye (CCR) :

Château double fait partie de la Communauté de Communes « La Raye», qui regroupe 5 communes de l'ancien GIC (Groupement Intercommunal de Chabeuil) : Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre et Peyrus.

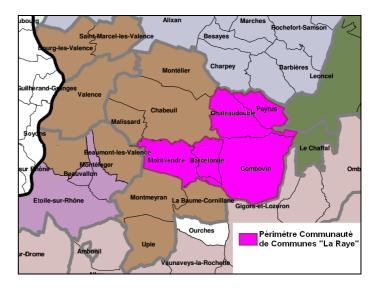
La Communauté de Communes de La Raye créée au 1^{er} janvier 2011 représente un territoire de vie d'environ 3307 habitants.

Ses compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace communautaire :
 - o Réflexion sur la mise en application du « Grenelle 2 »
 - Etablissement d'un schéma des services existants sur le territoire de la communauté
 - o Etude d'aménagement et de développement sur le territoire communautaire
- Actions de développement économique :
 - Etude, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques artisanales, et industrielles à l'exception des zones d'activités économiques communales existant avant la création de la communauté de communes qui restent de la compétence communale. Leurs extensions seront considérées comme de nouvelles zones.
 - Actions de promotion en faveur de l'implantation d'entreprises. Les actions en faveur des commerces locaux restent de la compétence des communes.
 - o Soutien des projets d'information et de promotion touristique du territoire.
 - o Actions en faveur du développement de l'activité agricole.
 - o Développement du numérique et de la téléphonie sur le territoire communautaire.
- Mise en valeur de l'environnement
 - o Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés, tri sélectif.

Ses compétences optionnelles :

- Protection de l'environnement
 - o Sensibilisation aux économies d'énergie.
 - Valorisation des espaces boisés.
 - o Mise en place d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).
- Enfance, jeunesse et sport
 - Mise en place d'actions périscolaires et extrascolaires dans le cadre des procédures contractuelles et des actions relatives aux enfants, aménagement et gestion des services suivants : animation petite enfance, et périscolaire, soutien initiatives sportives.
- Services à la personne
 - o Etude pour la mise en place d'un service social (CCAS)



- Action en faveur du maintien à domicile des personnes âgées.
- Réflexions sur la mise en place d'un service de transport en faveur des personnes fragilisées, et sur le covoiturage

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de La Raye rejoindra la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes et transfèrera ses compétences à cette nouvelle structure.

La commune de Châteaudouble fait partie également de plusieurs autres structures de coopération intercommunale :

- ⇒ Le syndicat d'Irrigation Drômois (S.I.D.): créé le 1^{er} janvier 2013, il intègre l'ancien syndicat Intercommunal du Canal de La Bourne et regroupe la plupart des anciens syndicats d'Irrigation du département de la Drôme (85 % de l'irrigation collective de la Drôme). Il a pour compétence l'adduction en eau d'irrigation sur son territoire.

 Le canal de la Bourne permet de répondre à une forte demande saisonnière de l'agriculture, arboriculture ou céréalière avec l'appoint devenu indispensable de puisages réalisés dans l'Isère et dans le Rhône ainsi qu'à un besoin d'arrosage des jardins des particuliers. L'eau en excédent est utilisée pour produire de l'électricité.
- Description de la véore (SMBV): regroupant 19 communes sur les 24 communes concernées par les limites géographiques du bassin versant de la Véore et ayant pour mission la gestion des eaux superficielles, la gestion et l'entretien des cours d'eau du bassin versant de La Véore, la préservation du patrimoine aquatique et halieutique, la promotion des activités liées à l'eau, et la lutte contre les inondations. Le syndicat est la structure porteuse qui a assuré le suivi et la gestion du Contrat de Rivière Véore-Barberolle (2005-2010). Il suit aujourd'hui les nouvelles démarches contractuelles mises en place sur le territoire en lien avec la gestion de l'eau et des rivières.



COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SMBV DE LA VÉORE

⇒ **Le syndicat départemental d'énergie de la Drôme (SDED) :** Organisation des services publics en matière d'électrification (notamment distribution d'électricité, extension, renforcement et enfouissement des réseaux,...) sur l'ensemble du département.

⇒ Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Royaltain Drôme Ardèche:

La commune de Châteaudouble se situe dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Rovaltain Drôme Ardèche et fait partie du Syndicat mixte.

Le syndicat mixte du SCoT représente 104 communes de la Drôme et de l'Ardèche. Il a en charge la réalisation du SCoT, et réunit environ 300.000 habitants, répartis sur un territoire de plus de 1500km2 au croisement de la vallée du Rhône et du Sillon Alpin, autour des agglomérations de Valence, Romans sur Isère et Tain L'Hermitage.



⇒ Politiques contractuelles : Le CDDRA

La commune de Châteaudouble faisait partie du périmètre du **Contrat de Développement Rhône Alpes (CDRA**) Valence Drôme Ardèche Centre (VALDAC) qui s'étendait sur un territoire de 105 communes à cheval sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche, intégrant les deux villes préfectures Valence et Privas, et regroupant environ 210 000 habitants.

Ce Contrat de Développement Rhône Alpes (CDRA) avait été mis en œuvre sur le territoire VALDAC pour accompagner la mise en œuvre de projets à l'échelle d'un bassin de vie portés (en partie financièrement notamment) par la Région (aide de 30 % en moyenne) dans le cadre d'un programme d'actions sur 5 ans. Ce Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes VALDAC est arrivé à échéance fin 2012, ainsi que le volet « agricole et développement rural » de ce contrat : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER d'avril 2008 à novembre 2012). A Châteaudouble, deux opérations avaient pu bénéficier des aides de ce Contrat, l'aménagement de la Place et la rénovation du temple.

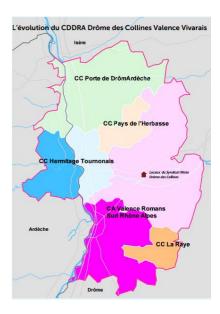
La candidature VALDAC pour un contrat sur une nouvelle période de 5 ans après 2012 a été validée en octobre 2012.La Région Rhône Alpes a précisé le cadre et les exigences des nouveaux contrats territoriaux, appelés Contrats Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA), qui s'inscrivent dans le prolongement des contrats précédents :

- principes du développement durable à intégrer selon les ambitions définies par la région Rhône Alpes ;
- approche Climat Energie devant être fortement présente, dans toutes les composantes du projet de territoire et selon une dimension transversal :
- roblématiques Emploi Formation du territoire constituant un point d'attention spécifique, avec une approche davantage intégrée ;
- le volet expérimentation et innovation constitue un des leviers des CDDRA, notamment pour l'obtention de financements spécifiques, répondant à la logique de traiter les besoins actuels, expérimenter pour anticiper sur l'avenir (exemple, raréfaction des ressources).

La recomposition importante des intercommunalités, la mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) Rovaltain Drôme Ardèche, et la mise à l'étude d'un projet de SCOT sur le Centre Ardèche, ont amené les élus à organiser la gouvernance et à construire le futur contrat avec les intercommunalités, en particulier dans le cadre de leurs compétences de développement économique, aménagement du territoire et de développement social, culturel ou sportif, et introduire une clause de révision de périmètre en cours de contrat. Châteaudouble a donc délégué à la Communauté de Communes de la Raye les compétences qui lui permettront de « coordonner, de suivre et de participer aux politiques contractuelles de développement et d'aménagement sur son territoire

L'entrée en vigueur de la réforme territoriale au 1er janvier 2014 a remodelé profondément les intercommunalités des 3 Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA Ardèche Verte, Drôme des Collines et ValDAC) en place sur les parties nord de la Drôme et de l'Ardèche. Pour faire correspondre les nouveaux contours des intercommunalités et des CDDRA.

Le **CDDRA Drôme des Collines Valence Vivarais** comprend désormais la Communauté d'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes et les Communautés de Communes de l'Hermitage Tournonais, du Pays de l'Herbasse, de Porte de DrômArdèche et de la Raye : élaboration d'un contrat renouvelé sur ce nouveau périmètre d'actions actif au 1er semestre 2015.



❖ LA COMMUNE DANS SON ESPACE ENVIRONNANT

La commune de Châteaudouble appartient, au sens de l'INSEE, à l'aire urbaine de Valence (couronne d'un « grand pôle urbain »).

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci).

Châteaudouble est limitrophe de l'unité urbaine unicommunale de Montélier et de l'unité urbaine unicommunale de Chabeuil.

Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu ne présentant pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions, et qui compte au moins 2 000 habitants. Montélier et Chabeuil sont les deux pôles d'équipements et de services les plus proches de CHATEAUDOUBLE (chacun situé à 7,7 kilomètres et 9 mn du village de Châteaudouble); Montélier apparait comme un pôle de « proximité », et Chabeuil qui offre une armature de commerces, services et équipements, plus complète et diversifiée comme un pôle de la « gamme « intermédiaire ».

Bien qu'ayant conservé son caractère rural, de par son positionnement par rapport à la ville centre et à l'ensemble de l'agglomération, la commune de est considérée comme « commune de la deuxième couronne sous influence urbaine.

Châteaudouble est intégrée au bassin de vie de Chabeuil (Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi), et, à une échelle plus large, à la zone d'emploi de valence et au bassin d'habitat, intitulé « Grand Valentinois » (une vingtaine de communes autour de Valence).

LA PLANIFICATION SUPRACOMMUNALE

La commune de Châteaudouble est concernée par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) puisque intégrée dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Grand Rovaltain Drôme Ardèche.

Le SCoT est un document d'urbanisme supra communal qui sert de cadre de référence et « s'impose » au P.L.U. Il fixe à l'échelle du territoire intercommunal les orientations fondamentales en matière d'aménagement, d'urbanisme, de gestion prospective de ce « grand territoire » sur les 20 à 30 prochaines années.

Il vise à garantir la cohérence des politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'environnement, d'habitat et d'énergie, de déplacements, d'implantations commerciales, de grands équipements,... dans une perspective affirmée de développement durable (réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturelles par l'urbanisation, réduction des émissions des gaz à effet de serre, diminution des obligations de déplacements,...).

Le schéma de cohérence territoriale comprend :

- Un rapport de présentation : il présente notamment l'analyse de l'évolution du territoire sur la base d'un diagnostic préalable, l'explication des choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs, la justification des objectifs chiffrés de la limitation de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.).

 Le P.A.D.D. fixe les objectifs des politiques publiques (urbanisme, logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel, développement des communications électroniques, protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, préservation des ressources naturelles, lutte contre

l'étalement urbain, préservation et remise en bon état des continuités écologiques) ;

- Un Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.) assortis de documents graphiques. Le D.O.O. détermine, dans le respect des orientations définies par le PADD, les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé, de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages, et de prévention des risques.

Actuellement dans le cadre de l'élaboration du projet de SCoT, les objectifs sont les suivants :

- Développer le territoire de façon équilibrée et structurée autour de ses trois bassins de vie en s'appuyant sur les pôles de Valence, de Romans et de Tain/Tournon,
- Dynamiser l'activité économique et l'emploi,
- Préserver le cadre de vie et les identités paysagères et patrimoniales,
- Renforcer l'attractivité du territoire.
- Réduire la consommation excessive des espaces agricoles et naturels,
- Adapter le territoire aux changements économiques, sociaux et climatiques.

Quatre orientations fondamentales ont notamment été actées:

- le développement du territoire au service de la croissance, de l'innovation et de l'emploi,
- la réduction de la consommation des terres agricoles et des espaces naturels patrimoniaux : réduction de 50 % par rapport à la consommation de la décennie précédente (période 2001-2014).
- la prise en compte des impératifs de construction de logements locatifs sociaux prévus par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain),
- l'affirmation des villages ruraux (57 communes du territoire) comme acteurs clé du développement du Grand Rovaltain. Le projet consacre leur identité et la nécessité de la reconnaître comme composante cruciale de l'équilibre, de la cohérence et de la cohésion économique et sociale du territoire du Grand Rovaltain.

Depuis janvier 2011, l'élaboration du projet de SCoT est en cours. Le diagnostic de territoire, le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), ainsi que le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.) : traduction concrète et réglementaire des orientations du PADD, ont été réalisés.

Le projet de SCOT a été arrêté le 15 Septembre 2015. Il doit être mis à l'enquête publique courant 2016.

Le PLU de Châteaudouble doit être compatible avec les orientations du SCoT traduites notamment dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.). Cette notion de compatibilité est effective si le projet de PLU n'est pas contraire aux principes fondamentaux du SCoT, aux orientations du D.O.O. et si les dispositions du PLU contribuent à la réalisation des orientations du D.O.O.

Chapitre 1 – DIAGNOSTIC COMMUNAL ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1- LE DIAGNOSTIC : CONTEXTE ECONOMIQUE ET HUMAIN

1.1 Le contexte démographique

1. 1. 1 Données générales : la commune dans son environnement territorial

Une commune encore rurale..., mais sous influence urbaine, avec des caractéristiques de commune périurbaine de deuxième couronne

Châteaudouble, commune rurale de 543 habitants au recensement INSEE de 2009, représente :

- 18,3 % de la population de la Communauté des Communes de La Raye (CCR) : 2974 habitants, en 2009.
- 2,8 % de la population du canton de Chabeuil : 21 023 habitants en 2009.
- 0,18 % de la population du Syndicat mixte du SCOT ROVALTAIN : 307 000 habitants.

Elle fait partie, par ailleurs, du territoire du SCOT du Grand Rovaltain.

Population légale 2012 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2015 (source recensement 2012)

Population municipale : 584 habitants

- Population comptée à part : 21 habitants

Population totale: 605 habitants

Ces caractéristiques en font une très petite commune, au niveau de son canton, et de l'agglomération. Mais ce territoire, avec celui de la CCR, constitue en enjeu important dans la problématique d'aménagement de l'agglomération, car, de part sa situation géographique (c.f. cidessus chapitre introduction), et aux vues des tendances du développement du territoire observées ces dernières années, Châteaudouble, et l'ensemble des communes de la CCR, se trouvent sous l'influence de plus en plus pressente de l'agglomération Valentinoise, et adoptent un comportement de « commune périurbaine de deuxième couronne».

Evolution globale de la population

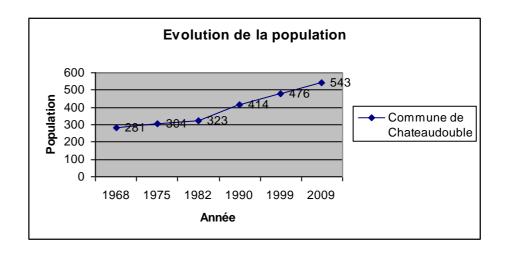
- Une croissance certaine

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	281	304	323	414	476	543

La population communale a connu une augmentation croissante depuis 1982.

En 2011, la commune compte 570 habitants, (*source INSEE RP 2011*).

La population a doublé depuis 1968



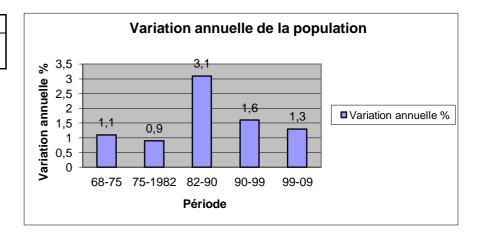
- Une croissance par « à coups »

Commune de Châteaudouk					
Période	68-75	75-1982	82-90	90-99	99-09
Variation annuelle %	1,1	0,9	3,1	1,6	1,3

Après l'exode rural des années d'avant et après guerre qui a 'vidé' la commune, la variation démographique se caractérise par une augmentation de la population à partir des années soixante dix, avec :

- une croissance raisonnable jusqu'en 1982
- une accélération de 1982 à 1990

un retour à une croissance modérée mais régulière jusqu'en 2009, qui se poursuit jusqu'en 2012.



- Dans un contexte périurbain de deuxième couronne

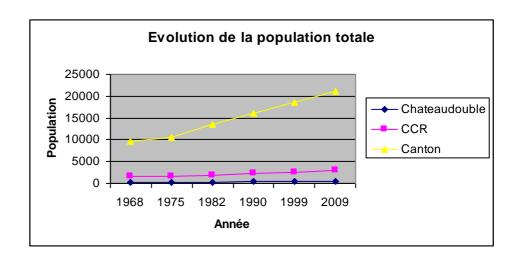
L'évolution démographique de la commune doit être analysée dans le contexte géographique plus large de l'agglomération Valentinoise :

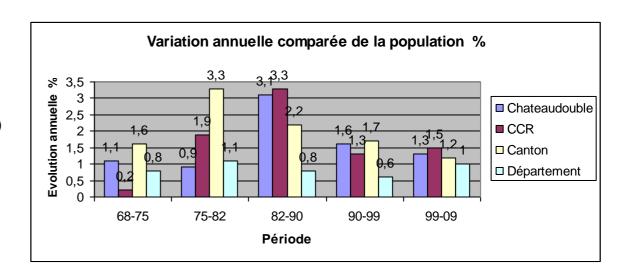
Des mouvements 'cadencés', une croissance par « àcoups »

- Le canton de Chabeuil connaît globalement une croissance plus forte, depuis les années 1975, que le territoire de la Communauté de communes de La Raye dont fait partie Châteaudouble. Ce développement est alimenté par l'expansion de l'agglomération en périphérie immédiate de la commune centre, Valence.
- L'évolution par « à-coups » s'exerce de manière différenciée sur le territoire de la périphérie Est de Valence :

La poussée des années 82 – 90 sur les communes de Châteaudouble et de la CCR se fait sentir après celle qui s'est exercée sur les communes de la première couronne (Chabeuil et communes en proche périphérie de Valence) dans la période précédente 75-82. Puis les mouvements s'équivalent, et la dernière décennie se caractérise par une croissance plus forte en deuxième couronne (CCR et Châteaudouble), qu'en première couronne, et que sur l'aire du SCOT en général.

Sur l'aire du SCOT, la variation annuelle de la population, de 1999 à 2009 a été de + 0.8 %.





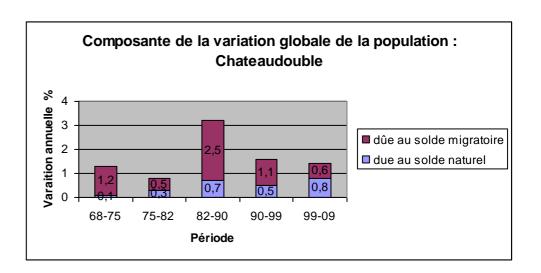
1.1.2. Les composantes démographiques : une structure de population « jeune »

o Sous l'influence de l'agglomération

- Les migrations : le moteur de la croissance jusqu'en 1999

Sur l'ensemble de la durée, le solde naturel reste toujours positif; très faible de 68 à 75 (exode rural laissant exsangue la commune en terme de renouvellement), il remonte puis oscille, et surpasse le solde migratoire dans la dernière décennie.

De 1968 à 1999, c'est l'apport migratoire qui dynamise la croissance démographique : les populations nouvelles sont attirées par l'offre d'habitat sur la commune. La croissance de la dernière décennie est cependant composée par un solde naturel supérieur au solde migratoire, traduisant une relative jeunesse de la population.



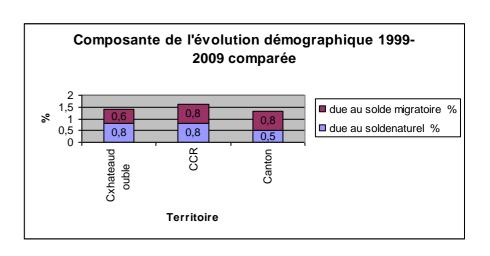
- Une bonne dynamique démographique dans la dernière décennie

La croissance de la dernière décennie est due, sur la commune comme sur l'ensemble des territoires, aux soldes naturels et migratoires combinés. Cette composante équilibrée lui confère une bonne dynamique démographique

Sur l'aire du SCOT : variation annuelle de la population, de 1999 à 2009:

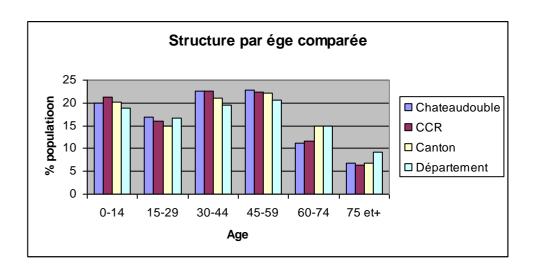
- solde naturel 0.4 %

- solde migratoire : 0.4%



Il en résulte une population jeune

La répartition de la population par tranches d'âge, montre une relative jeunesse de la population : les catégories jeunes et adultes sont plus présentes sur la commune, ce qui corrobore les données sur la natalité ; et les plus âgés, au-delà des 60 ans, sont moins présents. La prospective démographie habitat pour l'élaboration du PLU doit prendre en compte cette situation et ses effets attendus dans l'avenir proche (vieillissement).



1.1.3. Le revenu des ménages

La moyenne des revenus des ménages de la commune en 2009 semble supérieure aux moyennes départementales. Dans le même sens, la part des ménages non imposés est inférieure

En 2009	Revenus	Foyers non		
	moyens/foye	imposables %		
Chateaudouble	25993	43,9		
CCR	25973	41		
Canton (non fourni)		36		
Département	21157	49,8		

1.2 les données socio économiques

La commune de Châteaudouble se situe dans la zone d'emploi de «Valence» qui compte 254 communes de Drôme et Ardèche. Une zone d'emploi au sens INSEE est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

1.2. 1 La population active : Une population très « active » mais qui travaille à l'extérieur de la commune

Population active (source recensement INSEE 2009)

Date	Population	Population active	Population	active ayant	Taux d'activité %	Taux de chômage %	Inactifs en %
recensement	active	ayant un emploi	un emploi	travaillant à	(15 ans à 64 ans)	(15 ans à 64 ans – au	(étudiants, retraités,
			Châteaudo	uble		sens du recensement)	et autres inactifs)
1999	226	206	58	3 (28,1 %)	74,3	7,6	25,7
2009	272	251	6	6 (26,3 %)	74,8	9,0	,
							(dont retraités : 8,1)

En 2009 la population résidente comprend 272 actifs, dont 251 actifs ayant un emploi.

Evolution 1999 / 2009 :

Tout comme la population sans double compte, la population active résidente est en progression (+ 45 actifs soit + 22%). Le taux d'activité reste à un niveau relativement stable depuis 1999. Il approche en 2009 une valeur bien supérieure à celle observée sur le département (74,8 contre 71,7 pour le département de la Drôme) avec un taux de chômage en progression mais restant bien en dessous du niveau départemental (taux de 12,1 en 2009 sur le département) et lié au fait que le taux de chômage reste très faible chez les hommes (5,4 en 2009).

En 2009, 186 actifs, soit 74 % des actifs ayant un emploi et résidant à Châteaudouble sont salariés.

17 % des 251 actifs ayant un emploi travaillent à temps partiel.

43,3 % des actifs ayant un emploi sont des femmes (part légèrement inférieure à celle observée sur l'ensemble du département en 2009 : 46,6 %)

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2009

Autres inactifs 7,0%
Etudiants 10,1%
Retraités 8,1%

Chômeurs 6,7%

Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

Concernant les non-actifs, en 2009, leur part dans la population des 15 à 64 ans (25,2) reste relativement stable rapport à 1999. La part des retraités (8,1 % est en hausse sensible par rapport à 1999 où ils représentaient 5,9 % de la population des 15-64 ans.

En 2009, parmi la population de 251 actifs ayant un emploi qui résident à Châteaudouble, 185 personnes (soit 73,7 % des actifs) travaillent en dehors de la commune : migrations alternantes privilégiées vers les pôles d'emploi de l'agglomération Valentinoise, du pays de Romans,... et

seulement 14 actifs (5,6 %) hors département de la Drôme.

• Les CSP de la population active résidente par catégories socioprofessionnelles en 1999 et 2007 (source : INSEE)

	CO	OMMUNE DE CHA		CANTON DE CHABEUIL	DEPARTEMENT DROME	
Catégories socioprofessionnelles(CSP)	1999 en nombre	1999 en % des actifs	2007 en nombre	2007 en % des actifs	2007 en % des actifs	2007 en % des actifs
Agriculteurs	24	12,5	32	14,3	2,9	3,3
Artisans - Commerçants - Chefs d'entreprises	12	6,2	20	8,9	7,9	7,3
Cadres, prof. intellectuelles	40	20,8	24	10,7	17,7	11,6
Professions intermédiaires	36	18,8	72	32,1	28,2	25,4
Employés	28	14,6	36	16,1	24,7	27,0
Ouvriers	52	27,1	40	17,9	18,6	25,4
TOTAL CSP ACTIFS	192	100 %	224	100 %	100 %	100 %

En 2007, les CSP dominantes des personnes résidant sur la commune, sont représentées par :

- les professions intermédiaires (position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution : actifs des secteurs de l'enseignement, de la santé, du travail social, des entreprises, techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise,...): c'est une catégorie sociale qui a fortement cru depuis 1999 et qui est largement représentée sur Châteaudouble comme sur l'ensemble du canton de Chabeuil (effet de l'attraction résidentielle périurbaine des communes de la deuxième couronne de Valence). Par contre, la part des ouvriers et surtout des employés est moindre que celles observées sur l'ensemble du canton de Chabeuil et sur l'ensemble du département.
- Châteaudouble apparait comme une commune « très agricole » puisqu'en 2007, la part des agriculteurs y est presque 5 fois plus élevée que sur l'ensemble du canton et du département.

1.2. 2 Les emplois et les activités présentes sur la commune

• <u>Les emplois</u> (source INSEE): Un pôle d'emploi représentatif mais « fragile », avec une évolution sensible de la commune vers une fonction de plus en plus résidentielle

En 2009, 104 emplois sont recensés sur la commune (dont 62 emplois salariés, soit 59,1% des emplois et 43 emplois non salariés soit 40,9% des emplois). Environ 60 % de ces emplois sont occupés par des hommes et 21 % des emplois (22 emplois) sont des temps partiels.

En 1999, 96 emplois étaient recensés sur la commune (dont 53 emplois salariés soit 55 % des emplois) et 43 emplois non salariés soit 44,8 % des emplois)

Entre 1999 et 2009, le nombre d'emplois présents sur la commune a sensiblement augmenté (+ 8 emplois, soit + 8,3 %par rapport à 1999), ce sont essentiellement les emplois salariés qui ont augmenté, mais il faut aussi noter que la part des emplois à temps partiel est en progression (+6 emplois, soit 37 % d'emplois à temps partiel en plus).

Le taux annuel moyen de variation de l'emploi total sur la commune de Châteaudouble (entre 1999 et 2009) est de 0,8%. Bien que positive cette valeur est en dessous du taux annuel moyen observé sur le département de la Drôme (1,6%), ce qui est le signe d'un certain ralentissement du dynamisme économique sur le territoire communal.

Par ailleurs, l'indicateur de concentration d'emploi (nombre d'emploi dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi et résidant dans la zone) d'une valeur de 41,5 en 2009 est en baisse par rapport à sa valeur de 1999 (46,6) : la population active résidente augmente plus vite que le nombre d'emplois sur la commune. C'est un indicateur faible, très inférieur à la valeur départementale (105,2) et qui témoigne de l'évolution de la commune vers une fonction de plus en plus résidentielle.

• Les activités présentes sur le territoire (sources INSEE – CLAP) : Agriculture, activités de commerce, de transports et de services divers

Secteur d'activité	Nombre	%	
	d'établissements	établissement	73 entreprises (établisseme
	actifs	actif	le territoire communal au 31
Agriculture, sylviculture, pêche	23	31,5	C'est le secteur d'activité
Industrie	6	8,2	services divers » qui repr
Construction	10	13,7	économique de la commune
Commerce, transports, et services	30	41,1	Main an annt lan anntai
divers Dont commerce, réparation automobile	5	6,8	Mais ce sont les secter (agroalimentaire) et de la
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4	5,5	plus « gros » employeurs nombre de salariés (37,5 % commune pour l'industrie a
Ensemble	73	100	secteur de la construction).

73 entreprises (établissements actifs) sont recensées sur le territoire communal au 31 décembre 2010.

C'est le secteur d'activité «Commerce, transports, et services divers » qui représente la première activité économique de la commune en nombre d'établissements.

Mais ce sont les secteurs d'activité de l'industrie (agroalimentaire) et de la construction qui est sont les plus « gros » employeurs et qui arrivent en tête en nombre de salariés (37,5 % des emplois salariés sur la commune pour l'industrie agroalimentaire, 27 % pour le secteur de la construction).

5 créations d'entreprises individuelles au cours de l'année 2010 : 4 dans les domaines du commerce, des transports et des services divers, 1 dans le secteur de la construction (sur ces 5 créations, 4 sont des auto-entrepreneurs).

Secteur d'activité	Nombre d'établissements actifs sans salarié	Nombre d'établissements actifs avec salarié	Nombre de postes de salariés selon secteur d'activité	Au 31 décembre 2010, 56 salariés sont recensés sur
Agriculture, sylviculture, pêche	21	2	2	l'ensemble des 11 établissements employant des
Industrie	4	2	21	- salariés.
Construction	9	1	15	La plus grande partie des établissements actifs répertoriés sur la commune (62
Commerce, transports, et services divers	26	4	8	sur 73) n'emploie pas de salariés.
Dont commerce, réparation automobile	4	1	1	Ces emplois salariés, se retrouvent surtout dans le
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	2	10	 secteur de l'industrie, de la construction, de l'administration publique, des commerces, des transports et services divers
Ensemble	62	11	56	

Selon les données recueillies auprès des entreprises :

Au 31 décembre 2011, 2 établissements emploient un nombre de salariés, conséquent :

- Une entreprise dans le secteur de l'industrie (agroalimentaire aux Allemands) fournit 19 postes de salariés ;
- Une entreprise dans le secteur de la construction (entreprise de BTP au village) fournit 15 postes de salariés.

L'activité agricole sur la commune Ces éléments sont issus des premières données du dernier R.G.A. de l'année 2010 et des informations recueillies auprès de la DDT, de la commune, et auprès de la mairie et des agriculteurs lors d'une réunion en mars 2012 (données partielles).

Les données du Recensement Général Agricole (source AGRESTE, 1988, 2000, 2010)

Evolution des exploitations (1988, 2000, 2010 données partielles : source RGA et source DDT) NR : non	1988	2000	2010
renseigné			
Nombre d'exploitations	26	18	19
dont nombre d'exploitations professionnelles	18	NR	
Nombre de chefs d'exploitation et de coexploitants	30	22	28
Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations	51	37	NR
Nombre total d'actif sur les exploitations (en UTA** équivalent temps plein)	38	32	29 Dont 23 UTA « chef d'exploitation »
Superficie agricole utilisée des exploitations (en ha -exploitation ayant siège sur Châteaudouble)	716	834	744
Terres labourables (ha)	685	757	678
Dont Céréales	420	407	424
Dont blé tendre		142	208
Superficie fourragère principale	140	164	171
Dont superficie toujours en herbe (ha) (prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus)	23	66	NR
Oléagineux	134	141	64
Vergers 9 espèces en ha		10	NR
Jachères	0	68	28
Nombre total volailles	109 431	78 656	
Nombre total bovins	517	503	
Porcins	2658	NR	
Cheptel UGBTA*	2864	1955	2156
Superficie en fermage (en ha)	282	421	
Superficie irriguée	144	276	

^{*}Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

^{**} Unité de travail annuel (UTA) : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la

famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière.

On définit par exploitation agricole, une unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante.

Le recensement général de l'agriculture réalisé au cours de l'année 2000 avait dénombré 18 exploitations (elles étaient au nombre de 26 dont 18 professionnelles en 1988) dont le siège était localisé sur la commune. Au sens du RGA, l'orientation technico –économique de la commune est restée la même depuis 2000, à savoir : « granivore mixte »

En 2010, selon les sources du dernier RGA (données partielles) ces exploitations agricoles se sont maintenues, et même développées avec un siège d'exploitation supplémentaire : 19 sièges d'exploitation localisés sur le territoire communal.

C'est donc une reprise «sensible» de l'activité agricole ces dernières années, confirmée par un nombre de chefs d'exploitation et de co-exploitants également en hausse (+ 6 par rapport à 2000). Par contre, le nombre d'actifs total sur les exploitations (mesuré en UTA) est en régression (- 3 UTA entre 2000 et 2010).

En 2010, la surface agricole utilisée des exploitations ayant leur siège sur la commune de Châteaudouble, s'élève à 744 ha (soit 90 ha de moins qu'en 2000), la superficie de terres exploitées par les agriculteurs de Châteaudouble est donc en forte diminution, mais les données de la PAC (878 ha déclarés en 2010 - voir page suivante montrent que la superficie agricole exploitée sur le territoire communal a peu diminué (superficie agricole utilisée communale : 902 ha en 2000), mais elle est davantage mise en valeur par des exploitants extérieurs à la commune. Cette superficie agricole a sensiblement diminué comme sur la plupart des communes, mais dans des limites qui restent « raisonnables» (de l'ordre de -2,6 % sur dix ans, car les données de la PAC ne sont pas exhaustives) témoignant de la force et du caractère fortement agricole de la commune.

Aujourd'hui, les productions agricoles sont orientées vers la culture et l'élevage : élevages avicoles surtout, mais aussi lapins, caprins, taurillons, vaches laitières....

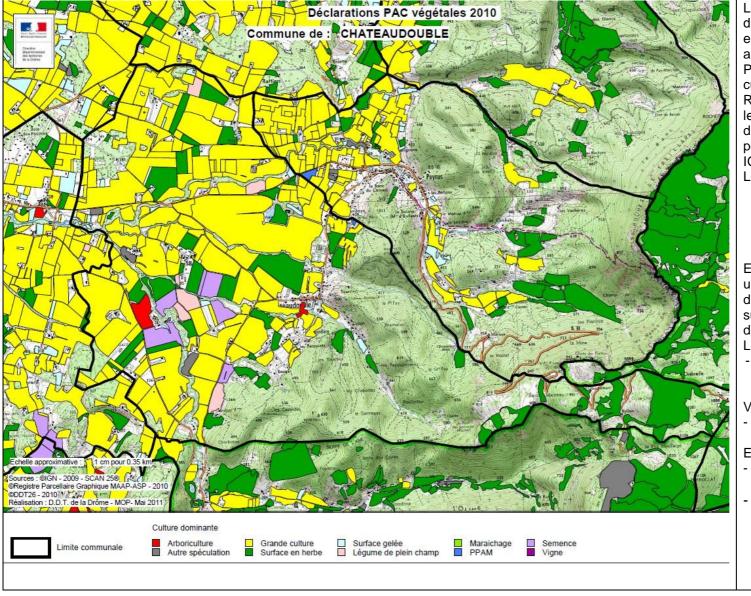
Les données du dernier recensement concernant les productions végétales montrent une légère régression des surfaces des terres labourables. Cependant les terres cultivées en céréales et en cultures fourragères pour l'élevage ont tendance à progresser.

Les données du Registre Parcellaire Graphique (carte page suivante) permettent d'avoir une appréciation annuelle (il ne s'agit que des parcelles déclarées à la PAC) de la localisation des surfaces cultivées sur la commune : concentration des cultures dans la plaine, surfaces en herbes dans les vallons, sur les terrains en piémont et en altitude.

En matière de productions AOC, Châteaudouble fait partie des aires d'appellation suivantes :

- Indications géographiques Protégées (IGP) Collines Rhodaniennes blanc, rosé, rouge, Comtés Rhodaniens blanc, rosé, rouge, Drôme blanc, rosé, rouge, Méditerranée blanc, rosé, rouge, Pintadeau de La Drôme, Volailles de La Drôme, et Saint-Marcellin.
- Elle fait également partie de l'aire géographique AOP «Picodon de la Drôme» au même titre que les autres communes de l'ensemble du département de la Drôme.

Les données du Registre Parcellaire Graphique de 2010 (source : DDT)



La carte ci-dessus présente la répartition de l'occupation culturale sur le territoire en 2010 : repérage de ces îlots déclarés annuellement par les agriculteurs pour la P.A.C. soit les cultures majoritaires cultivées par année : îlots anonymisés du Registre Parcellaire Graphique RGP et leur groupe de cultures principales déclarés en 2010 par les exploitants pour bénéficier des aides PAC. (source IGN – MAAP – ASP/ DDT 26)

Les principales productions culturales :

- Grandes cultures
- Surfaces en herbe ou fourragères
- Semences
- Légumes de plein champ
- Arboriculture (noyers).

En 2010, 47 exploitations ayant au moins un îlot sur la commune ont fait une déclaration, ce qui représente une superficie totale déclarée sur la commune de 878 hectares.

L'essentiel des surfaces déclarées sont :

 Des surfaces en grandes cultures (céréales,...): 591 ha (38 exploitations)

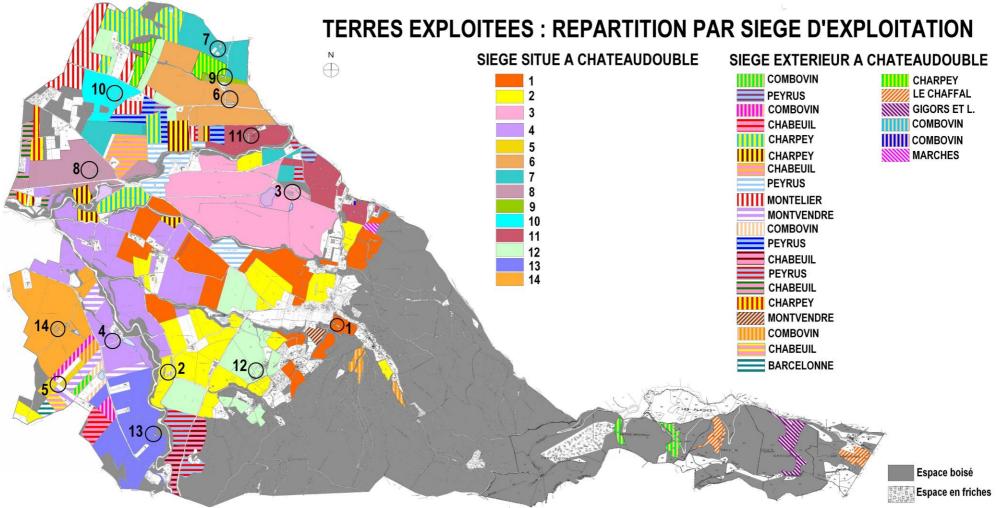
Viennent ensuite:

les surfaces en fourrage ou en prairie naturelle: 190 ha

Et pour une part beaucoup plus réduite :

- les surfaces cultivées en légumes : 18 ha
- les surfaces en arboriculture : 9 ha (noyers essentiellement).

 Les données sur les exploitations agricoles (source : données recueillies auprès de la commune, questionnaire et rencontre avec les agriculteurs Mars 2012- Voir annexe n°1 au présent rapport)



En mars 2012, 14 exploitations ayant un siège sur la commune et considérées comme exploitations professionnelles sont en activité (dont un double actif faisant élevage de chevaux).

Le nombre de siège d'exploitation professionnel reste donc relativement stable depuis une dizaine d'années.

Sur l'ensemble de ces 14 exploitations, 7 sont des grosses structures qui fonctionnent généralement en GAEC ou sous forme EARL (50 ha et plus), les

autres sont des exploitants individuels à titre principal.

Quelques agriculteurs à la retraite conservent encore une activité très partielle mais non représentative

La part des terres exploitées en propriété et celle exploitée en fermage sont sensiblement égales sur l'ensemble des exploitations; certaines exploitations sont à 100 % en faire valoir direct.

La carte de la répartition des terres exploitées par siège d'exploitation montre des exploitations aux terres relativement bien regroupées sur de grands tènements fonciers, surtout dans la plaine, en partie centrale de la commune. Sur le piémont le morcellement est plus important.

En périphérie du territoire communale et sur la partie « montagne »: bon nombre de parcelles dispersées avec des exploitants différents, pour la plupart venant de l'extérieur : 26 exploitants ayant un siège à l'extérieur viennent exploiter sur la commune .

12 exploitations pratiquent l'élevage : surtout volailles, mais aussi veaux, vaches, chèvres, lapins, porcs,...avec pour certains, la mise en place de circuits pour la fabrication et la distribution des produits (transformation fromagère).

Sur les 14 exploitations répertoriées à Châteaudouble :

- 2 exploitations font moins de 5 ha et pratiquent l'élevage (maraîchage et élevage de lapins, élevages de volailles pour l'autre exploitant fonctionnant en FVD). Ces deux exploitations devraient se maintenir dans l'avenir.
- •3 exploitations entre 15 et 30 ha de terres : 1 exploitation à dominante culture, 1 exploitation en polyculture et élevage, et 1 exploitation avec élevage avicole avec un exploitant proche de la retraite sans succession connue.
- 6 exploitations entre 40 et 80 ha de terres : à dominante polyculture et élevage. Un des exploitants est proche de la retraite, mais sa succession est assurée
- 3 exploitations entre 80 et 150 ha de terres toutes en GAEC ou EARL : polyculture et élevage (vaches laitières, vaches allaitantes, élevage caprin).

Dans l'ensemble, les exploitants sont plutôt « jeunes ».

Deux sièges d'exploitation avec bâtiments d'élevage (chèvrerie, élevage vaches laitières) sont situés en périphérie de l'urbanisation (exploitation n° 1 au sud du village et n° 12 à La Richardière). Pour ces exploitations, mais aussi pour plusieurs autres, se posent le problème de la pression foncière, et de la proximité de l'urbanisation (habitations), qui engendrent des contraintes pour le développement des structures d'exploitation.

Plusieurs exploitations ont des projets d'extension pour développer leur activité (projets d'achat ou de construction de bâtiments d'exploitation pour stockage, projet d'un bâtiment d'élevage, transformation de bâtiments existants pour gîte ou accueil à la ferme,...).

La plupart des exploitations cherche à augmenter leurs surfaces agricoles, et lorsqu'ils en ont les moyens, à étendre leur potentiel en propriété de manière à pouvoir « sécuriser » davantage l'avenir de leur exploitation.

De nombreux exploitants ayant leur siège situé en dehors de la commune (le plus souvent sur des communes limitrophes: Peyrus, Combovin, Charpey ...,) viennent exploiter des terres sur le territoire de Châteaudouble. Cela représente une part importante des terres exploitées sur le territoire de la commune.

Les tendances :

- Des exploitations « dynamiques » et des productions agricoles diversifiées mais essentiellement tournées vers l'élevage avec donc des contraintes importantes vis-à-vis de l'habitat (bâtiments d'élevage, plans d'épandage)»,
- ❖ Maintien du nombre d'exploitations ayant leur siège d'exploitation à Châteaudouble, et une part importante d'exploitants extérieurs,
- * Recherche de nouvelles sources de revenus (gites, vente et accueil à la ferme, location de bâtiments...);
- Des espaces agricoles confrontés à la pression urbaine.

Accompagnement du développement des activités agricoles : Politique contractuelle de la Région : Le Projet Stratégique Agricole et de DEveloppement Rural (PSADER) (source : http://www.valdac.fr - Diagnostic PSADER VALDAC 2007)

Dans le cadre du Contrat de Développement Rhône Alpes, le territoire VALDAC s'est engagé dans l'élaboration d'un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) : volet « agricole et développement rural » de ce contrat. Le PSADER, contractualisé avec la Région sur la période 2008-2012 couvre le territoire de Valence Drôme Ardèche Centre (VALDAC) dont fait partie la commune de Châteaudouble, et i s'étend sur 1 700 km², depuis les contreforts du Vercors, jusqu'aux points culminants des Montagnes de l'Ardèche. Le diagnostic préalable faisait ressortir l'étendue de ce territoire, très hétérogène, mais offrant des complémentarités, et regroupant des communes rurales, urbaines et périurbaines qui sont liées quasi uniquement par les échanges et les déplacements des habitants. Ce territoire comprend des zones agricoles aux caractéristiques et dynamiques très différentes, et comporte 4 grandes entités géographiques : la montagne ardéchoise, le plateau du Vivarais, les contreforts de la vallée du Rhône (entre 200 et 500 m) s'appuyant sur le Vivarais à l'Ouest et le Vercors à l'Est, et la plaine Valentinoise (dont fait partie Châteaudouble partagé entre la plaine et les contreforts du Vercors). La plaine de Valence, arboricole et de grandes cultures céréales, concentre prés du tiers des terres agricoles du territoire VALDAC.

Enjeux identifiés dans le PSADER VALDAC:

- o Développer des liens entre les secteurs géographiques et économiques
- Assurer le renouvellement des générations agricoles et rurales,
- O Valoriser et développer les rôles de l'agri ruralité et de l'agriculture sur le maintien et l'amélioration du cadre de vie.

Il s'agit de renforcer l'attractivité et l'identité du territoire en favorisant le maintien de l'agriculture et son ancrage territorial.

En réponse à ces enjeux, le programme d'actions du PSADER a été élaboré en concertation avec l'ensemble du territoire. Il comprend les actions suivantes :

- Encourager les approvisionnements locaux et les circuits courts
- Soutenir la diversification vers des activités de services et l'agritourisme
- Faciliter l'accès aux outils de production
- Impulser une gestion cohérente du foncier et faciliter les transmissions agricoles,
- Soutenir les démarches de valorisation locale des produits du territoire

- Accompagner le développement de la filière bois
- Valoriser les patrimoines agricole et paysager
- Développer une culture forestière chez les propriétaires
- Soutenir la mise en place d'une ferme communale
- Organiser des manifestations sur l'agriculture, les métiers et savoir faire, le goût et l'alimentation..

Dans l'ensemble, le bilan est très positif notamment sur les actions concernant le développement des circuits courts et l'approvisionnement local. Peu d'actions concernant la forêt ont pu émerger. De plus, de nombreux projets individuels n'ont pu être soutenus.

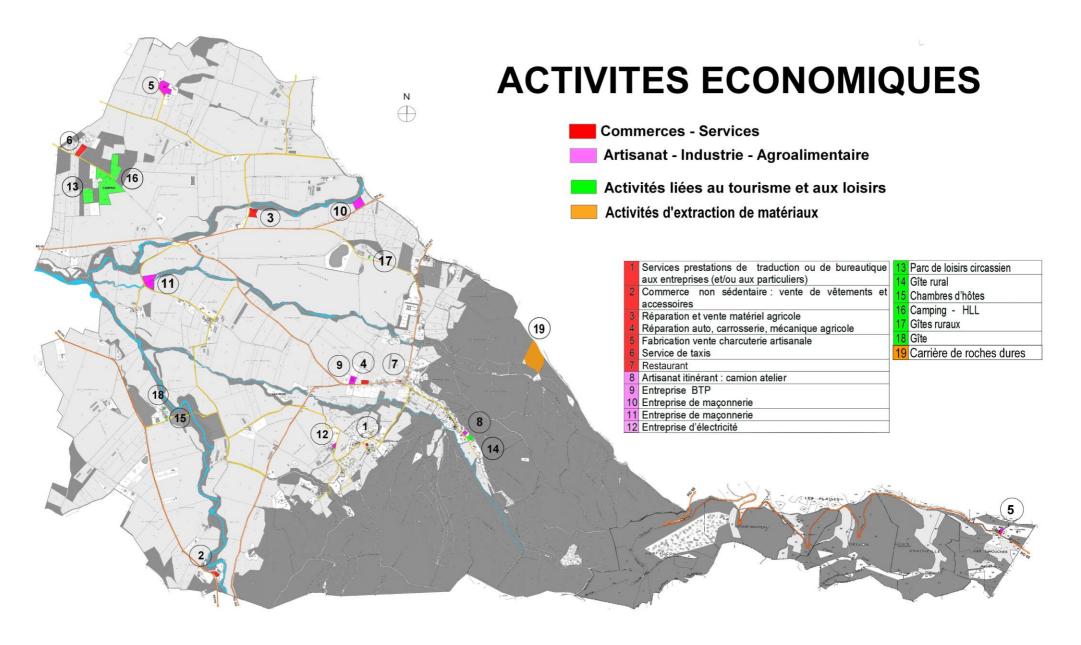
Etude pour l'élaboration d'un nouveau PSADER dans le cadre du futur Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) VALDAC lancée en 2012.

Autres secteurs d'activités : artisanat, commerces, services, tourisme

Les données récentes sur les activités autres qu'agricoles : activités de commerce, services, artisanat, activités liées au tourisme (source : données recueillies auprès de la commune, questionnaire et rencontre avec les entreprises du secteur privé en avril 2012 - Voir annexe n°2 au présent rapport)

38 entreprises du secteur privé (hors agriculture) et ayant leur siège social sur la commune, sont recensées sur le territoire communal au 1^{er} janvier 2011.

En avril 2012, 19 activités non agricoles ont été répertoriées sur le territoire communal dans les secteurs de l'artisanat, des commerces et services, et du tourisme : 7 en tant qu'activités de commerces et de services, 6 en tant qu'activités artisanales ou industrielles, 6 dans le domaine du tourisme. La « Charcuterie des Limouches» recouvre à la fois une activité commerciale (2 points de vente sur le territoire de Châteaudouble : un magasin sur le site des Allemands, le second ouvert le week-end au Col des Limouches), et des activités de fabrication en tant qu'industrie agroalimentaire.



Plus de 60 % de ces activités sont des petites unités, sans ou avec au maximum un salarié : généralement dans le domaine du commerce itinérant (siège social à Châteaudouble), des services, de l'artisanat (entreprises de maçonnerie, d'électricité), et de l'accueil et de l'hébergement touristiques (gites et

chambres d'hôtes). Quelques unes sont de création récente (en général statut d'auto-entrepreneur), mais la majorité de ces entreprises (et notamment les plus importantes en terme d'emploi et d'effectif salarié) a plus de 10 ans.

Les entreprises les plus importantes en termes d'emplois sont généralement anciennes, implantées souvent même depuis plus de 30 ans sur le territoire de Châteaudouble:

• La SARL « Charcuterie des Limouches (n° 5 sur carte précédente) : production, transformation et vente de charcuterie artisanale, implantée pour l'essentiel de son activité, dans la Plaine, au quartier des Allemands (unité de stockage, séchage et local de vente existant également au Col des Limouches) avec près de 1000 m 2 de bâtiments : production, stockage, bureaux, local de vente, parking...C'est le premier employeur sur la commune, elle emploie 23 salariés (dont 3 saisonniers). Cette entreprise est satisfaite de sa localisation, elle a su gérer son développement en disposant d'une emprise foncière suffisante. Toutefois aujourd'hui elle souhaite élargir son activité vers des produits plats cuisinés- traiteur et a besoin de nouveaux bâtiments sur son emprise foncière pour l'extension de l'activité : elle a en projet la construction d'un bâtiment séchoir à jambon d'environ 1 400 m2 aux Allemands. Elle envisage également d'agrandir le séchoir existant au Col des Limouches.



• Une entreprise dans le domaine de l'artisanat du Bâtiment et des Travaux Public (n° 9 sur carte précédente) employant 18 personnes, est localisée le long de la RD 262, à l'entrée de l'agglomération. Le site comprend un hangar à matériel et des espaces de stockage à l'air libre. Ses aires de stockage et de manœuvre sont insuffisantes. Cette entreprise a besoin de foncier supplémentaire (environ 3 000 m2) pour stocker ses engins et des bungalows.

- Le Camping « Le Grand Lierne » (n° 16 sur carte précédente): Vaste domaine aménagé sur environ 5 ha. et localisé dans un bois de chênes au lieu-dit « Garaland ». Cette structure d'accueil et d'hébergement touristique créée en 1981 emploie environ 5 salariés permanents et une quarantaine de saisonniers en saison touristique. Le site actuel comprend emplacements pour tentes, caravanes, campingcar, chalets (6) et mobil home (163), avec un espace aquatique de plus de 300 m2, des locaux pour bureau, services et animation, et un logement de fonction. Cette structure souhaite développer activité d'accueil son d'hébergement pour passer de 216 à 340 emplacements et souhaite s'étendre en périphérie sur sa propriété sur une surface d'environ 3 ha 30.
- Une entreprise de réparation, vente de matériel agricole implantée depuis 1987 dans la plaine, au lieu dit « Grangeneuve » (n° 3 sur carte précédente) et employant 4 salariés. Elle a également en projet l'extension de son activité et la construction d'un second bâtiment d'environ 400 m2. Elle a donc besoin d'étendre son emprise actuelle pour accueillir cette nouvelle construction et pouvoir stocker son matériel agricole.

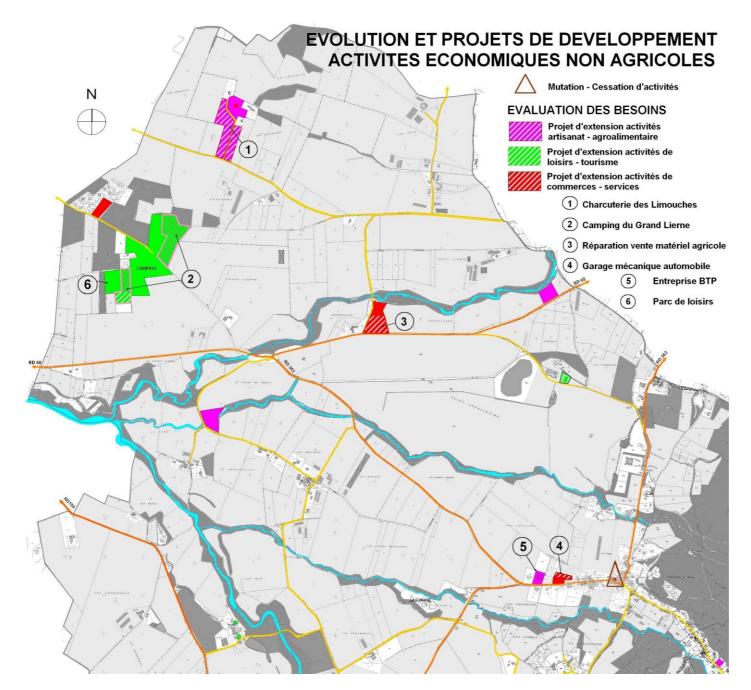








Plusieurs entreprises artisanales (maçonnerie, électricité,...), de taille plus modeste, se sont implantées à Châteaudouble souvent en zone rurale, ce qui peut poser des problèmes dans le cas d'un développement de ces activités qui nécessiterait la construction de nouveaux bâtiments. Il apparait toutefois d'après les renseignements recueillis, qu'en dehors des entreprises évoquées ci-dessus, très peu semblent avoir des projets d'extension.



Deux commerces et services de proximité sont localisés dans le bourg de Châteaudouble :

- Un garage (réparation automobile, carrosserie, mécanique agricole) à l'entrée du bourg, le long de la RD 262. Le garage a besoin de foncier supplémentaire pour étendre son activité.
- Un bar-restaurant, installé dans un bâtiment communal au cœur du village. Le bar restaurant a cessé son activité au 15 décembre 2012. Plusieurs cessations d'activités successives ont eu lieu au cours des 10 dernières années, mise en vente du fond de commerce par le dernier gérant, il pourrait être racheté par la commune qui souhaite maintenir ce commerce dans le village.

En matière d'hébergement touristique, outre le camping plusieurs locations saisonnières sont proposées sur Châteaudouble : quatre structures d'hébergement (gîtes et chambres d'hôtes) pour une capacité maximum de 27 personnes.

En matière d'animation touristique et de loisirs, outre les espaces de loisirs aménagés au sein du Camping du Grand Lierne, le bois de Garaland accueille également « Le Petit Cirque », parc de loisirs et de spectacles ouvert au public en été et pendant les vacances scolaires, et dédié aux arts du Cirque. Cette entreprise qui emploie une à trois personnes en été et qui fonctionne sous chapiteau, souhaite pouvoir construire sur le site une construction en « dur » de manière à pouvoir exercer leur activité tout au long de l'année.

Châteaudouble est le point de départ idéal pour découvrir les sites remarquables de la bordure occidentale du Vercors, mais aussi le patrimoine de cette partie de la moyenne vallée du Rhône, de la basse Isère et du Vercors (abbaye de Léoncel). La commune possède aussi un patrimoine naturel et bâti digne d'intérêt (château du XVII, Col des Limouches, « Pont des Sarrasins), et qui offre de nombreuses possibilités de loisirs et de détente pour un tourisme familial ou « vert » axé sur les sports natures : randonnées, cyclotourisme, ballades à cheval, parapente... Plusieurs itinéraires de randonnée pour découvrir de très jolis points de vue sur la plaine et les falaises des premiers reliefs du Vercors.

Le contexte supra communal : Compétence économique de la Communauté de Communes de La Raye

La Communauté des Communes de La Raye a en charge l'étude, l'aménagement, l'entretien, et la gestion des zones d'activités économiques artisanales et industrielles qui sont créées après la création de la Communauté de Communes. Il n'existe pas de zone d'activités sur le territoire de Châteaudouble.

Elle a également en charge notamment le développement du numérique et de la téléphonie sur le territoire communautaire. Plusieurs entreprises ont souligné le débit trop « limité » du réseau internet sur le secteur de Châteaudouble et les trop nombreuses coupures de courant qui handicapent certaines activités.

Une vingtaine d'entreprises répertoriées en 2012 dans les domaines du commerce, de l'artisanat et des services, Un tissu économique solide qui se maintient avec trois secteurs d'activités essentiels : l'agroalimentaire, le bâtiment et les travaux publics, l'hébergement touristique

Des activités globalement dynamiques, avec des besoins d'extension de la part de la plupart des entreprises installées sur le territoire de Châteaudouble

Le tourisme : des activités de loisirs et d'hébergement touristiques concentrées dans la plaine sur le secteur des bois de Garaland, avec un pôle d'hébergement important (camping) à l'échelle du département et des activités complémentaires pour l'animation et les loisirs (arts du cirque) : des espaces pour l'accueil et l'hébergement touristique en développement.

1. 3 Le parc de logement

1.3.1 Le parc de résidences principales et la population

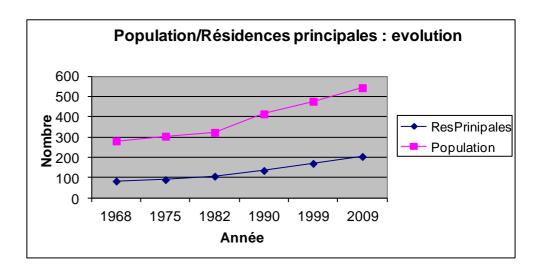
o une évolution hétérogène

L'apport migratoire, prépondérant dans la croissance démographique jusqu'en 1999, s'est opéré grâce au développement de l'offre d'habitat nouvelle sur la commune. Ainsi, le développement des résidences principales a-t-il accompagné la démographie, mais à un rythme moins élevé que celle-ci. Ce phénomène s'explique par le "desserrement' : c'est-à-dire la baisse tendancielle dans le te Comme partout en France, on constate une diminution forte et régulière de la taille des ménages de Châteaudouble.

 La taille des ménages de Châteaudouble : en baisse mais encore élevée en 2009

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Taille des						
ménages	3,39	3,38	3,02	3,07	2,80	2,66

En 2009, la taille des ménages reste toutefois au dessus des moyennes des échelons géographiques supérieurs.



Chateaudouble	CCR	Canton	Département	France
2,66	2,62	2,59	2,34	2,33

1.3.2 La structure du parc de logements

Augmentation et recomposition du parc

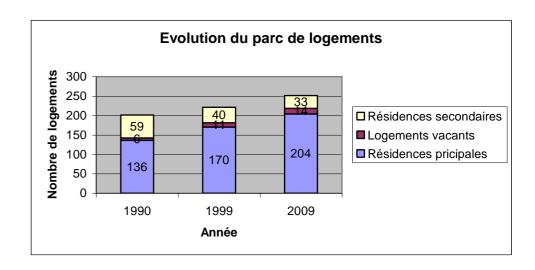
Entre 1990 et 2009, la commune a :

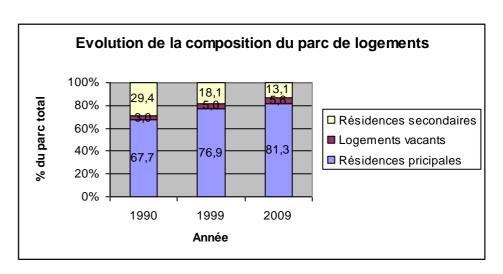
- gagné 50 logements au total
- gagné 68 résidences principales
- perdu 26 résidences secondaires

et 8 logements vacants sont dénombrés en plus.

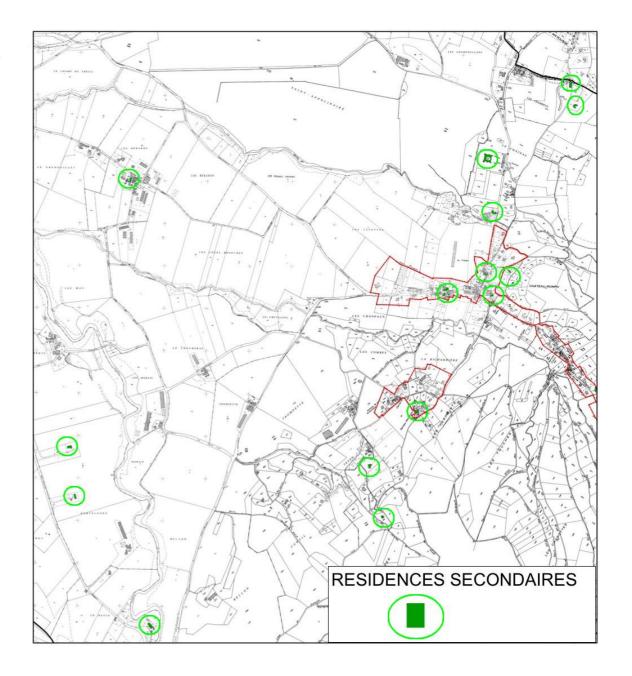


- La proportion de résidences principales devient très prépondérante
- Les résidences secondaires restent encore importantes en 2009; (caractère rural et touristique de la commune), mais elles ont fortement diminué.
- Le parc de logements vacants est faible en nombre (14 logements) et en %.

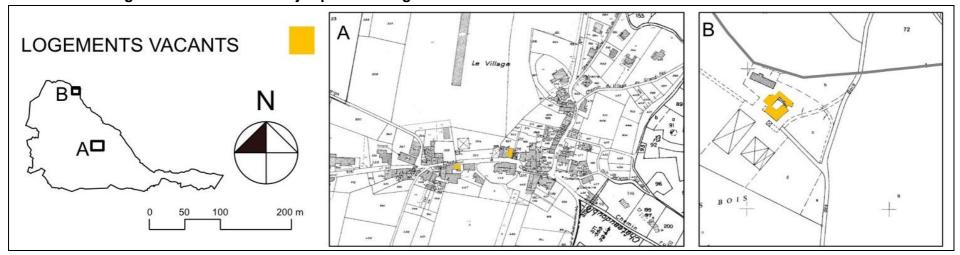




 De nombreuses résidences secondaires réparties sur l'ensemble du territoire



o Les logements vacants : un enjeu pour le village



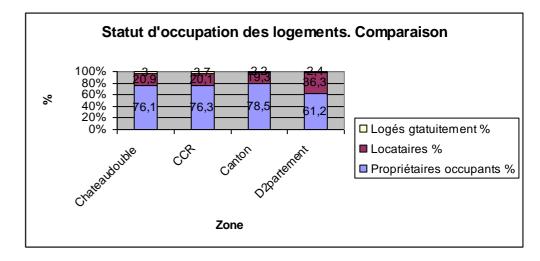
Ils sont concentrés dans le bâti ancien du centre du village. S'ils sont peu nombreux en nombre; ils portent un certain impact sur le cadre urbain du village (aspect dégradé certains bâtiments

o Le statut d'occupation des logements : un peu de diversité, pas de mixité

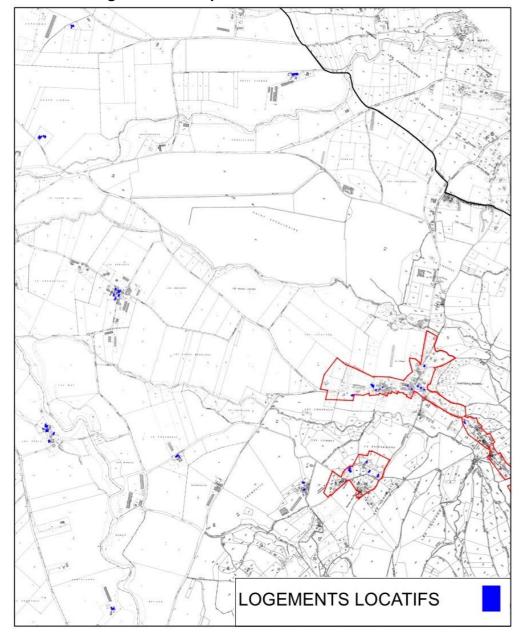
Une part importante de propriétaires (76.1%), dans la moyenne des territoires voisins, mais en dessous de la moyenne départementale

Présence de locatif privé importante : 21%

Une absence quasi-totale de locatif social public (1 logement) et de locatif social privé (0 logement).



○ Le logement locatif privé :



Un parc important disséminé dans les hameaux et dans le village

o Les types d'habitat : une dominante de la maison individuelle et de grands logements.

La commune présente une proportion très élevée, supérieure aux moyennes du canton et du département de maisons individuelles. A l'inverse, la proportion d'habitat collectif est très faible.

Cette caractéristique, conjuguée avec la typologie de l'habitat locatif privé, confère à la commune une part très importante de grands logements correspondants à des T4 et plus (82%). La taille des logements est également très peu diversifiée.

En 2009	Chateaudouble	CCR	Canton	Département
Maison individuelle	91,1	92,3	88,8	63,9
Appartement	4,4	6,7	10,7	35,2

Logements de	1 Piè	се	2 Piè	се	3 Pi	èce	4 Pi	èce	5 Pièce	et +
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Chateaudouble	0	0	11	5,5	26	12,9	45	21,9	122	59,7
CCR		0,4		5,7		10,8		26,3		56,7
Canton		0,9		4,8		10,3		25,5		58,5
Drôme		3		8,6		19,1		28,6		40,7

1.3.3 Offre foncière et demande en habitat

o La construction des 10 dernières années : mono production d'habitat individuel, étalement urbain prononcé

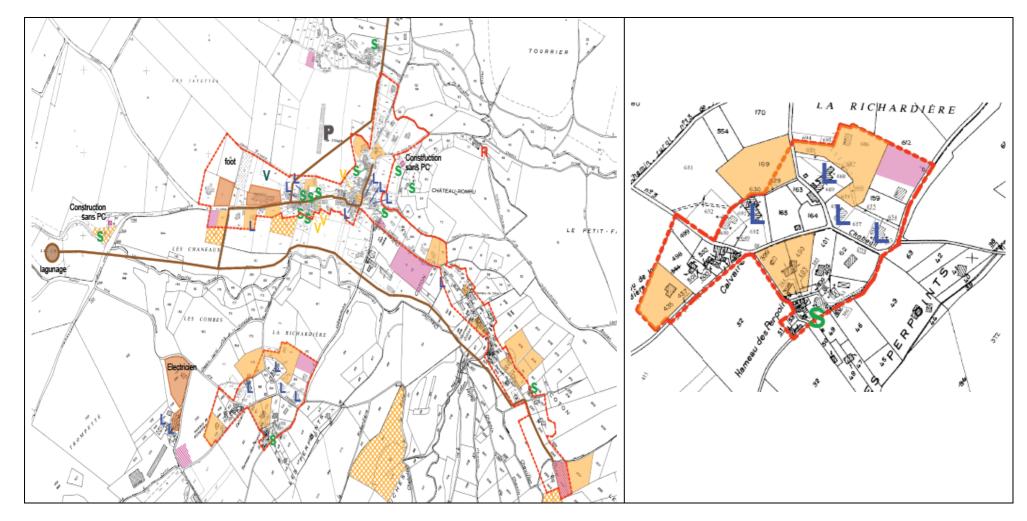
De 2000 à 2010, 31 maisons individuelles ont été construites. Cette évolution contribue :

- au renforcement du statut de propriétaire occupant sur la commune
- à la typologie 'mono forme' de l'habitat sur la commune : habitat individuel, grand logements
- à la forte consommation d'espace ; on peut estimer à 3 à 4 hectares la consommation d'espace pour la construction, ces 10 dernières années

o Les potentialités foncières pour le développement de 'habitat sont faibles

- La dynamique de production de l'habitat depuis 2000 (MARNU et carte communale depuis 2007) a été gérée par le document d'urbanisme applicable : la carte communale a été approuvée le 23 Mars 2007. Elle offre peu de potentialités foncières sur le village non encore utilisées.
- La maîtrise foncière : la commune dispose d'un terrain non viabilisé sur le périmètre constructible de la carte communale.

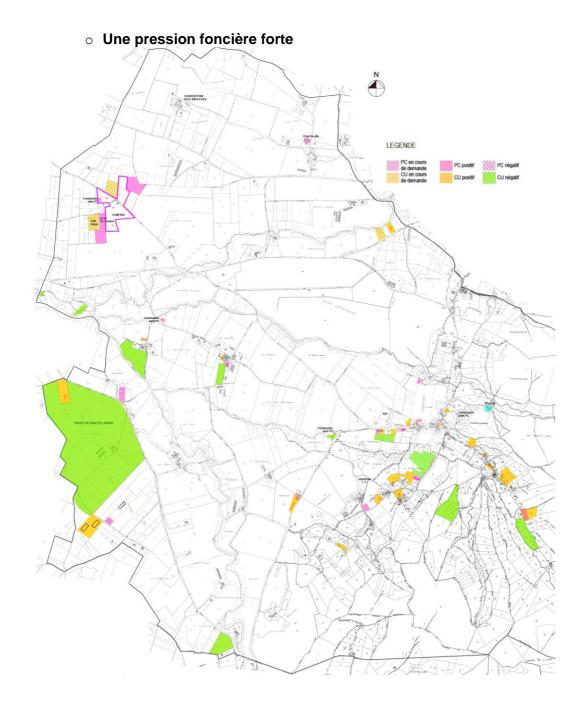
La carte communale et le potentiel de constructibilité pour l'habitat



o Une demande pressante d'habitat

De plus en plus sous l'aire d'influence de l'agglomération, la commune est soumise à une demande d'habitat importante :

- o des demandes de logements locatifs
- o des demandes de constructibilité pour des terrains



Depuis l'année 2000 (date d'application de la MARNU) :

64 Certificats d'Urbanisme concernant des demandes de constructibilité habitat ont été déposés sur la commune dont 27 depuis 2007, date d'application de la carte communale.

27 permis de construire pour de nouvelles habitations, et 12 pour des changements de destination de bâtiments anciens, à des fins d'habitation, soit 39 PC habitations au total.

- Les 'blocages' pour la constructibilité des terrains constructibles:
 - foncier constructible non libérable à la vente
 - structure parcellaire imbriquée
- Les prix du foncier non bâti à Châteaudouble :

Le coût du foncier (terrain nu à bâtir) est estimé à entre 80 et 120€ /m²

1.3.4 Conclusion : Les problématiques habitat pour la mise en œuvre du P.L.U.

Le diagnostic habitat peut être résumé ainsi :

Une fonction résidentielle qui s'affirme : augmentation et recomposition du parc total des logements.

Une vacance peu importante mais 'visible' dans le bourg

Un parc un peu diversifié, mais aucune mixité sociale : forte proportion de locatif privé, absence de locatif social ; prédominance d'habitat individuel pur, et de grands logements

Une tendance à l'étalement urbain due à une production exclusive d'habitat individuel consommateur d'espace

Une forte pression foncière, et une forte demande d'habitat

Un document d'urbanisme obsolète : peu de disponibilités foncières, pas d'outils pour la planification.

Le PLU doit définir la politique de l'habitat pour les dix années à venir et répondre à la problématique suivante :

- une demande d'habitat importante, une pression foncière grandissante, une logique d'agglomération pressante
- un besoin de diversité, de mixité, de qualité d'habitat
- une nécessité de politique urbaine dirigée : consommation d'espace, étalement urbain, besoins spécifiques, etc

L'absence de PLH est palliée par la compatibilité que doit satisfaire le PLU avec les orientations du SCOT Rovaltain Drôme Ardèche.

1. 4 Les équipements

1.4.1 Les équipements d'accompagnement de la vie locale

Les principaux équipements publics sont regroupés dans le bourg : mairie, école, salle des fêtes, bibliothèque, terrain de foot, plateau sportif, ainsi que les deux lieux de culte : église et temple protestant, et le cimetière dont la commune veut prévoir l'agrandissement qui sera à réaliser au cours des dix prochaines années.

o Equipements scolaires, sociaux et culturels, de sport et de loisirs

Les enfants de Châteaudouble sont accueillis en maternelle et en primaire au sein d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec Peyrus et Combovin avec mise en place d'un service de ramassage scolaire. Depuis les années 90, les effectifs scolaires sont en progression. Une nouvelle école a donc été construite en 1991 face à la l'actuelle mairie, puis une nouvelle extension à la rentrée 2009. Aujourd'hui l'école de Châteaudouble de conception moderne et fonctionnelle, reçoit les enfants des 3 classes maternelles du RPI ainsi qu'un service de garderie périscolaire. Les enfants des classes primaires sont accueillis à Combovin et à Peyrus où sur cette dernière commune, un service de cantine a été mis en place.

La bibliothèque communale est localisée dans une partie de l'ancienne école communale, tout comme la mairie, Elle est située à l'étage, ce qui pose des problèmes d'accessibilité. L'aménagement d'un nouveau local pour la bibliothèque s'avère nécessaire pour la mise aux normes de cet équipement pour l'accessibilité aux handicapés. La commune s'interroge sur sa localisation, et envisage l'acquisition d'un bâtiment dans le bourg.

La commune dispose également :

- D'une salle pour les besoins des associations locales (Comité des Fêtes , 3ème âge, A.C.C.A., Chorale, paroisses catholique et protestante ,...), avec cour et aire de jeux de boules attenantes, au cœur du bourg,
- D'une salle polyvalente bénéficiant d'espaces de stationnement aménagés entre l'église et cet équipement, et qui accueille bon nombre de manifestations et de festivités.
- D'un plateau sportif situé à proximité immédiate de l'école,
- D'un terrain de football situé en périphérie ouest de l'agglomération, et que la commune envisage de déplacer à plus ou moins long terme, car limité dans son emprise et enclavé pour les accès véhicules (desserte piétonne à partir du parking du cimetière),
- D'un local technique communal place de la Batteuse.

Espaces publics et aires de stationnement :

La commune possède de nombreux espaces publics aux fonctions diverses, aménagés soit pour les sports, les loisirs, soit pour les besoins de desserte ou de stationnement dans le village, notamment à proximité des principaux équipements public :

Outre le terrain de foot et le plateau multisport déjà cités avec espaces de stationnement aménagés en périphérie, un espace vert avec aire de jeux, deux terrains de jeux de boules, et plusieurs places et placettes multi-fonctionnelles : place de l'Eglise, place de la Batteuse,

parking du cimetière, et plus particulièrement la place de la mairie qui a été réaménagée depuis l'extension de l'école et qui constitue l'espace public de « référence » du cœur de village.

BOURG DE CHATEAUDOUBLE : COMMERCES, EQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS Cimetière Terrain de foot Espace public Jeux de boules 🦻 Ateliers municipaux Salle associative Place de La Batteuse Restaurant Mairie Bibliothèque Eglise et parc Place de l'Eglise Salle polyvalente Plateau sportif et espaces de stationnement

Deux aires de détente ont été aménagées pour le pique nique, l'une en bordure du Lierne à Grangeneuve (présence d'un arbre remarquable), la seconde en bordure de la Véore au lieu-dit Les Péris.

Concernant l'inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public sur la commune :

105 places de parking pour «véhicules motorisés» (voitures) sont recensées dans différents parcs publics de stationnement :

- dans le village (Place de l'église, Place la mairie-école (dont une place « handicapés », Place de la Batteuse, Place du Temple, Place de la Bérange (cimetière), Place des Ramus (route de Peyrus);
- au Pont de Lierne : 10 places sur le parking de covoiturage.

Il est prévu prochainement la création de 2 nouvelles places « handicapés », l'une Place du Temple, la seconde Place de l'Eglise dans le cadre du réaménagement de cette place dont les travaux sont programmés pour 2015.

Pour les cycles, il existe actuellement 9 places de stationnement aménagées pour les vélos (6 : Place de la Bérange, 3 : Place de la maire) ; 3 places supplémentaires sont prévues pour les vélos sous l'école.

Pas de places spécifiques pour le stationnement de voitures hybrides ou électriques.

Réseau viaire et déplacements

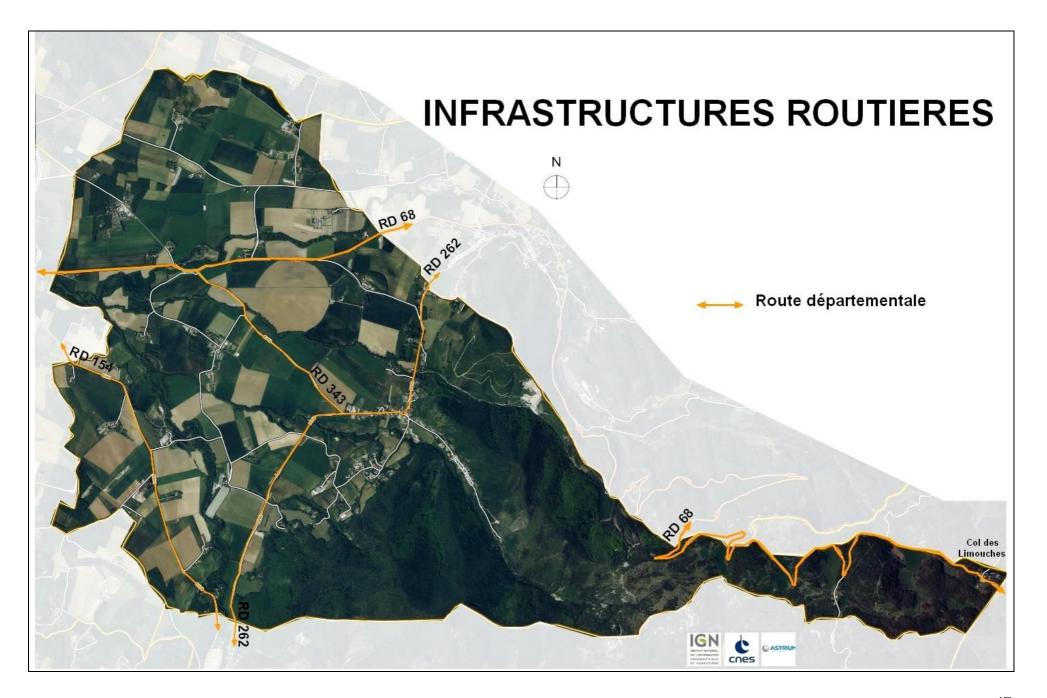
La commune est traversée par quatre routes départementales :

- La plus importante est la RD 68, axe Valence Peyrus qui relie la plaine de Valence aux plateaux du Vercors, via le Col des Limouches. Elle connait un trafic relativement important notamment par rapport à la fréquentation touristique, que ce soit en été, ou en hiver pour rejoindre le plateau de Léoncel.
- La RD 262, liaison nord-sud Peyrus-Combovin (en 2009 environ 125 véhicules / jour au niveau de l'entrée nord de l'agglomération),
- La RD 154 reliant Chabeuil à Combovin et irriguant la partie sud-ouest du territoire communal,
- La RD 343, se connectant sur la RD 68 au niveau du lieu-dit Le Champ du Treuil pour rejoindre Châteaudouble, et traversant la partie ouest du bourg de Châteaudouble (en 2009 environ 300 véhicules / jour au niveau de l'entrée ouest de l'agglomération).

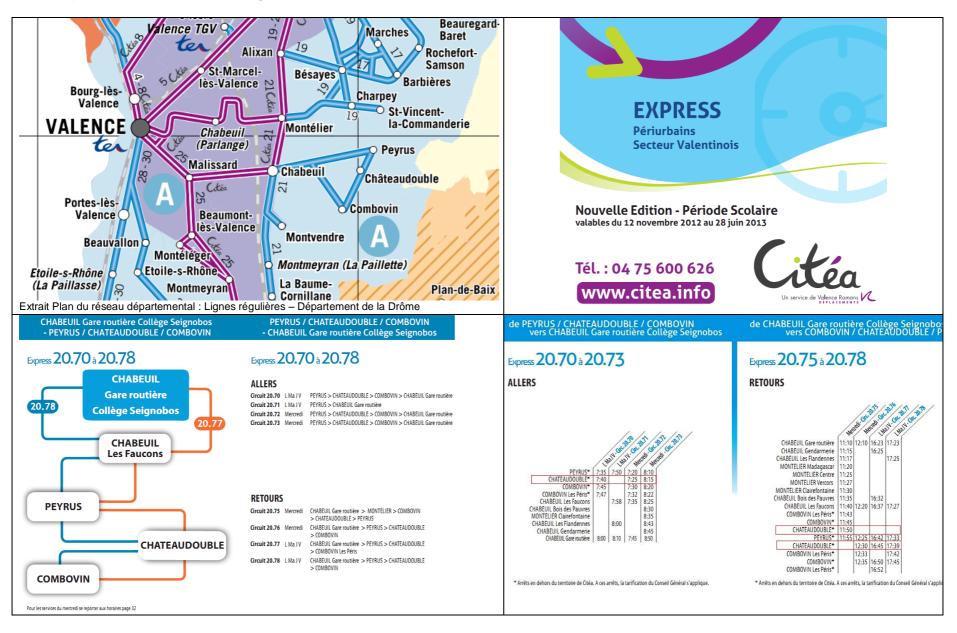
Au niveau de la desserte locale, l'ensemble de la commune, mais plus particulièrement la plaine est bien desservi par un réseau de voies communales et de chemin ruraux qui relie les principaux hameaux (Les Bérards, Les Péris, Les Perpoints, Lussaye,...), ou groupes d'habitations (Coton,...) et les constructions plus isolées, généralement agricoles dans les écarts. Ce sont souvent des voies aux caractéristiques limitées. La RD 68 est la seule voie ouverte à tous véhicules qui relie le bourg de Châteaudouble, via Peyrus au hameau du Col des Limouches.

En matière de sécurité, la signalisation et les conditions de sécurité au niveau de l'accès au camping du Grand Lierne mériteraient d'être renforcées si la fréquentation augmente au niveau des installations de loisirs ou d'hébergement touristique.

Concernant les cheminements doux, peu de liaisons de ce type à l'intérieur du village ou entre les quartiers, en dehors des sentiers de découverte et de randonnée autour du village.



o Transports collectifs - Covoiturage



Un service de ramassage scolaire est effectué entre les trois écoles du regroupement pédagogique. Le ramassage scolaire s'effectue dans les deux sens : Peyrus- Châteaudouble-Combovin.

Au niveau de Châteaudouble, le ramassage des élèves de maternelle s'effectue au niveau de la rue du village entre mairie et école, deux autres arrêts sur la commune : le long de la RD 154 aux Péris et le long de la RD 262 à Trompette : aménagement succinct des arrêts le long des ces deux voies (simple sur largeur et panneau). Arrêt de la ligne de transport collectif du département « Chabeuil - Peyrus- Châteaudouble - Combovin » au Village et au Péris.

En matière de transport collectif : une ligne régulière interurbaine Service Express périurbain du Secteur Valentinois assure un service quotidien (2 allers et retours par jour, pour un Jour Moyen Annuel – Pas de service les jours fériés) entre Châteaudouble et Chabeuil vers la gare routière et le collège Seignobos(connexion avec les autres transports collectifs au niveau de la gare routière).

Les horaires sont plus particulièrement adaptés aux besoins des scolaires qui se rendent dans les établissements du secondaire de Chabeuil (collège et lycée).

Le service est assuré depuis la rentrée 2012 par le nouveau réseau de transport collectif « Citéa » qui dessert Chabeuil. Citéa est le nouveau réseau de bus unifié desservant le territoire des 39 communes des bassins des agglomérations Valentinoise et Romano-péageoise regroupées au sein de Valence – Romans - Déplacements.

Valence-Romans Déplacements, syndicat de transport créé en 2010 est l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) sur l'ensemble des 39 communes de ce territoire.

Châteaudouble n'est pas membre du Syndicat Valence–Romans – Déplacements, mais la commune étant située à moins de 15 kilomètres de la périphérie de l'agglomération de Valence-Romans, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) de son PLU seront soumises à l'avis de cette autorité organisatrice des transports urbains.

La communauté de communes de la Raye a mis en place sur son site internet un service de covoiturage. Deux aires de covoiturage ont été aménagées dont l'une sur le territoire de Châteaudouble, en bordure de la RD 68 au lieu-dit « Pont de Lierne ».

1.4.2 Les équipements d'accompagnement de l'urbanisation : réseaux et équipements divers

o Eau potable : Distribution et approvisionnement

L'alimentation et la distribution en eau potable sont gérées par la commune. **RESEAU D'EAU POTABLE** Périmètres protection captage Camping du Grand Lierne PLAN SYNTHESE RESEAU EAU POTABLE ET PERIMETRES CAPTAGE ROUSSILLON **ET CAPTAGE DU GRAND LIERNE** Périmètre protection captage Roussillon

La commune est alimentée en grande partie par le captage d'eau potable de Roussillon, localisé dans la partie montagneuse de son territoire. Ce captage fait l'objet d'une servitude de protection (périmètres de protection immédiat et élargi), instaurée par arrêté préfectoral du 7 octobre

2003. Les ressources de ce captage alimentent le bourg, la vallée de Coton, La Richardière,...L'eau est de bonne qualité mais ces ressources sont insuffisantes pour couvrir tous les besoins de la commune, notamment en été. Le réseau et notamment le réservoir de Château Rompu (100 m3) est maillé avec le réseau d'alimentation de Peyrus qui appartient au SIE Plaine de Valence qui fonctionne en complément l'été lorsque le débit de la source Roussillon devient trop faible. Plusieurs autres réservoirs pour les différents secteurs à alimenter : réservoir du Syndicat des Eaux de la Plaine Valentinoise (800 m3), réservoir de Perpoints (30 m3) pour alimenter les hauts quartiers du village, réservoir des Thessonnières (30 m 3) avec unité de traitement de l'eau en aval du captage de Roussillon.

En altitude, le petit hameau du Col des Limouches et le lieu-dit « Bellon » (maison réhabilitée) sont alimentés par le réseau de Léoncel.

D'une manière générale, le réseau d'alimentation en eau potable dessert l'ensemble des habitations de l'agglomération et des écarts, à l'exception :

- De deux à trois maisons en secteur épars qui n'ont pas souhaité se raccorder au réseau public,
- Du camping du Grand Lierne qui bénéficie d'un forage privé ayant fait l'objet d'une procédure d'autorisation (arrêté du 4 juin 2007) fixant des périmètres et des prescriptions de protection.

En matière d'alimentation en eau potable, la consommation moyenne est de 120m3/jour. Une convention a été signée avec le SIEPV qui pourrait fournir un maximum de 270m3/jour. La capacité de la ressource est donc largement suffisante puisque l'apport du SIEPV vient s'ajouter au captage de Roussillon qui, seul, suffit 8 à 9 mois dans l'année.

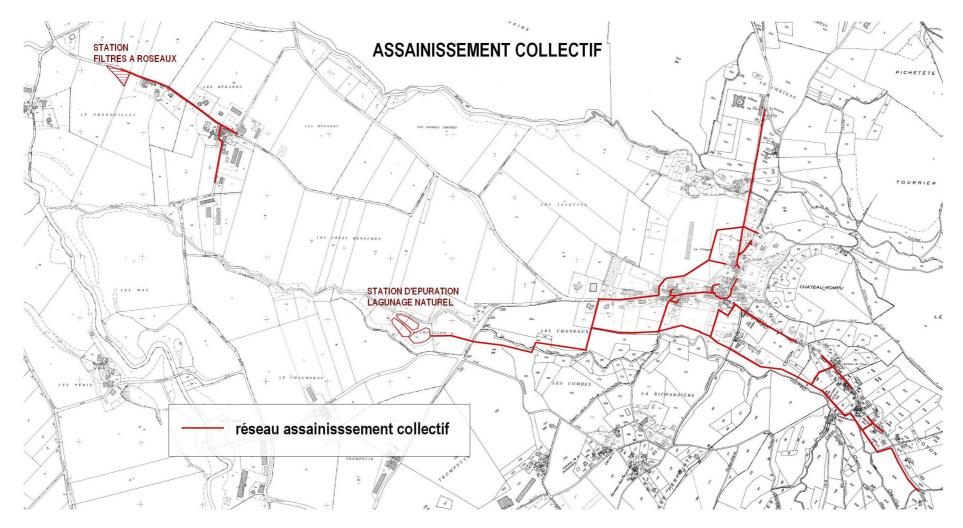
En matière de défense incendie, des renforcements ont été réalisés.

ZRE: Par arrêté du préfet de la Drome du 17 décembre 2014, la commune de Châteaudouble est comprise dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) du bassin versant de la Véore Barberolle et des Alluvions de la Plaine de Valence au droit du secteur hydrographique de la Véore et de la Barberolle. Les ZRE sont définies en application de l'article R211-71 du code de l'environnement, comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eau par rapport aux besoins". Cette ZRE a pour objet de concilier les intérêts des diverses catégories d'usagers, en vue d'atteindre l'objectif de quantité des eaux fixé au SDAGE, et induit des contraintes au niveau des prélèvements.

Assainissement collectif

En matière d'assainissement, la collecte et le traitement des eaux usées sont assurées en régie par la commune de Châteaudouble. Depuis 2004, l'agglomération du bourg, y compris les habitations de la vallée de Coton, et la partie nord du village, jusqu'au Château est raccordée au réseau d'assainissement collectif. Le traitement des eaux usées est assuré par une station d'épuration de type lagunage naturel d'une capacité de 267 Equivalent – Habitant (EH) (réévaluation SATESE et services de l'Etat) en aval du village au lieu-dit Chevillon. Environ 92 habitations (dont une dizaine de résidences secondaires) sont aujourd'hui raccordées sur l'ensemble du bourg et ses extensions, ce qui représente en fonction des caractéristiques communales environ 172 EH raccordés. Le réseau d'assainissement collectif ne dessert pas les hameaux de La Richardière et des Perpoints qui fonctionnent en assainissement non collectif.

La nature des sols étant peu favorable à l'assainissement non collectif au hameau des Bérards, la commune a fait réaliser en 2011 (cadre du Contrat de rivière pour l'amélioration de la qualité de l'eau) un système d'assainissement collectif : mise en place d'un réseau d'assainissement (il existait un réseau pluvial) et d'une petite station de type « filtres à roseaux » d'une capacité de 70 EH pour traiter les eaux usées du hameau (30 à 35 EH sont aujourd'hui raccordés, d'où une capacité d'environ une quinzaine de logements).



Assainissement non collectif :

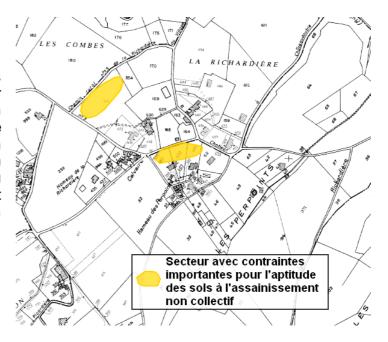
Les installations les plus importantes comme le camping du Grand Lierne et la Charcuterie des Limouches, fonctionnent avec leur propre système d'assainissement. Le Grand Lierne ayant un projet d'extension, il lui est demandé de reprendre son système d'assainissement pour mise aux normes.

Lors de l'élaboration du zonage d'assainissement en 1999-2000, des études de sols ont été menées sur les quartiers « La Richardière», « Les Perpoints », « La vallée de Coton ».

Les sols se sont révélés :

- défavorables à l'assainissement autonome dans le sol en place sur en partie haute de la vallée de Coton et sur le hameau des Perpoints,
- moyennement favorables sur la partie basse de la vallée de Coton,
- moyennement favorables à favorables sur le quartier de la Richardière.

Sur les quartiers de la Richardière et de Perpoints, la nature des sols est hétérogène et fait ressortir des contraintes importantes sur certains espaces (nappe peu profonde ou coefficients d'infiltration faibles). Dans ces deux quartiers, il est demandé dans le zonage assainissement de 2006 que chaque projet de construction réhabilitation soit examiné au cas par cas avant la mise en place d'un système d'assainissement individuel. Lorsqu'il s'agit d'espaces où l'aptitude des sols est peu « favorable », le dispositif d'épuration soit constitué par un filtre à sable reconstitué non drainé avec évacuation des eaux en profondeur.



La compétence du service public de contrôle technique de l'assainissement non collectif (SPANC) a été déléguée par la commune à la Communauté de Communes de la Raye (CCR).

Electricité

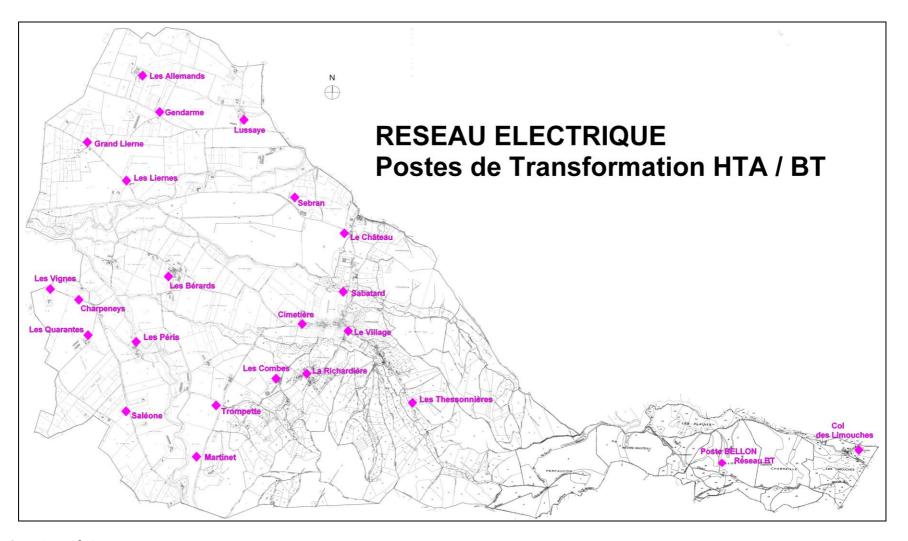
La commune adhère au Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme qui a pour compétence la gestion des réseaux de distribution d'électricité et l'éclairage public.

D'une manière générale, la commune est bien maillée en Moyenne Tension (MT) et bien desservie de façon globale. Le réseau actuel permet de desservir dans des conditions relativement satisfaisantes les constructions existantes.

22 postes transformateurs (poste HTA /BT) sont présents sur le territoire. Ils assurent l'alimentation électrique du village et de ses extensions ainsi que les secteurs épars.

La capacité du réseau électrique apparait globalement suffisante sur l'ensemble du territoire. Un renforcement vient d'être fait sur le poste des Sabatards (nouveau poste de 100 KV et renforcement de la section du câble).

L'enfouissement du réseau a été demandé sur le quartier de La Richardière : le renforcement et l'enfouissement des réseaux sont programmés pour fin 2013, début 2014.



Gestion des déchets

Elle est de la compétence de la Communauté de Communes de la Raye.

La collecte des ordures ménagères est assurée par une entreprise privée, avec un ramassage au porte-à-porte une fois par semaine. La collecte et le tri des produits recyclables (verre, papiers et plastiques) s'effectue au niveau de :

- la déchèterie située à Montvendre,
- des points d'apport volontaire (PAV), dont deux sont localisés sur le territoire de Châteaudouble, l'un à l'entrée ouest du village (parking du cimetière), le second à Pont de Lierne en bordure de la RD 268 au niveau du parking de covoiturage.





PAV entrée ouest du village

PAV Pont de Lierne

Ces conteneurs pour le tri sélectif sont anciens et vont être remplacés par des conteneurs semi-enterrés qui seront plus fonctionnels, permettront d'engendrer moins d'odeurs, et de mieux s'intégrer dans le paysage.

La déchetterie est située à Montvendre. L'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, le tri sélectif, sont des compétences de la CCR, qui a elle-même transféré la compétence du traitement des déchets au SYTRAD (Syndicat de Traitement Ardèche Drôme)

Le SYTRAD est le Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés, y compris des matériaux issus des collectes sélectives.

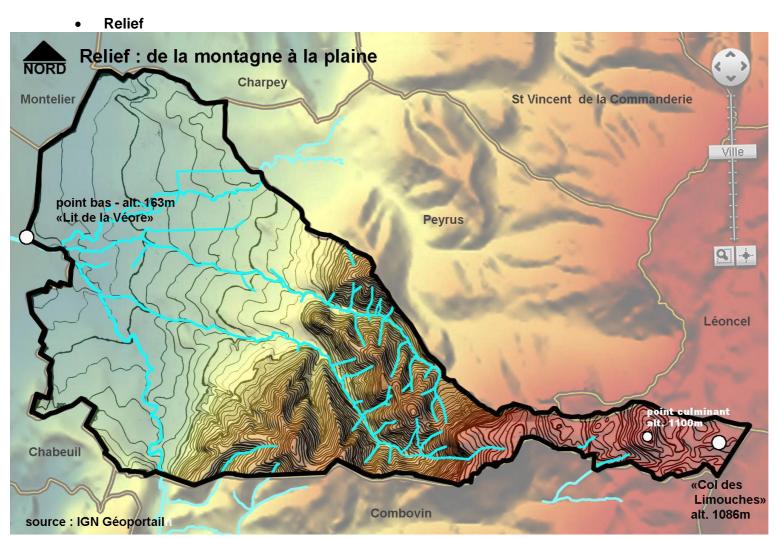
Les déchets à l'exception du verre qui est directement acheminé vers le centre de traitement de Saint-Gobain, sont transférés vers le centre de tri des collectes sélectives basé à Portes-lès-Valence, et vers le centre de valorisation des déchets ménagers résiduels à Etoile sur Rhône; les déchets ultimes (non recyclables) sont dirigés vers l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) située à Saint-Sorlin-en-Valloire.

Le niveau d'équipement communal :

Un bon niveau d'équipement d'infrastructure (eau potable, assainissement, réseau électrique), et mais aussi de superstructure (école, équipements sportifs, espaces verts, équipements d'animation et espaces de convivialité dans le village). Des améliorations Problématique de la localisation de certains équipements (stade), et du maintien des commerces et services existants (restaurant) , notamment dans le bourg.

2- LE TERRITOIRE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- 2- 1 Les composantes du territoire communal : milieu physique, occupation du sol, paysage
 - 2.1. 1 Le territoire communal : les caractéristiques du milieu physique et les composantes naturelles de l'environnement

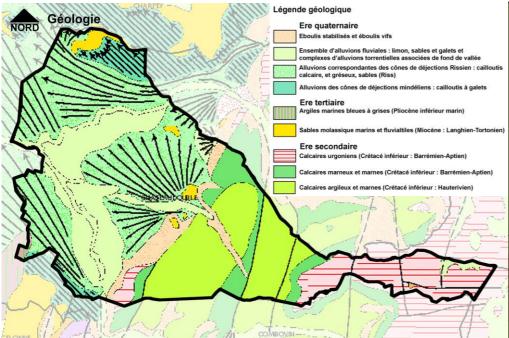


Le territoire de Châteaudouble s'étend sur 1737 ha.

La commune est située à l'extrémité orientale de la plaine de Valence, au pied du flanc ouest de Vercors, adossée aux premiers contreforts ondulations des monts du Matin. Châteaudouble s'inscrit distance de 20 km à l'est de Valence, à 8 km de Chabeuil (chef-lieu de canton), à 8 km de Combovin et 2 km de Peyrus. La commune est limitrophe du Parc Naturel Régional du Vercors.

La commune présente un relief accidenté qui s'étire d'est en ouest passant d'un paysage de montagne à celui de plaine. Ainsi on compte une oscillation altimétrique entre le point haut (1100m au environ du Col des Limouches) et le point bas (163m – Rivière de la Véore) de 937m ce qui affirme le caractère très marqué des différents reliefs observés

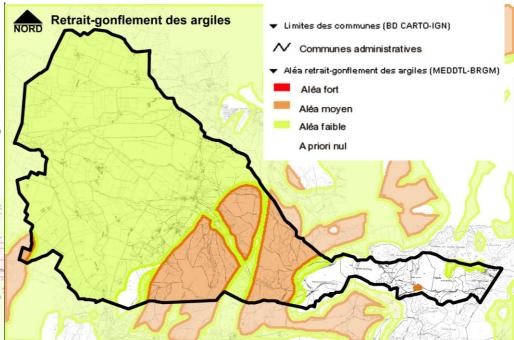
• Géologie et retrait gonflement des argiles



Les couches les plus anciennes (ère secondaire) se concentrent sur les reliefs témoins de l'ère secondaire qui se caractérise par ses calcaires tandis que la plaine reçoit et s'ouvre sur des couches récentes léguées à l'ère quaternaire qui se décline sous forme d'alluvions fluviale (dynamique des flux et reflux des montées des eaux) et d'éboulis (cônes de déjection de l'érosion des reliefs)

Ces caractéristiques du sous-sol se déclinent et transparaissent aussi au travers des matériaux utilisés pour la construction du bâti :

- les sables molassiques ont certainement été repris au sein des constructions utilisés en tant que pierre de Molasse que l'on retrouve sous forme de linteaux, chaîne d'angle... ainsi que les argiles utilisées pour la fabrication de brique et/ou de tuile;
- Les **forêts** concentrées sur les reliefs ont quant à elles fourni les **bois d'œuvre** et les matières premières nécessaire pour toutes armatures architecturales (**charpentes**, **menuiseries**...).



La cartographie départementale de l'aléa retrait-gonflement des argiles a été établie pour délimiter les zones sensibles afin de développer la prévention du risque.

Le territoire de la commune est concerné par des zones d'aléas faibles (terrains du quaternaire) et moyens (terrains du secondaire, couche du crétacée inférieur) au retrait-gonflement.

• Qualité de l'air (Source : données SCOT Rovaltain)

La qualité de l'air en région Rhône-Alpes est régulièrement mauvaise et son amélioration constitue un enjeu important. En 2007, la région a été concernée par des dépassements de seuils réglementaires européens récurrents pour les polluants aux particules fines (16 % de la population exposée aux dépassements), aux dioxydes d'azote (10 % de la population exposée) et à l'ozone (24%).

Les principaux émetteurs sont l'industrie, le transport et le tertiaire résidentiel (par l'intermédiaire du chauffage, facteur aggravant de la pollution de fond et responsable des pics de pollution hivernaux).

Au niveau de la plaine de Valence, les dépassements des seuils réglementaires sont là aussi constatés pour ces principaux polluants, le dioxyde d'azote (NO2) et l'ozone (O3) provoquant des gênes pour les personnes sensibles (asthmatiques, enfants, personnes âgées)en périodes de pics. Quatre stations d'analyse permanente de la qualité de l'air, sont réparties sur Valence et sa périphérie (Valence, Bourg lès Valence, Romans, Portes Lès Valence).

Toutefois, des tendances globalement à la baisse sont constatées, sur la région Rhône Alpes.

Le bilan 2014 d'Air Rhône-Alpes confirme également une tendance à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire « Drôme Ardèche » entre 2005-2014.

Dioxyde d'azote (NO2) -28% Ozone (O3) -13% Particules fines PM10 -47%

Particules fines PM2.5 -36%

(Source : Air Rhône-Alpes – Bilan de la qualité de l'air en 2014)

Au niveau de l'agglomération et de la plaine de Valence, deux polluants sont particulièrement présents car liés à la circulation routière : le dioxyde d'azote et l'ozone, les pollutions aux particules fines sont liées au chauffage au bois.

En 2014:

Plusieurs centaines d'habitants de la Drôme et de l'Ardèche, principalement localisés dans l'agglomération de Valence, ont été exposés à des dépassements de valeur limite pour le dioxyde d'azote, surtout en bordure des voies de circulation routière.

Les niveaux d'ozone ne respectent pas la valeur cible pour la protection de la santé,

près de 26 000 habitants de l'Ardèche et 188 000 habitants de la Drôme, dont 23 000 sur l'agglomératio n valentinoise, sont exposés à ce dépassement réglementaire.

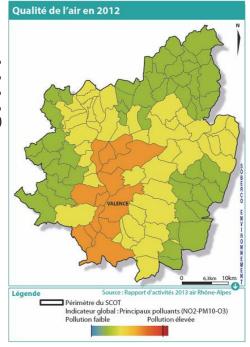
La valeur cible pour la protection de la végétation n'est pas non plus respectée : 4 800 km² sont touchés sur la Drôme, dont 500 km² sur l'agglomération de Valence.

SRCAE Rhône-Alpes:

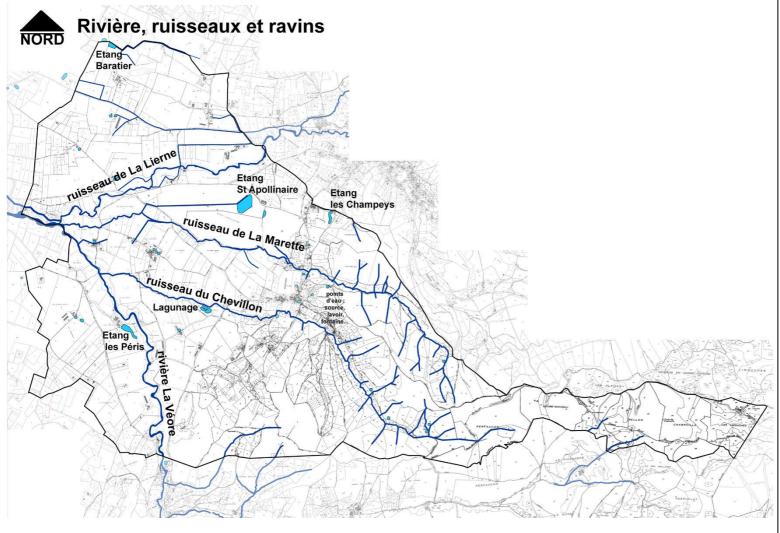
Le Schéma Régional Climat Air Energie en Rhône-Alpes a été approuvé le 24 avril 2014.

Ce document, élaboré conjointement par la Région et l'État, fixe l'objectif de réduire de 21 % la consommation d'énergie primaire, de 30 % l'émission de gaz à effet de serre et d'augmenter la part des énergies renouvelables de 30 % d'ici 2020. Il dessine des perspectives jusqu'en 2050 et précise orientations et modes d'action à mettre en œuvre pour parvenir à ces engagements.

La Commune de Châteaudouble n'est pas classée en zone sensible du SRCAE.



Hydrologie – Hydrographie



Le réseau hydrographique est très bien représenté sur le territoire. Il se compose de nombreux cours d'eau d'importance : rivière de la Véore et ruisseau de La Lierne qui s'articulent exclusivement au sein de la plaine alluviale et les ruisseaux de : La Marette, Le Chevillon, qui canalisent et conduisent les eaux de ruissellement des reliefs vers la plaine. Au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement, ces cours d'eau sont en liste 1 du classement des cours d'eau : cours d'eau en bon état écologique, où de nouveaux ouvrages ne doivent pas venir perturber la continuité écologique.

Il revient à La Véore de récolter l'ensemble des eaux qui irrigue le territoire. En cela, elle constitue le cours d'eau principal de l'ensemble de ce réseau.

Elle prend sa source dans les contreforts du Vercors et traverse la plaine de Valence d'Est en Ouest avant de se jeter dans le Rhône

Itinéraire : 39km – affluents : 150km Superficie bassin versant : 383km²

Cette richesse est aussi accompagnée d'éléments particuliers :

- étangs (secteurs de milieux humides remarquables) recensés au nombre de quatre : Baratier, St Apollinaire, Les Champeys et Les Péris,
- lagunage en rive gauche du Chevillon,
- divers points d'eau : source, fontaine, lavoir...



La commune de Châteaudouble est incluse dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée approuvé le 20 novembre 2009. Elle se situe dans le territoire « **Isère Aval et Bas Dauphiné**» du **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le SDAGE détermine les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques pour les 15 années à venir, il constitue à la fois un outil de gestion prospective et de cohérence au niveau des grands bassins hydrographiques :

- en orientant les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les contrats de rivière dont Châteaudouble fait partie,
- en rendant compatibles les interventions publiques sur des enjeux majeurs,
- en définissant de nouvelles solidarités dans le cadre d'une gestion globale de l'eau et de développement durable.

Ses orientations se définissent en terme d'une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques :

- 1 Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
- 2 Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
- 3 Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux
- 4 Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux garantissant une gestion durable de l'eau.
- 5 Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.
- 6 Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques.
- 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
- 8 Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

En cela le P.L.U devra être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE en application de l'article L 212-1 du code de l'environnement.

Un nouveau SDAGE et le programme de mesures qui l'accompagne ont été arrêtés par le Préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015 et sont entrés en vigueur le 21 décembre 2015. Ils fixent la stratégie 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques ainsi que les actions à mener pour atteindre cet objectif.

La commune est incluse dans le SAGE06038 « Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence ».

Le SDAGE Rhône-Méditerrannée avait ciblé le territoire du Bas Dauphiné et de la plaine de Valence comme devant faire l'objet d'un SAGE obligatoire destiné à permettre l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau pour les nappes de la molasse miocène et des alluvions de la plaine de Valence qui sont caractérisées comme masses d'eau souterraines stratégiques. Sur le secteur de Châteaudouble, l'enjeu est un objectif de bon état des masses d'eau concernées : Véore amont RD 538, et la restauration de la continuité écologique par rapport à plusieurs seuils infranchissables.

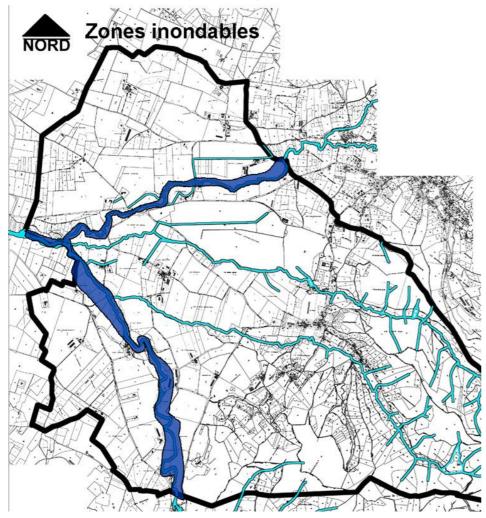
La commune fait partie du contrat de rivière Véore-Barberolle, qui s'est déroulé sur la période 2005-2010.

Le contrat de rivière « R136 : Véore-Barberolle » a cette particularité de regrouper deux territoires hydrographiques distincts mais possédant des caractéristiques communes : le bassin versant de la Véore représenté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore et le bassin versant de la Barberolle, représenté par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Barberolle. Le SMBV Véore est la structure porteuse du contrat de rivière. À ce titre, le SIAB Barberolle lui a délégué la coordination et le suivi des actions du Contrat de Rivières, ainsi que la maitrise d'ouvrage des actions communes aux deux syndicats. Le premier contrat de rivière est terminé.

De nouvelles démarches contractuelles sont donc en cours sur le territoire : un Programme d'Actions de Prévention des inondations Véore Barberolle

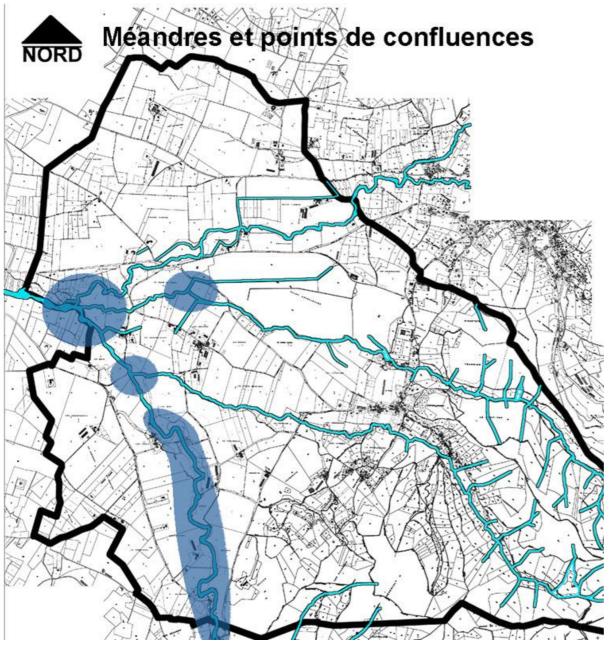
(PAPI) porté par le SMBV Véore et un Contrat Vert et Bleu porté par le Syndicat Mixte du SCOT.

Il appartient au PLU de tenir compte des objectifs et orientations définis au sein de ces deux outils (S.D.A.G.E et Contrat Rivière)



La commune de Châteaudouble est soumise au risque d'inondation engendré par la Véore et la Lierne. Ces deux cours d'eau ont été étudiés dans le cadre de l'étude d'aléa des principaux cours d'eau de la plaine de Valence, préalable à la réalisation de plans de prévention des risques

Ici la carte évoque l'emprise totale de tous les aléas : fort, moyen et faible, combinés (source : carte aléas : juillet 2011).



Un **méandre** est une sinuosité très prononcée du cours de la rivière qui se produit naturellement lorsque le courant est suffisant pour éroder les berges. Cela suppose donc un débit ou une pente, assez importants.

Le **point de confluence**, est le lieu où se rejoignent deux cours d'eau. Le cours d'eau qui se jette dans un autre plus gros s'appelle l'affluent.

Ainsi ici Le Chevillon, La Marette et La Lierne sont des affluents de la Véore.

Ces nombreux points de confluences et méandres façonnent des lieux de contraste et de contact, sources de richesses et d'échanges fédératrices de biodiversité.

Des plantes dites « envahissantes ou invasives » apparaissent (photos ci-dessous) sur certains secteurs en bordure des cours d'eau

Les 2/3 des plantes présentes sur le territoire national ont été introduites par l'homme aux cours des siècles au travers d'expédition : pour ses besoins en ressources
alimentaire (pomme de terre, tomate, tournesol, maïs, banane, orange etc...) ou pour sa soif de découverte et de naissance au sein des jardins botaniques. Depuis
beaucoup d'entre elles se sont parfaitement acclimatées et participent à nos paysages familiers (platane, hêtre, marronnier etc...)

Aujourd'hui, bien qu'introduites depuis longtemps de façon volontairement ou non (vidange d'aquarium, déchets de jardin jetés dans la nature, transports de boue au
sein des roues etc...) certaines espèces posent des perturbations d'ordre écologique.

L' Union mondiale pour la nature (U.I.C.N) considère que ces invasions biologiques (animales ou végétales) sont la deuxième cause de perte de biodiversité au niveau mondial après la fragmentation des espaces naturels (Trame verte et bleue) qui est citée comme la cause principale d'atteinte à la biodiversité

Robinier faux Acacia est issu de la famille des légumineuse (fabacées) très bon fixateur d'azote ce qui enrichit la fertilité des sols favorisant une végétation de sol riche aux dépens des plantes présentes adaptées aux sols pauvres.

Le **Buddléia** initialement introduit pour son attrait horticole (très florifère nommé « Arbre à papillon ») se retrouve aujourd'hui le long des cours d'eau, sur les talus routiers. Formant de grands massifs, il étouffe et empêche la pousse des autres plantes ne permettant pas une croissance variée de la flore. Le milieu à tendance à s'appauvrir à l'avantage d'une seule espèce.

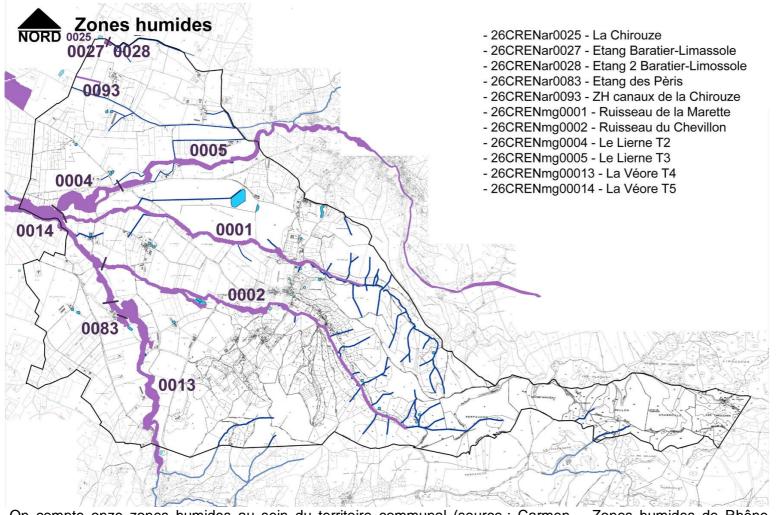
Balsamine, Renouée du Japon contribuent à l'érosion des berges (des cours d'eau qu'elles colonisent) par la disparition de leurs parties aériennes en hiver.



Leurs impacts se fondent sur trois points : grand pouvoir de multiplication, grande capacité à s'adapter et à résister aux perturbations, et ne possèdent possède ni prédateurs, ni concurrents naturels.

Dans l'ensemble les moyens de lutte (arrachage, brûlage, fauchage, paillage, lutte biologique ...) s'avèrent peu efficaces.

La prévention reste certainement le meilleur remède de **protection des forêts rivulaires** (dit corridors verts). Ainsi la **mise en place d'une végétation dense,** variée et continue sur l'ensemble des berges et la **mise en œuvre** d'une politique de qualité de l'eau limitera par la-même, la prolifération de ces plantes qui aiment les eaux riche en azote (en lien direct avec les intrants induits par l'activité agricole). Politique que s'évertue de conduire la **S.M.B.V.V** et dont les préceptes de bonnes conduites figurent au sein de l'arrêté BCAE (Bonnes conditions agricoles et environnementales) – **Fiche BCAE 1 et annexe IV** consultable auprès du ministère de l'agriculture.



On compte onze zones humides au sein du territoire communal (source : Carmen – Zones humides de Rhône Alpes – Inventaire 2009-2010)

Les zones humides sont définies dans la loi sur l'eau comme des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée, ou saumâtre de façon permanente ou temporaire.

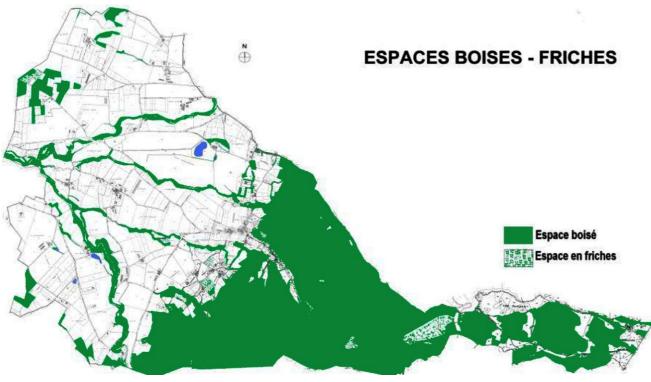
La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année. Un inventaire des zones humides a été réalisé en Rhône-Alpes en 2009- 2010, mené par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes.

Ces zones humides sont à l'origine de nombreux services rendus à la collectivité :

- elles améliorent la qualité de l'eau en agissant comme filtre épurateur,
- elles jouent un rôle d'éponge en stockant l'eau lors de crues et en la restituant en période sèche,
- elles assurent des fonctions d'alimentation, de reproduction, d'abri et de protection pour de nombreuses espèces végétales et animales,
- elles sont le support de nombreuses activités humaines économiques (production de poissons, sel) et récréatives (chasse, pêche, ballade...).

Il est essentiel de considérer, au travers de la politique d'aménagement du territoire, les zones humides comme des éléments majeurs, de très forts intérêts en tant que corridors écologiques, au sein même de la **Trame Bleue**

Végétation – Espaces naturels et forestiers – Z.N.I.E.F.F.



On trouve environ 712,17 ha de forêt sur la commune (environ 41% de la superficie communale) dont 115 ha de forêt publique (carte ci-contre).

Le couvert forestier est très en lien avec les cours d'eau. Les boisements influencent l'écoulement de l'eau depuis son arrivée avec la pluie jusqu'à sa sortie par le cours d'eau ou par rejet dans l'atmosphère sous forme de vapeur d'eau. Ils peuvent aussi influer sur la qualité de l'eau qui peut se charger plus ou moins en éléments minéraux et particules fines.

Ces boisements permettent de valoriser l'identité paysagère de la commune et sont sources de multiples atouts à conforter au sein du territoire communal :

- ils régulent le régime des eaux en favorisant son infiltration, en jouant un rôle d'éponge qui met en réserve et restitue les eaux lentement,
- ils accroissent la protection des sols contre l'érosion en freinant l'écoulement des eaux,
- ils recyclent les éléments minéraux par leurs enracinements profonds entraînés par l'eau,
- ils limitent l'évaporation par un couvert dense et homogène.

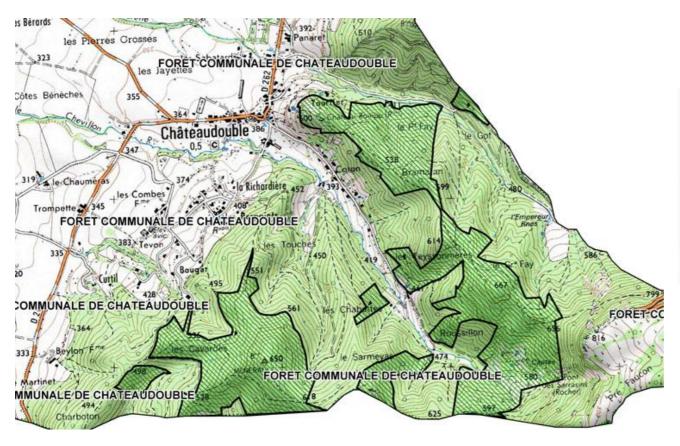
Ces milieux de sous-bois sont d'une très grande richesse écologique de part la multiplication des milieux qu'ils offrent :- lisière entre espace fermé du boisement et les cultures ouvertes alentours,

- litière de feuilles, écorces, mousses, souches pourrissantes...
- différentes strates de végétation des couronnes des arbres aux feuilles des plantes basses...
- présence de baies et de fruits tout au long des saisons,
- régénérescence du sol par l'alternance des saisons,

Ce couvert forestier est relayé par plusieurs corridors verts qui soulignent et affirment la présence de l'eau. Ce réseau converge vers la Véore et tisse en cela une trame de lignes d'eau qui compte plusieurs confluences permettant de nombreuses connectivités. Ces boisements humides dits « ripisylves », ainsi que la végétation naturelle et forestière du relief, qui accompagnent les combes ; ravins, fossés et étangs, ont un rôle très important dans le maintien de la biodiversité. Ils constituent des continuités « vertes » au travers de la plaine en relation avec les grandes entités naturelles boisés des reliefs, et assurent des fonctions de « corridor écologiques ».

Le maintien de la protection des berges (ripisylve) de la Véore ainsi que de ses affluents, correspond à un **enjeu de préservation des biotopes** liés aux milieux humides. La végétation lorsqu'elle est entretenue, joue également un rôle important de consolidation des berges et donc de protection contre les crues

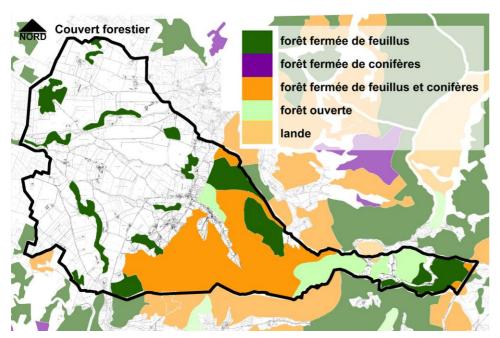
Extrait carte des forêts communales soumises à la gestion ONF



Propriétés et Peuplements forestiers sur <u>CHATEAUDOUBLE</u>

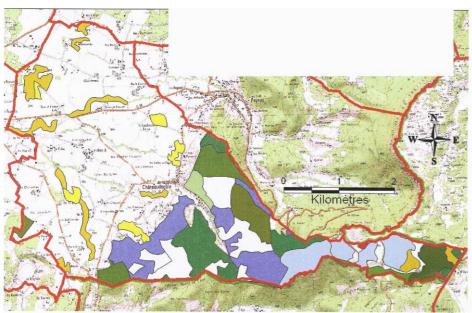


Propriété	surface de la propriété	Surface cumulée	Nb Personnes	% du Nb Personnes	% de la surface	
Privé	moins de 1 ha	45,80	113	51,60	6.50	
	de 1 à 4 ha	156,42	80	36,53	22,19	
	de 4 à 10 ha	87,50	15	6,85	12,41	
	de 10 à 20 ha	24,21	2	0,91	3,43	
	de 25 à 100 ha	237,06	<u>5</u>	2,28	33,63	
Public	moins de 1 ha	0,33	3	1,37	0,05	
	de 100 à 500 ha	153,7	1 `	0,46	21,80	
	Total	705,02	219	100.00	100.00	



La carte des boisements indique que le couvert forestier est assez homogène et s'articule en cultures mixtes de feuillus et conifères (majoritairement représentés par le chêne pubescent et le pin sylvestre) pour l'essentiel. Ces profils de boisement sont garants de qualité paysagère et de biodiversité, à l'inverse. des cultures mono spécifiques pauvres en valeur écologique. Le sous bois ainsi façonné est l'un des milieux les plus riches de part la multiplication des ambiances qu'il offre : ombre-lumière, ouvert-fermé, humide-sec, présence de baies et fruits tout au long des saisons, régénérescence du sol par l'alternance des saisons,

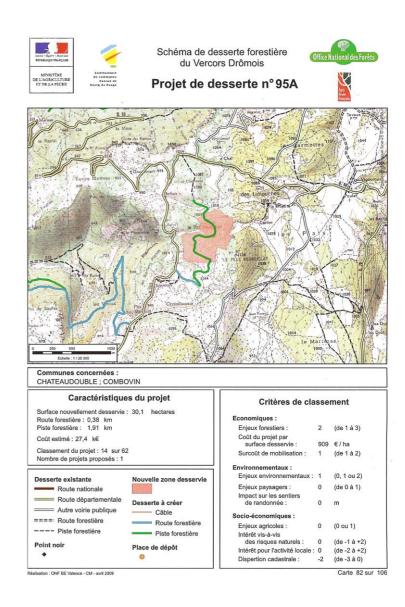
Les données des boisements illustrent bien la diversité de type de boisement : taillis de feuillus, seuls ou mélangés à des futaies de conifères.



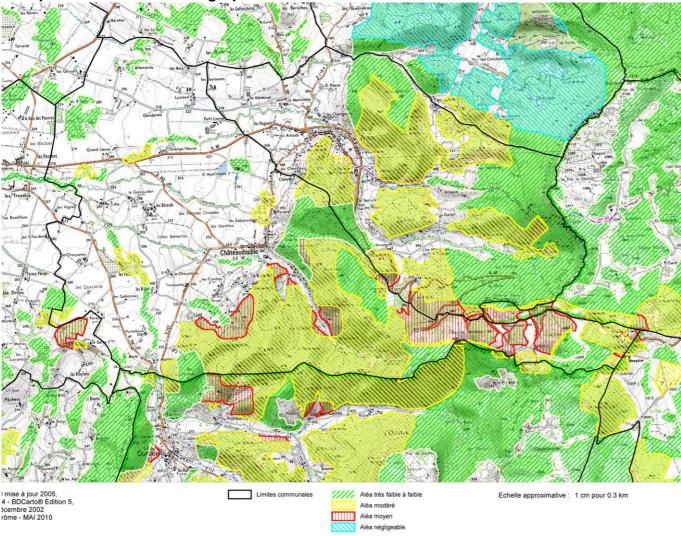


Les forêts de la commune offrent un potentiel de production de bois qui pourrait être mis en valeur par la réalisation d'infrastructures de desserte.

Schéma de desserte forestière du Vercors Drômois Projet de desserte n° 97A Communes concernées : CHATEAUDOUBLE Caractéristiques du projet Critères de classement Surface nouvellement desservie: 181,5 hectares Economiques: Route forestière: 7,44 km Piste forestière: 4,28 km Coût estimé : 314,4 k€ Coût du projet par 1732 € / ha surface desservie : Classement du projet : 29 sur 62 Surcoût de mobilisation : Nombre de projets proposés : 4 Environnementaux: Enjeux environnementaux: 1 (0, 1 ou 2) Desserte existante Nouvelle zone desservie Enjeux paysagers : 0,4 (de 0 à 1) Route nationale Impact sur les sentiers Route départementale de randonnée : - Autre voirie publique Socio-économiques : ====: Route forestière Route forestière Enjeux agricoles : (0 ou 1) ---- Piste forestière Piste forestière Intérêt vis-à-vis (de -1 à +2) des risques naturels : Point noir Place de dépôt Intérêt pour l'activité locale : 1 (de -2 à +2) Dispertion cadastrale : (de -3 à 0) Réalisation : ONF BE Valence - CM - avril 2009 Carte 84 sur 106 Le schéma de desserte forestière du Vercors Drômois et piémonts a listé en 2009 plusieurs projets répondant à ces objectifs de mobilisation de bois. Ils ont fait l'objet de 2 fiches projets présentées ici



Risques INCENDIE : Cartographie de l'aléa feux de forêt



Par arrêté préfectoral n°07.4393, le plan départemental de protection des forêts contre les incendies a été approuvé pour une période de 7 ans.

Il n'existe pas de Plan de prévention des risques incendies de forêt sur le territoire communal, par contre une carte d'aléa feu de forêt a été établie et définit les secteurs d'aléa moyen à localement élevé, modéré ou faible à très faible

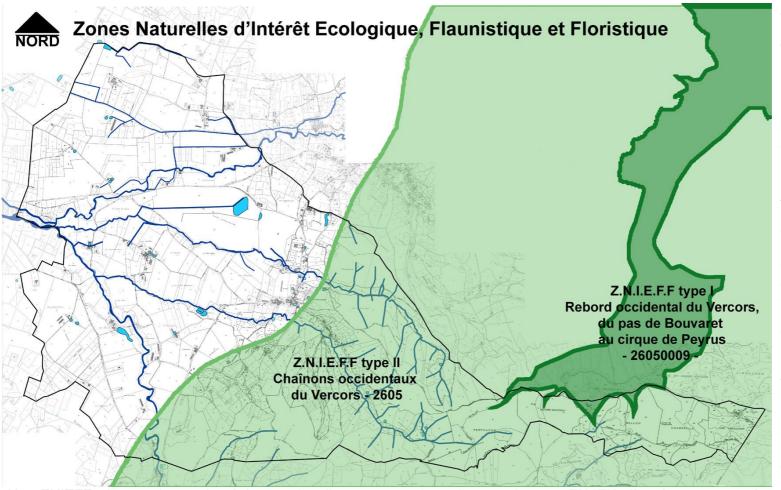
Cette carte est produite sur la base de données disponible en 2001 : statistiques feux de forêts, superficies des différents types de couverture végétale tirées de l'Inventaire Forestier Nationale de 1996.

C'est une évaluation d'une situation au temps t, c'est-à-dire en décembre 2002. Les zones d'aléa faible peuvent évoluer en zone d'aléa fort par le simple fait d'une modification du type d'occupation du sol, en particulier par des développements d'urbanisme, les zones habitées constituant l'une des poudrières classiques (zones préférentielles de départs de feux). La zone d'aléa faible telle que cartographiée à ce jour est aussi le reflet d'une réalité historique : peu de feux sont nés sur ces zones du fait de l'absence de poudrières.

Il est donc illusoire voire dangereux de considérer ce zones d'aléa faible comme « sécurisées », leur situation est la conséquence en 2002 de l'absence de poudrière, la situation étant évolutive en matière de « poudrières », l'aléa peut également évoluer.

Dans l'appréciation de l'aléa, un départ de feu est lié dans 90% des cas à une activité humaine : circulation automobile, habitations, zones de contacts entre terrains cultivés et forêts au sens large. De ce fait, la plupart des zones d'aléa moyen a élevé se trouve concentré : le long des voies de communication, à proximité des habitations, au niveau des lisières forestières, au contact des zones agricoles

Des espaces naturels présentant un intérêt scientifique ou patrimonial : **Deux Zones Naturelles d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique** (Z.N.I.E.F.F) identifiées sur le territoire — **Source DREAL Rhône-Alpes**



Une ZNIEFF n'a pas de portée réglementaire directe, cependant elle constitue un **ENJEU d'environnement de niveau supra-communal.**

Z.N.I.E.F.F de type 1 : « secteur de **superficie en général limitée**, défini par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. » . Elles correspondent à des unités écologiques bien identifiées, où l'enjeu de préservation des biotopes concernés est important.

Z.N.I.E.F.F de type 2 : représente un « grand ensemble naturel riche ou peu modifié, ou offrant des potentialités biologiques importantes. ».

Elle représente une identité globale au sein de laquelle se définissent généralement plusieurs secteurs de type 1

Ainsi l'inventaire permet l'identification de secteurs d'intérêt majeur en matière de patrimoine naturel. Par la délimitation de ces deux types de zonages, il traduit deux approches complémentaires :

- la présence avérée d'espèces ou de milieux de grand intérêt au sein des zonages de type 1,
- la prise en compte de fonctionnalités à plus grande échelle (bassins versants sensibles, couloir de communication pour la faune, secteurs conservant un niveau global élevé de biodiversité...) au sein des zonages de type 2.

Châteaudouble est concerné par une ZNIEFF de type 1 qui se fait jour en quelques points du relief et une Z.N.I.E.F.F de type 2 qui couvre la moitié du territoire.

Z.N.I.E.F.F de type 1 : 26050009 – Rebord occidental du Vercors du pas de Bouvaret au cirque de Peyrus

Description et intérêt du site :

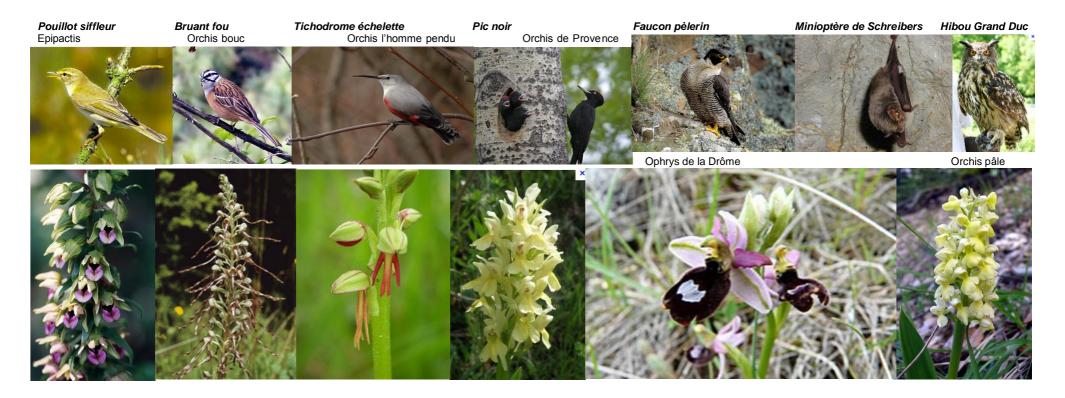
Le rebord ouest du Vercors est souligné par un ensemble de grandes falaises qui dominent la plaine du Rhône. Plusieurs larges combes (combe de Beauregard-Baret, combe de St-Genis...) entaillent de ravins et gorges étroites le pli rocheux situé au-dessus de la plaine.

Les falaises, fréquentées par quelques grimpeurs, portent des noms évocateurs (rocher du Roi gros-nez, rocher des Deux sœurs, la Momie...) tirés de leurs formes particulières. Cette zone doit toute sa diversité biologique à la variété des reliefs, petites combes bien abritées, crêtes montagneuses, et à un important étagement ; les altitudes extrêmes s'échelonnent, en effet, de 450 m à 1330 m. Au dessus de la plaine, cet ensemble montagnard présente un réel intérêt biogéographique, avec sa mosaïque de milieux naturels : boisements de hêtre, falaises verticales et rochers, pelouses et landes sommitales... Plusieurs espèces caractéristiques de la faune et de la flore alpines (**Tichodrome échelette, Pipit spioncelle, Saxifrage à feuilles opposées**... pour n'en citer que quelques-unes) parviennent ici en limite occidentale de leur aire de répartition dans l'arc alpin. Les montagnes accueillent également l'une des rares stations françaises du **Genêt du Dauphiné**. Les **chamois** sont présents sur tout le site, en continuité avec les populations des "Monts-du-Matin" (chaînons occidentaux du Vercors), et peuvent descendre assez bas le long des reliefs, à proximité de la plaine. Les falaises hébergent des espèces prestigieuses, des grands rapaces tels que **l'Aigle royal**, le **Faucon pèlerin** et le **Grand-duc d'Europe**, qui établissent leur nid sur des parois tranquilles. La présence de ces trois espèces sur un même site est remarquable, et justifie de porter une attention toute particulière à ces habitats rupestres. Les grottes et cavités naturelles ont révélé la présence de chauves-souris.

La zone englobe un site remarquable pour les **chauves-souris**, avec une colonie de reproduction comptant entre 1000 et 3000

Minioptères de Schreibers et pas moins de dix espèces de chauves-souris, dont le Petit Rhinolophe, le Vespertilion à oreilles échancrées et le Vespertilion de Beschtein. Cette grotte constitue également le plus gros site d'hivernage en région Rhône-Alpes pour le Grand Rhinolophe (avec plus de quarante individus). Plus bas à l'étage collinéen, les pelouses et bois de chênes ou de pins sylvestres sont des secteurs particulièrement riches en orchidées. Les prairies sèches, notamment, localisées aux pentes calcaires ensoleillées de basse altitude, se présentent sous l'aspect d'un tapis plus ou moins discontinu de graminées, de légumineuses et d'orchidées. La diversité floristique de ces prairies est particulièrement élevée, par exemple, en ce qui concerne le nombre d'orchidées dont la plus remarquable est l'Ophrys de la Drôme, localisée principalement sur le pourtour du Vercors ; l'Orchis de Provence, l'Homme-pendu, et l'Orchis bouc méritent également d'être cités... Ces prairies peuvent être pâturées ou fauchées. D'autres orchidées se rencontrent dans des habitats naturels aussi variés que les pelouses piquetées de Pins sylvestres, les bois de pins et de chênes ou forêt de Hêtre...L'Orchis pâle, belle orchidée jaune, ou encore la discrète Epipactis à petites feuilles se rencontrent dans les bois montagnards. La Gymnadénie très odorante est une orchidée délicate, portant un épi grêle de petites fleurs rosées et très odorantes est peu exigeante quant à son habitat.

On la trouve aussi bien dans les prairies sèches, que les prairies humides, ou encore les bois clairs. Mais les orchidées ne sont pas les seules plantes remarquables locales. La **Campanule à larges feuilles**, ne se retrouve ailleurs dans la Drôme que dans le vallon de la Jarjatte, à Lus-la-Croix-Haute. Les grappes de cette espèce, aux grandes fleurs violettes, s'épanouissent dans les sous-bois montagnards. La faune avienne est elle aussi variée. Le **Bruant fou**, qui niche dans les pentes rocailleuses couvertes de buissons, est un bon indicateur de milieux chauds et ensoleillés. A l'opposé, le **Pouillot siffleur**, localisé à quelques belles futaies, est un oiseau de l'Europe tempérée nichant rarement sous nos latitudes. Le **Pic noir**, dont les cris résonnent au printemps, se plait particulièrement dans les belles hêtraies âgées, pourvues de quelques arbres morts. La nidification de la **Grive musicienne**, oiseau plus fréquent à l'étage.



Z.N.I.E.F.F de type 2 : 2615 - Chaînaux occidentaux du Vercors

Description et intérêt du site

entité distincte, déià tournée vers le Diois.

Le massif du Vercors est situé au cœur du Dauphiné. Les falaises abruptes qui le ceinturent en font une véritable citadelle naturelle, longtemps isolée des régions qui l'entourent, les vallées de l'Isère, du Drac et de la Drôme. L'eau a taillé dans cette masse de calcaire des gorges profondes, des cirques majestueux, des grottes et des gouffres parmi les plus célèbres d'Europe. L'intérieur du massif est constitué de plateaux boisés et de vallons verdoyants au paysage modelé par l'agriculture. Le secteur décrit intègre les contreforts les plus occidentaux du Vercors (centrés sur les « Monts du Matin »), et même de l'arc alpin. Au sud, la Gervanne y forme une

La richesse biologique (favorisée par une géomorphologie tourmentée) est globalement remarquable du fait de la juxtaposition d'éléments de faune et de flore d'influences méditerranéenne (fauvettes méditerranéennes, Pipit rousseline, Moineau soulcie, Grand Ephèdre, Ophrys de la Drôme...), médio-européenne (Chouette chevêche), montagnarde et même alpine (Buplèvre des rochers, Aconit anthora, papillon Apollon...). Les populations locales de Chamois et de chauvesouris sont importantes.

La flore compte quelques remarquables messicoles (plantes associées aux cultures traditionnelles, comme l'Adonis flamme, la Nielle des blés, la Nigelle de Damas ou la Caméline à petits fruits), ainsi que de rares endémiques des Alpes sud-occidentales (Genêt ailé).

Certains types d'habitats naturels rares sont ici particulièrement bien représentés : c'est le cas des sources d'eau dure associées à de spectaculaires formations de travertins (« cratoneurion ») des gorges d'Omblèze.

Le secteur abrite en outre un karst caractéristique des Préalpes du nord. Ce type de karst est caractérisé par l'épaisseur considérable des stratifications calcaires, l'ampleur des phénomènes de dissolution, l'incidence des glaciations quaternaires (calottes glaciaires sommitales, épaisses langues glaciaires).

Le peuplement faunistique du karst du Vercors est relativement bien connu. Il est particulièrement riche en espèces terrestres troglobies (c'est à dire vivant exclusivement dans les cavités souterraines), avec une cinquantaine d'espèces connues parmi les invertébrés, essentiellement des coléoptères (plus de trente espèces ou sous-espèces) et des collemboles (plus de quinze espèces). Cette diversité va de pair avec un haut degré d'endémisme, qui traduirait un phénomène de spéciation géographique consécutif au grand compartimentage des habitats souterrains.

La faune stygobie (c'est à dire vivant dans les eaux souterraines) est par contre assez peu diversifiée, en raison probablement du faible développement des réseaux saturés au sein du karst local. La faune pariétale est également intéressante. Elle fréquente la zone d'entrée des cavernes ; cette faune peut être permanente, estivante ou hivernante : son habitat présente ainsi des caractères intermédiaires entre le monde extérieur et le monde souterrain. On observe ainsi localement un coléoptère du genre Oreonebria, endémique des massifs subalpins de la Chartreuse, du Vercors et de leurs proches abords.

Le zonage de type II souligne l'unité de cet ensemble globalement peu perturbé par les activités humaines, au sein duquel les secteurs abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits par de vastes zones de type I (gorges, plateaux, falaises...) fortement interdépendantes. En dehors de celles-ci, d'autres secteurs peuvent s'avérer remarquables, par exemple pour l'entomofaune (cas des stations de papillons Hermite, Apollon et Azuré de la Croisette connues sur le plateau entre le Col de Limouche et celui de Tourniol...).

Il souligne également particulièrement les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de multiples espèces, dont celles précédemment citées, ainsi que d'autres exigeant un large domaine vital (Aigle royal, Vautour fauve bénéficiant d'une réintroduction récente à proximité ...).

Il traduit également le bon état de conservation général de certains bassins versants, en rapport avec le maintien de populations d'Ecrevisse à pattes blanches, espèce réputée pour sa sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu. Cette écrevisse indigène est devenue rare dans la région, tout spécialement à l'est de la vallée du Rhône.

Il met enfin en exergue la sensibilité particulière de la faune souterraine, tributaire des réseaux karstiques et très dépendante de la qualité des eaux provenant du bassin versant. La sur-fréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt paysager (on peut citer parmi d'autres le site classé des Gorges d'Omblèze), géomorphologique, ainsi que biogéographique compte-tenu de la présence de nombreuses espèces méridionales ou montagnardes parvenant ici en limite de leur aire de répartition géographique

Pour aller plus loin et connaître le listing concernant les milieux naturels, la flore et la faune vertébrée et invertébrée, consulter le site : DREAL Rhône-Alpes

Affin de permettre la prise en compte de la faune sauvage et de ses habitats dans les politiques publiques, les **O.R.G.F.H** (Orientations **R**égionales de **G**estion de la **F**aune sauvage et d'amélioration de la qualité de l'**H**abitat) Rhône-Alpes ont été approuvés par arrêté du Préfet de la Région Rhône-Alpes le 30 juillet 2004. Elles ont identifié la dégradation et la disparition des habitats favorables à la faune sauvage (notamment pour la petite faune de plaine ou de montagne, et la faune liée aux zones humides) comme principal facteur négatif auquel il faut ajouter le dérangement par diverses activités humaines, la mortalité accidentelle due aux aménagements humains, à l'emploi de produits toxiques et à certaines pratiques agricoles.

Les O.R.G.F.H de Rhône-Alpes préconisent de :

- limiter la conversion des surfaces agricoles
- inciter à la diversité des cultures et favoriser les effets de lisières (bandes enherbées)
- maintenir ou restaurer le paysage bocager et les éléments fixes du paysage (réseaux de haies de qualité, bosquets, arbres isolés, murets...)
- restaurer les boisements de bords de cours d'eau.

Les O.R.G.F.H (fiches espèces) sont complémentaires à l'inventaire Z.N.I.E.F.F.

Biodiversité et protection de l'environnement : Prise en compte de la « Trame verte et bleue »

La loi du 12 juillet 2010 a complété l'article **L110.1 du code de l'environnement** qui définit les principes généraux en matière de protection de l'environnement, notamment :

- *I -* Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation.
- II Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.
- III L'objectif de développement durable, répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :
 - 1 la lutte contre le changement climatique,
 - 2 la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
 - 3 la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
 - 4 l'épanouissement de tous les êtres humains,
 - 5 une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

IV - L'Agenda 21 est un projet territorial de développement durable

La prise en compte de la trame verte et bleue introduite par la loi du 12 juillet 2010 pour préserver notamment la biodiversité, et dont les objectifs sont précisés à **l'article L 317-1 du code de l'environnement**, s'impose aux documents d'urbanisme :

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuité écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. »

Le maintien ou la reconstitution de ces trames verte et bleue contribuent à :

- 1 diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique,
- 2 identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques
- 3 mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par le SDAGE, et préserver les zones humides...,
- 4 prendre en compte la biologie des espèces sauvages,
- 5 faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages,
- 6 améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La trame verte et bleue : « vert » pour les milieux naturels terrestres et « bleue » pour les milieux aquatiques – sont notamment mises en œuvre au moyen d'outils d'aménagement, notamment par le biais d'un « Schéma Régional de Cohérence Ecologique ». Ce schéma régional de cohérence écologique de la Région Rhône Alpes a été adopté par délibération du Conseil Régional en date du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral du 16 juillet 2014 (voir pages 159 à 162 du rapport).

Toutefois, le Conseil régional de Rhône-Alpes avait réalisé auparavant une « cartographie des **R**éseaux **E**cologiques de la région **R**hône-**A**lpes » (RERA -mars 2009).

Cet atlas a été élaboré avec une double préoccupation :

- avoir une approche cohérente sur l'ensemble du territoire,
- refléter au mieux la réalité du déplacement des espèces.

Elle s'appuie sur la construction de continuums éco paysagers qui prennent en compte :

- les types d'occupation du sol et leur perméabilité au regard de différents groupes d'espèces,
- les modalités de déplacement des espèces dans ces différents milieux,
- les obstacles et les points de franchissement connus (réseau routier, réseau ferré, passages à faune, autres ouvrages de génie civile, barrage...).

Carte RERA - Trame verte et bleue - inter-action supra communale Aménagement de franchissement 💢 🦚 Passages à faune Enjeux d'échelle régionale Aquatique Obstacles au déplacement des espèces Réseau ferré Connexions régionales Connexion hydrographique Voie électrifiée de forte fréquentation Coeur de nature Autres infrastructures Fond de plan Barrages et seuils Limites départementales Franchissable ZNIEFF de type 1 et Natura 2000 Non ou difficilement franchissable Communes Zonage PNR

Enjeux d'échelle supra-communale :

Aquatique: mise en évidence du réseau hydrographique d'importance qui irrigue le fleuve Rhône. Enjeu de préservation de la trame bleue par le maintient ou l'amélioration de corridors écologiques et de la qualité des eaux au sein de l'ensemble des bassins versants alimentant le Rhône.

Connexion hydrographique: la connectivité permet de décrire comment l'arrangement spatial et la qualité des éléments du paysage affectent le mouvement des organismes entre des fragments d'habitats. Elle a deux composantes :

- la première est **STRUCTURELLE** et est déterminée par l'arrangement spatial des différents types d'habitats dans le paysage,
- la deuxième est **FONCTIONNELLE**, liée à la réponse comportementale des individus et des espèces à la structure physique du paysage.

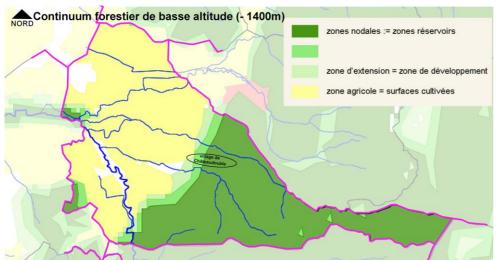
Cœur de nature : secteur à l'échelle Rhône-Alpes. Zone peu fragmentée à dominante naturelle (nature « ordinaire » comme remarquable) où la circulation des espèces est peu contrainte. Cependant un cœur de nature n'est pas synonyme de réservoir de biodiversité. La préservation de la fonctionnalité de ces zones doit être l'objet d'une attention particulière.

Points favorables au franchissement : Passage à faune – passage construit par l'homme pour permettre aux espèces animales et végétales de traverser des infrastructures (routes, autoroutes, voies ferrées) ou tout élément qui fragmente le paysage.

Réseau ferré: mise en évidence du linéaire fermé du tracé du T.G.V. et des aménagements ponctuellement effectués pour restaurer les continuités et lieu de passage.

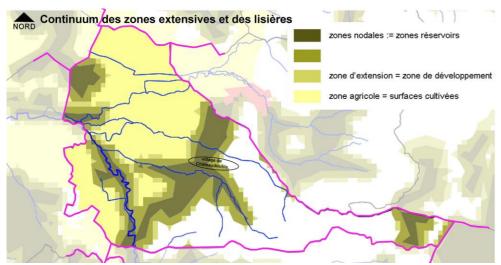
Barrages et seuils : liaison non ou difficilement infranchissable de part son aménagement.

Source : définitions issues du Glossaire et acronymes RERA



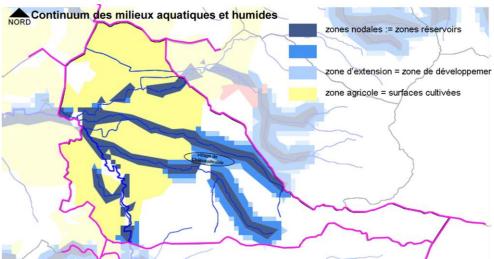
Continuum compte une belle continuité et unité d'ensemble forestier de basse altitude (-1400m)

Se concentre sur l'ensemble des reliefs et se retrouve ponctuellement sur la plaine. Cette dernière marque une rupture et une transition nette de continuité.



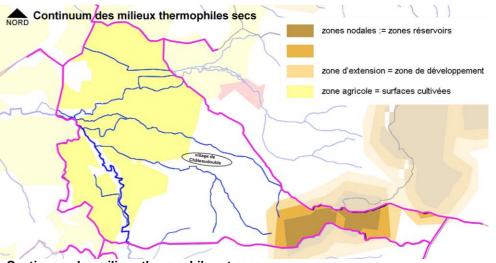
Continuum des zones extensives et des lisières

Se concentre sur la plaine et le piémont des reliefs (espace intermédiaire entre relief et plaine). Il



Continuum des milieux aquatiques et humides

Se concentre très fortement sur l'ensemble des cours d'eau. Les ruisseaux de la Marette et du Chevillon comptent une bonne continuité avec toutefois une nette coupure au sud du village tandis que La Lierne et La Véore arborent un linéaire relativement discontinu



Continuum des milieux thermophiles et secs

Se concentre sur les hauteurs du relief et illustre bien l'intérêt de la présence d'une ZNIEFF de type 1 sur le territoire communal.

Quelques définitions : Glossaire et acronymes RERA

Le réseau écologique : constitue une véritable infrastructure naturelle du territoire régional. Il s'agit d'un système représentatif de zones nodales, zones d'extension associées et de corridors, conçu de manière à permettre une préservation de la biodiversité par le maintien de la fonctionnalité écologique du territoire régional.

Zones nodales et zones d'extension associées: Les zones nodales du territoire régional sont les secteurs sources de biodiversité sur le territoire régional. Les zones d'extension qui leur sont associées constituent des secteurs intermédiaires entre le cœur de la zone nodale et le reste du territoire, ce sont les zones à privilégier pour le développement des zones nodales à travers la restauration ou le renforcement de leurs qualités, capacités et fonctions écologiques.

Les continuums : Un continuum est un ensemble d'éléments tels que l'on peut passer de l'un à l'autre de façon continue.

Les corridors: Un corridor biologique désigne un ensemble de milieux qui relient fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux (sites de reproduction, de nourrissage, de repos...) pour une espèce ou un groupe d'espèces. Ces structures souvent linéaires permettent la connexion entre elles de plusieurs sous-populations, et ainsi la migration d'individus et la circulation des gènes. Les corridors biologiques diffèrent selon les espèces qui les utilisent. Ils peuvent être matérialisés (haies bocagères, chaînes d'étangs, cours d'eau...) ou non (secteurs préservés des pollutions lumineuses nocturnes, thermo hygrométrie stable...).

Un corridor écologique désigne une structure spatiale plus large que le corridor biologique, n'engageant pas nécessairement de notion génétique. Il peut rassembler divers corridors biologiques **Thermophile**: milieux qui aime la chaleur

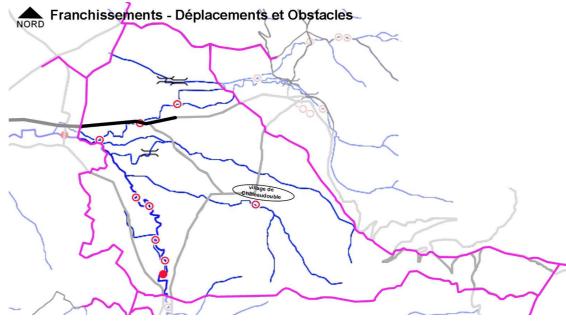
Zones extensives: zones (surfaces) qui ont recourt aux ressources naturelles présentes sur place, qui ne maximise pas la productivité à court terme du sol par l'usage d'apports extérieurs (engrais, traitements, amendements...)

Zones lisières: Une zone lisière est une limite entre deux milieux, dont l'un est généralement forestier, par exemple entre une forêt et une prairie. La lisière présente des conditions climatiques et écologiques particulières. Elle est pour cette raison soumise à une dynamique écopaysagère. On parle d'effet-lisière (ou effet-bordure) pour décrire les impacts négatifs des lisières artificielles créées dans les milieux naturels (extérieure à un massif traité en sylviculture ou intérieure à celui-ci (bords de coupes rases, bords de routes ou de pistes forestières).

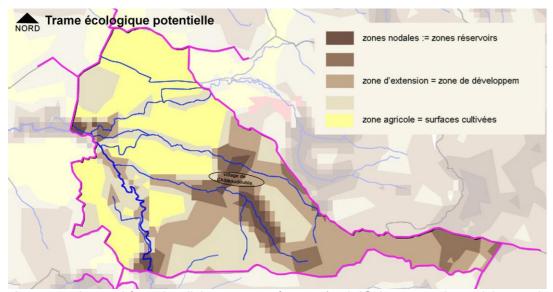
Carte des impacts et moyens de déplacement pour la faune et la flore

Les difficultés se concentrent sur les cours d'eau ou il est recensé un grand nombre de points de difficulté faisant référence à des passes à poissons ou barrage difficilement franchissable.

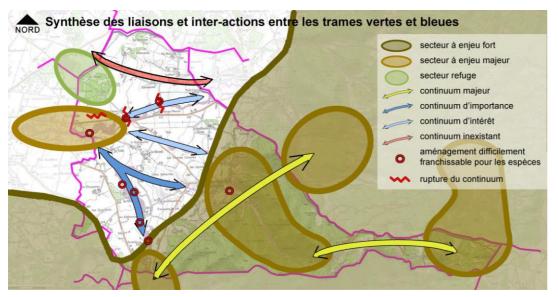
Le réseau routier ne pose pas de problématique majeure hormis sur un tronçon de la RD 68 qui accuse un trafic important et qui génère des zones accidentogènes pour les déplacements de la faune.



La **trame écologique potentielle** (carte ci-dessous) résulte du cumul de ces continuums (détaillés ci-dessus) et traduit la potentialité de déplacement des espèces.



La carte de synthèse des liaisons apposée sur fond IGN permet de traduire et de retranscrire de façon plus lisible les différents enjeux qui en résultent :



Le territoire de Châteaudouble apparaît comme une **zone de développement** d'importance avec de belles poches de zones réservoirs (espaces naturels où la biodiversité est particulièrement riche et aux potentialités vitales élevés) concentrées au niveau des reliefs.

Les zones d'extensions dites « de développement » s'étirent vers la plaine. Elles sont composées de milieux plus ou moins dégradés (fortes ruptures dans leurs continuités).et plus ou moins facilement franchissable. Ces zones offrent des couloirs de liaisons et de déplacements entre les zones nodales réservoirs et préservent aussi les cœurs de biodiversité et les corridors des influences extérieures. Elles sont indispensables aux bons fonctionnements des réseaux écologiques, elles possèdent un rôle important en tant que corridor biologique, les milieux naturels qui la composent (cours d'eau) facilitent les déplacements de la faune et de la flore sur le territoire.

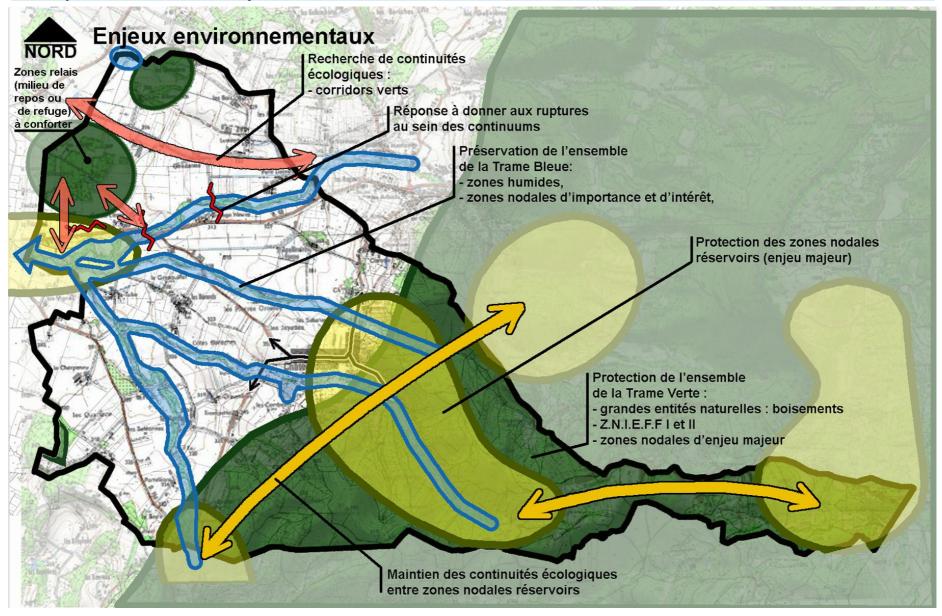
Sur les reliefs :

- renforcer et maintenir la matrice du couvert forestier (secteur à enjeu fort) existant et continu sur l'ensemble des reliefs axe majeur de la TRAME VERTE
- maintenir les zones nodales réservoirs (secteur à enjeu majeur) garant d'une biodiversité élevée.

Sur la plaine :

- préserver le couvert forestier du secteur refuge non contiguë à une zone nodale ressource. De taille restreinte, elle présente des potentialités de repos et de refuge aux déplacements de la faune,
- préserver et conforter l'ensemble des ripisylves (végétation riveraines d'un cours d'eau) des rivières et ruisseaux qui dessinent et irriguent la plaine en tant qu'axe majeur de la TRAME BLEUE
- enrayer les difficultés de franchissement de certains aménagements pour les espèces

Synthèse des secteurs à enjeux environnementaux :



La biodiversité constitue une richesse héritée du passé que nous avons le devoir de transmettre aux générations à venir ; car elle est d'importance vitale. A ce titre-là, elle est en cohérence avec la notion de « développement durable » dont elle constitue un élément clé.

- Sur le plan économique, elle fournit la matière première de nos aliments, de nos habillements de nos médicaments et de diverses substances chimiques, elle nous approvisionne en combustibles. Elle représente le réservoir, à long terme, de ressources génétiques utilisées pour répondre à des besoins futurs et imprévisibles.
- Sur le plan scientifique, la biodiversité est à l'origine de tous les mécanismes qui permettent à la biosphère d'assurer en permanence des tâches de protection des sols et de lutte contre l'érosion, de protection des bassins hydrographiques et d'épuration des eaux, de régulation des maladies; la biodiversité contrôle la pollinisation et la dispersion des graines, elle assure la production primaire des écosystèmes, premier maillon de la chaîne alimentaire, mais également le recyclage des éléments nutritifs sans lequel nous serions « noyés » sous des tonnes de déchets organiques, enfin l'une de ses fonctions et, non la moindre, est la régulation du climat maintenant les paramètres de notre environnement dans des limites compatibles avec la vie. La biodiversité est garante de notre survie; sans oublier que ces services sont « gratuits » et nous sont fournis sans même que nous en ayons conscience.
- Sur le plan de l'éthique et de l'esthétique, force est de constater que la contemplation de la diversité de la vie est une source importante d'un épanouissement personnel et de la créativité.

Ainsi, en matière de biodiversité, différents secteurs à enjeux environnementaux peuvent être mis en évidence sur le territoire de Châteaudouble :

Concernant la trame verte : enjeu de protection de l'ensemble de cette trame, notamment :

- grandes entités de **boisement** sur l'ensemble des reliefs de la moitié est de la commune (couverts forestiers denses et continus avec présence de zones nodales majeurs). Ces zones sont des lieux de refuges et de ressources pour la faune sauvage. Ils méritent en cela d'être pris en considération au sein du document d'urbanisme afin d'en préserver l'intégrité et d'en assurer leur pérennité.
- ilots boisés et bosquets dispersés dans la plaine des lieux dits « Allemand » et « Garaland » (ce dernier fragilisé par la présence d'activités touristiques), ainsi que les lignes de crêtes lieu dit « Les Quarante ».
- linéaires et continus de végétation dans sur la plaine (forêts riveraines des cours d'eau présence de zones nodales d'importance et d'intérêt)
- végétation des milieux naturels montagnards sur le plateau des Limouches (ZNIEFF).

Concernant la trame bleue : enjeu de préservation des milieux humides

- Richesse du réseau hydrologique (méandres et confluences des cours d'eau) mais avec quelques ruptures dans la continuité de cette trame ; Leur protection doit être réfléchie sur toute leur emprise de divagation et non se limiter à leurs berges.
- Secteurs inondables participant au maintien de la biodiversité des zones humides attenantes à ces milieux ;
- Importance et richesses des zones humides constituant des continuums écologiques, avec des insuffisances ou fragilités dans le réseau (ruptures au sein des continuums, comme par exemple au niveau du fossé au nord de la Lierne)

Perturbations écologiques de la forêt rivulaire des cours d'eau liées aux plantes invasives.

En accord avec les prescriptions du Grenelle de l'environnement, le maillage de la trame verte et bleue devra être <u>conforté et recomposé</u> afin d'affirmer son rôle écologique et paysager structurant :

- Enjeu de protection des zones nodales majeures (lieu d'habitat et de reproduction)
- Enjeu du maintien des continuités écologiques entre zones nodales majeurs
 La circulation reliant entre eux différents grands ensembles naturels doit être préservée de toutes contraintes ou difficultés de franchissement afin de garantir la survie des populations présentes au sein de ces milieux
- Enjeu de protection de zones relais
 Ils correspondent à des lieux qui ne sont pas en continuités avec la trame verte mais contribuent largement à son fonctionnement en offrant des espaces de refuge et de repos potentiels lors de déplacement d'un milieu à un autre
- Enjeu de recherche de continuités écologiques :
 - corridors verts: Plus les connections sont possibles entre différents milieux plus la diversité et les échanges s'amplifient augmentant par la même les potentialités d'épanouissement de la biodiversité. Ces corridors peuvent assurer des rôles importants de circulation d'espèces et d'échanges entre les différents milieux. Ils peuvent aussi se comporter également en membranes semi-perméables et constituer des barrières et des filtres pour le vent, l'eau, le transfert de particules ou encore pour la dispersion de graines ou d'insectes.
 - Réponse à donner aux ruptures recensées au sein des continuums : un bon réseau se doit d'être continu donc ne doit souffrir d'aucune interruption physique au sein de son linéaire afin de garantir sa pérennité biologique et sa bonne fonctionnalité d'échange entre ses différents milieux

2.1. 2 L'organisation de l'occupation du sol : carrières, espaces agricoles, structures urbaines, patrimoine bâti

• Toponymie – Histoire des lieux

Le village est cité comme : "commune du canton de chabeuil. — *Castrum Duplum*, 1120 (Cart. De Romans 310). — *Castellum Duplum*, 1157 (Gall. Christ., XVI, 104). — Castrum Duplex, 1257 (Duchesne : Comtes de Valentinois, 9). — *Chasteldouble*, 1396 (Choix de doc., 213. — *Pont Marette*, 1793.

Avant 1790, Châteaudouble était une communauté de l'élection et subdélégation de Valence et de la sénéchaussée de Crest, formant une paroisse du Diocèse de Valence dont l'église, dédiée à Saint Michel, — *Prior Sancti Micaeli de Castro Duplici,* 1284 (Cart. De Léoncel, 254) — était celle d'un prieuré de Saint Augustin, congrégation de Saint Ruf — *Prior de Castro Dupplo,* 1223 (Cart. Du Bourg-lès-Valence, 32). — *Prior Castri Duplici,* XIVème siècle, (Pouillé de Valence) — connu dès 1196 et uni en 1775 au séminaire de Valence, qui de ce chef était collateur et décimateur à Châteaudouble.

Quant à la terre ou seigneurie de Châteaudouble, sur laquelle les évêques de Valence avaient des droits qui furent confirmés en 1159 par les empereurs d'Allemagne, elle appartenait fort anciennement aux comtes de Valentinois, qui la tenaient vraisemblablement des Royans et qui l'aliénèrent en 1390 au profit des Grolée. Réunie à la couronne de France avec les autres biens des comtes de Valentinois, en 1419, elle fut vendue sous faculté de rachat ou viagèrement donnée à Gaubert des Massues en 1447, aux Galéas de Saint-Séverin en 1523, aux Plovier en 1537, à Benoit Théocrène, précepteur des enfants du roi, en 1547, à Diane de Poitier en 1550, au colonel italien Julius Centurion en 1576, aux Chastellier en 1578, aux Du Puy Montbrun en 1594, enfin en 1638 aux La Baume, qui la vendirent vers le milieu du XVIIIème siècle aux Pasquet de Valbonne. Ceux-ci furent remplacés en 1788 par les Gibert de Jansac, derniers seigneurs de Châteaudouble.

Cette terre comprenait tout le mandement de Châteaudouble —*Mandamentum Castri Duplicis*, 1178 (Cart. De Léoncel, 27) — c'est à dire les quatre paroisses de Châteaudouble, du Chaffal, de Combovin et de Peyrus ; mais au XVIIème siècle, Peyrus et le Chaffal en furent démembrés ett, vers vers la fin du siècle suivant, il en fut encore distrait encore une partie pour former la communauté de la Baume sur Véore, qui a été supprimée en 1848.

La commune de Châteaudouble fait partie du canton de Chabeuil depuis 1790. Il y avait, en 1689, dans cette commune, 150 chefs de famille, 200 en 1759 et 267 en 1789.

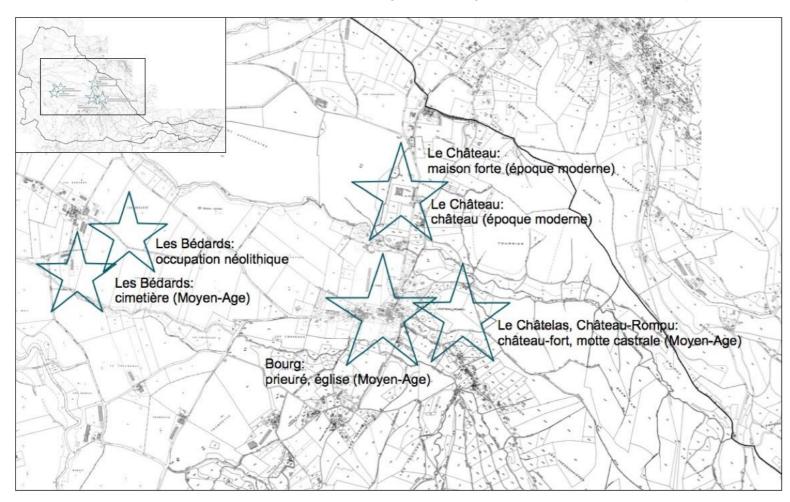
• Bref historique (source : article de Pierre Guyon et Jean-François Duvic)

Comme l'atteste son nom originel *Castrum Duplum*, mentionné dans plusieurs cartulaires, il existait deux châteaux sur le territoire du village, ils avaient été édifiés au Xlème ou XIIème siècle.

Le premier : le "Château rompu" construit sur la colline qui domine le village était une des places fortes les plus sûres du Dauphinée. Le second, le "Château de Ruissas" était situé à 1km au sud du premier, sur la route de Combovin, dans le quartier des Chazeaux et servait de poste avancé du Château Rompu. Il ne reste aucune trace de ce bâtiment Le château et son village fortifié attenant furent démantelés par le Duc de Mayenne en 1581. Certaines maisons du village étaient construites, adossées à l'intérieur des remparts. En conséquence, le démantèlement de ces remparts a entraîné la démolition de plusieurs maisons. En contrepartie d'un bon dédommagement, certains habitants quittèrent le village, d'autres se construisirent de nouvelles maisons à proximité un peu plus bas, le long des axes de communication.

Sites archéologiques et monuments historiques

Le porter à Connaissance de l'Etat mentionne quelques vestiges archéologiques répertoriés sur la carte ci-jointe :



Monuments historiques:

Un édifice de la commune est classé et inscrit à l'inventaire des monuments historiques: Le Château du Bourg et ses communs

Edifice classé: Château y compris tous ses décors peints et non peints (cad A215): classement par arrêté du 8 sept. 1988.

Edifice inscrit: Façades du Château, toitures et grille d'entrée des communs (cad B217): inscription par arrêté du 19 juin 1959.







Vue de l'est.

Vue de l'ouest, de la RD 262

L'entrée XVIIème siècle.

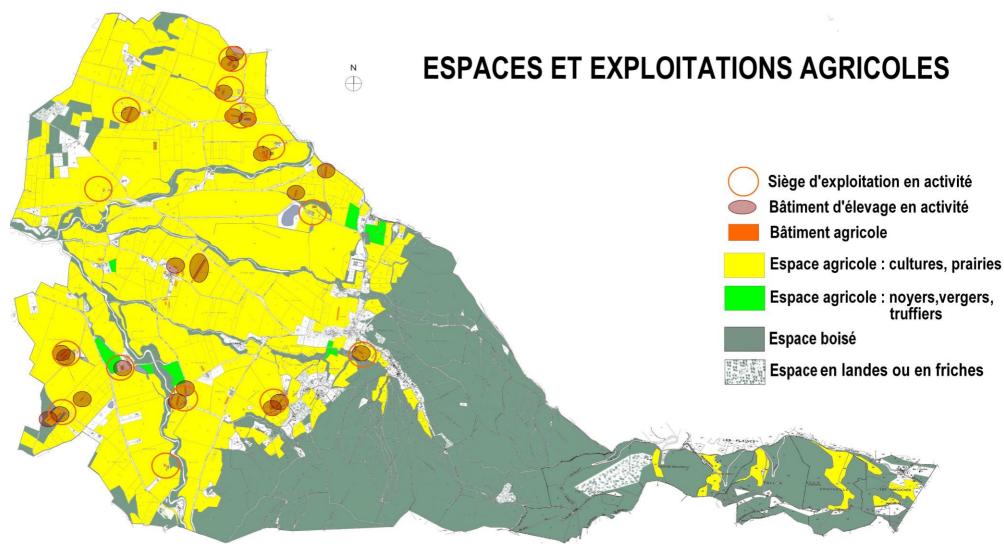
La première pierre de ce château d'agrément a été posée le 28 octobre 1591, sur les bases de l'ancienne maison forte de l'Isle de Panaret". Suite au climat de tension qui régnait entre protestants et catholiques, peu avant la révocation de l'Edit de Nantes, une garnison a été édifiée en 1675 le long de la route de Peyrus pour y loger des militaires chargés de protéger le château.

• Exploitation des ressources du sous-sol : carrière

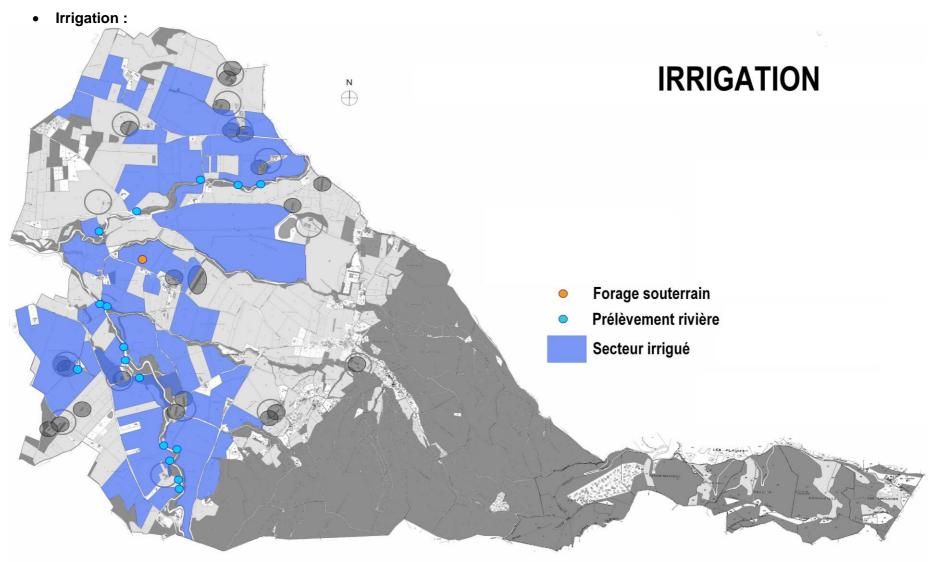
Carrière de roches dures à Tourrier : exploitation autorisée par un premier arrêté du 19 juillet 1984 ; Renouvellement de cette autorisation par arrêté du 16 juin 1993 pour une durée de 20 ans (2014) sur une superficie de 45 000 m2.



Espaces agricoles



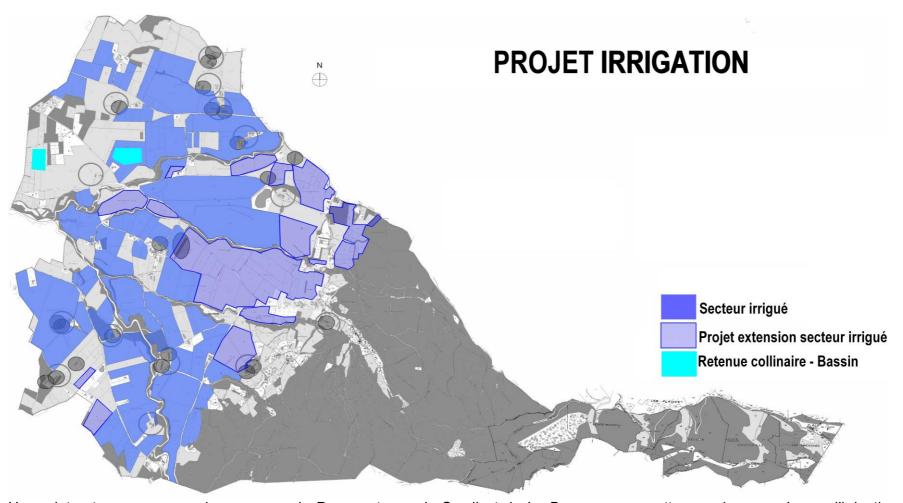
Est considéré comme espace agricole sur la carte ci-dessus, l'ensemble des terres potentiellement exploitables pour l'agriculture. Certaines sont utilisées ou mises en valeur par des non actifs agricoles (terres conservées par des agriculteurs à la retraite,..). N'ont pas été intégrés dans ces espaces, les espaces attenants aux constructions (cours, jardins potagers, parcs ou jardins d'agrément parfois étendus qui accompagnent le bâti, espaces de loisirs comme le terrain de foot,...).



L'irrigation a amélioré les possibilités agronomiques des sols dans le domaine de l'agriculture permettant des cultures plus intensives (maïs, céréales,...).

Actuellement 180 hectares de terres agricoles sont irrigués par prélèvements en rivière et par un pompage. On relève15 prélèvements dans les eaux du Lierne et de la Véore, et un pompage souterrain à Grenouillet. En 2014 la législation environnementale, va interdire les prélèvements dans les cours

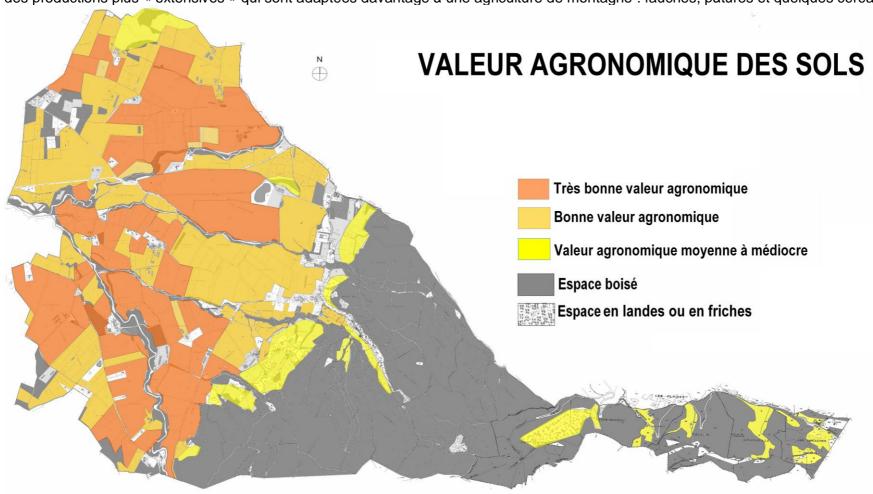
d'eau. Le territoire agricole de Châteaudouble cherche donc de nouvelles ressources en eau pour l'irrigation.



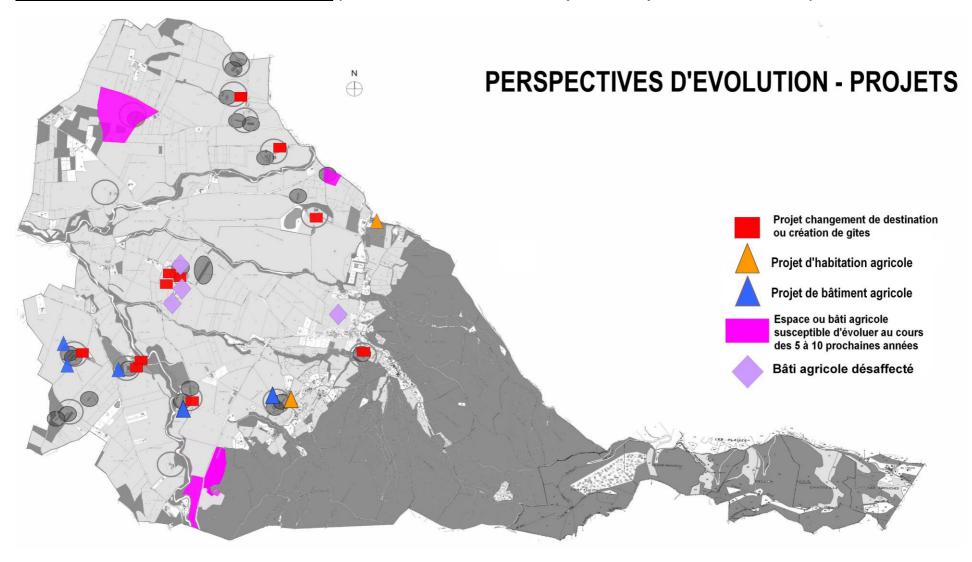
Un projet est en cours avec la commune de Peyrus et avec le Syndicat de La Bourne, pour mettre en place un réseau d'irrigation. Il s'agirait de reconduire les périmètres irrigués actuels, et d'étendre les secteurs irrigués par la création d'un réseau d'irrigation, le maillage de canaux d'irrigation, et par l'aménagement de retenues collinaires (création notamment d'un bassin de retenue sur Le Lierne) qui permettront d'irriguer l'ensemble de terres agricoles de la plaine. Si ce projet s'avère opérationnel, sa réalisation est prévue pour les prochaines années.

Valeur agronomique des sols :

Le substratum géologique composés de terrain sédimentaires : substratum à calcaires marneux sur les reliefs des Monts du Matin, relayé par des éboulis de formations à blocs calcaires avec matrice sableuse ou sablo argileuse, puis par des niveaux alluvionnaires (terrasses fluviatiles et alluvions récentes de fond de vallées) ont donnés des sols relativement « riches pour la mise en valeur agricole » dans la plaine, mais de moins bonne valeur agricole sur les piémonts (sols plus « caillouteux » et plus difficiles à travailler sur les coteaux) et sur le haut des reliefs. La valeur agronomique des terres agricoles de la plaine, est d'autant plus importante dans les secteurs irrigués qui sont des espaces agricoles de forte productivité pour la mise en valeur culturale. Les sols de moindre valeur agronomique : piémonts, vallon de Coton, plateau du Col des Limouches restent néanmoins essentiels à des productions plus « extensives » qui sont adaptées davantage à une agriculture de montagne : fauches, pâtures et quelques céréales.



Perspectives d'évolution de l'activité agricole (selon les données recueillies auprès des exploitants en mars 2012) :



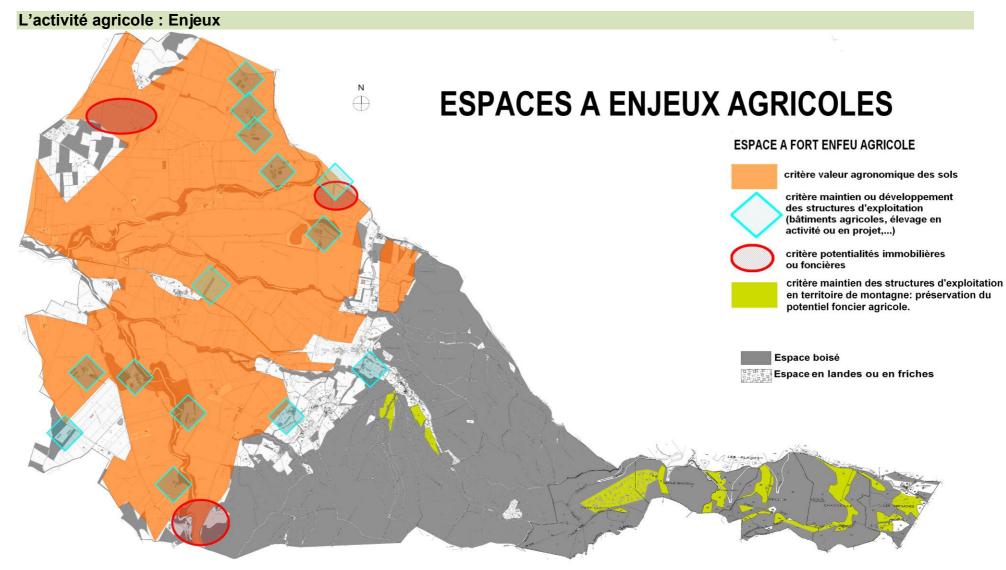
Plusieurs projets de construction de bâtiments agricoles ou de constructions en lien avec l'agriculture, ou de projets de changements de destination ont été évoqués par les agriculteurs (certains sont concrétisés par des demandes ou des autorisations en cours, d'autres non, relevant de projets à moyen terme) :

- Projets de bâtiments d'élevage : poulailler à Marais, et aux Charpeneys, chèvrerie aux Péris (délocalisation de l'élevage actuellement situé dans un bâtiment en location aux Bérards), extension de l'étable « vaches laitières » aux Combes.
- Projet de hangar agricole de 4000 m2 aux Charpeneys, et de hangar à matériel et fourrages aux Combes.
- Deux projets d'habitations en construction neuve (une aux Combes pour l'arrivée sur l'exploitation d'un nouvel associé, une aux Champeys pour l'habitation d'un apiculteur déclaré sur Châteaudouble).
- 12 bâtiments agricoles pour réhabilitation ou transformation de bâtiments existants (changement de destination) ont été recensés auprès des agriculteurs pour des gîtes et logements en locatifs) : Quartiers des Charpeneys, des Péris, de Marais, de Coton, des Champeys, des Champoullons, des Bérards, de Lussaye. ils représentent un total de 17 à 18 logements potentiels par changement de destination.
- Plusieurs anciens bâtiments d'élevage hors sol sont désaffectés dans la plaine.

Les mutations probables répertoriées sur la cartes ci-dessus, font état de potentialités qui risquent de se dégager dans l'avenir, notamment des terres et des bâtiments par la cessation complète d'activités d'agriculteurs à la retraite qui ont conservé encore aujourd'hui une partie de leur outil de travail. Ancienne ferme au lieu-dit Bellon (route de Combovin), en succession avec bâti et terres attenantes. Le bâti est à l'abandon et évolue peu à peu vers l'état de ruine. Il pourrait constituer un potentiel pour l'installation d'un nouvel agriculteur.

En conclusion:

- Des exploitations « dynamiques », des structures agricoles « solides »
- Maintien du nombre d'exploitations professionnelles ayant leur siège d'exploitation à Châteaudouble, et part importante d'exploitants extérieurs,
- Des productions agricoles diversifiées mais essentiellement tournées vers la culture et l'élevage, des orientations vers des productions spécifiques (légumes, semences, productions « bio ») dans la plaine, une agriculture de « montagne » sur les reliefs (plateau du col des Limouches)
- Des sols de bonne valeur agronomique et en grande partie irrigués dans la plaine
- Des projets d'extension de l'irrigation qui vont renforcer la valeur agronomiques des terres agricoles dans la plaine
- Des espaces agricoles confrontés à la pression urbaine.
- Problématique des anciens bâtiments d'élevage désaffectés.



Les espaces à enjeux agricoles comprennent la plupart des terres agricoles situées dans la plaine. Ont été ciblés comme espaces à fort enjeu agricole :

- Les terres à bonne valeur agronomique et celles irriguées ou irrigables dans le cadre du projet,

- Les secteurs indispensables au maintien des exploitations agricoles existantes professionnelles : secteurs avec bâtiments d'exploitation, élevage en activité ou en projet,
- Les secteurs à potentialités de d'accueil ou de développement (ancienne fermes, bâtiments agricoles inutilisé, foncier agricole pouvant se « libérer»,
- Les espaces agricoles nécessaires au maintien d'une agriculture de « montagne ».

La préservation de ces espaces agricoles et des structures d'exploitation représente un enjeu important pour le maintien de l'activité et des emplois agricoles sur la commune.

L'extension et l'évolution des productions agricoles, ou même simplement le maintien de ces exploitations doivent être pris en considération dans le projet de révision du PLU, ce qui implique que le développement de l'urbanisation envisagé, soit compatible avec un fonctionnement pérenne et viable de ces exploitations.

L'activité agricole est fragilisée par le contexte économique difficile et les revenus agricoles sont souvent limités pour les exploitations de taille plus modeste. Ainsi plusieurs exploitants ont des projets d'extension pour développer ou diversifier leur activité (projets de bâtiment agricole), ou de création d'activités complémentaires : gites, vente à la ferme, pour améliorer leurs revenus agricoles...

Mais c'est aussi la forte pression urbaine qui s'exerce sur les espaces agricoles autour de l'agglomération valentinoise, notamment par rapport à la pression sur l'ancien bâti agricole (coût du foncier, coût du bâti)

Forte problématique des anciens bâtiments d'élevage désaffectés, qui nécessitent un traitement particulier de par la présence probable d'amiante dans leur structure.

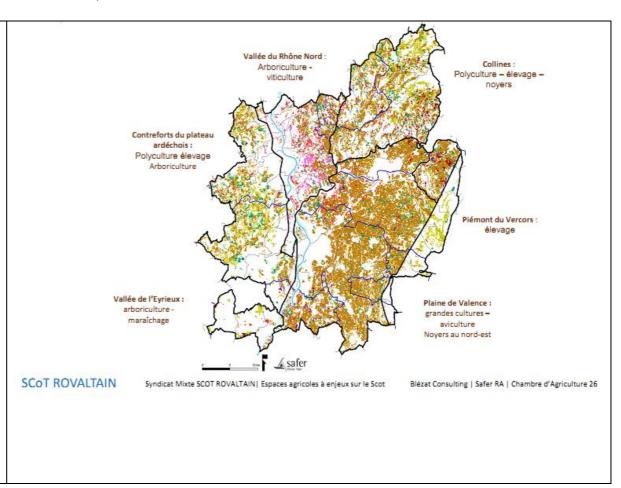
LE CONTEXTE DU SCOT ROVALTAIN DROME ARDECHE

IDENTIFICATION DES ESPACES AGRICOLES À ENJEUX SUR LE TERRITOIRE DU SCOT ROVALTAIN - DRÔME ARDÈCHE (Extrait Diagnostic Agricole Phase 1 : DIAGNOSTIC ET ENJEUX D'AVENIR Julie Seegers, Blézat Consulting, Yann Léger, SAFER RA, JM Costechareyre et C. Delay, Chambre d'Agriculture 26 - octobre 2011)

Six grandes unités de production agricole sur le territoire du Scot :

- 2- Vallée du Rhône Nord : arboriculture viticulture
- 3- Collines drômoises : polyculture élevage noyers
- 4- Contreforts du plateau ardéchois : polyculture
 élevage arboriculture,
- 5- Vallée de l'Eyrieux : arboriculture maraîchage
- 6- Plaine de Valence : grandes cultures aviculture – noyers au nord-est,
- 7- Piémont du Vercors : élevage.

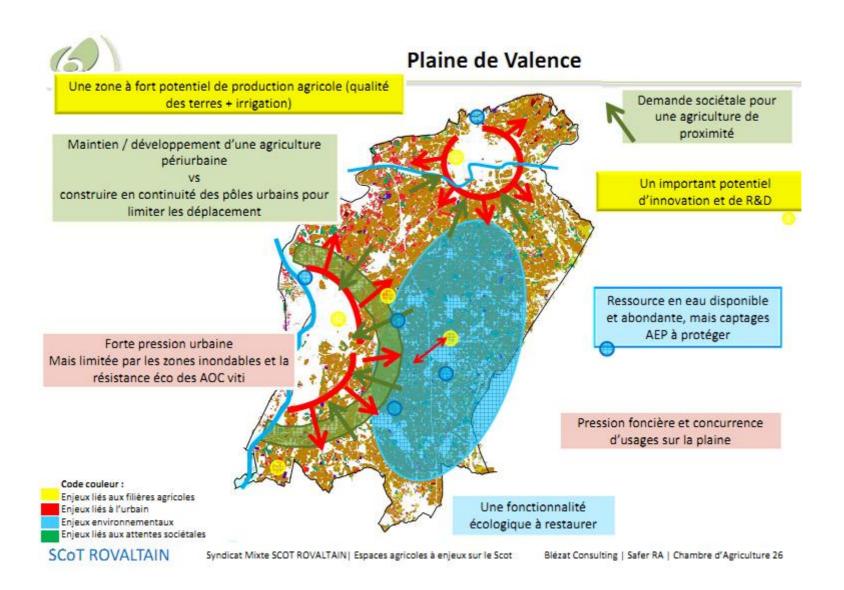
Le territoire de Châteaudouble se situe à cheval sur ces deux dernières unités.





Plaine de Valence

Atouts	Menaces
✓ Dynamisme et structuration des filières agricoles ✓ Fort potentiel agronomique : qualité des sols + irrigation très présente ✓ Adaptabilité des exploitations ✓ Demande sociétale pour une agriculture de qualité à proximité des pôles urbains ; important développement de l'AB	 Consommation foncière importante due au développement urbain Des difficultés de circulation localisées Conflits d'usages / concurrence des non agriculteurs pour l'acquisition foncière
 ✓ Prise de conscience de la nécessité de préserver le potentiel foncier agricole du territoire ✓ Présence de structures d'innovation et de formation /recherche ✓ Liaisons économiques et territoriales entre filières (grandes cultures/ élevage, notamment aviculture) 	x Des enjeux environnementaux (zones de captage et sensibilité des nappes notamment) qui peuvent nécessiter une modification des pratiques actuelles





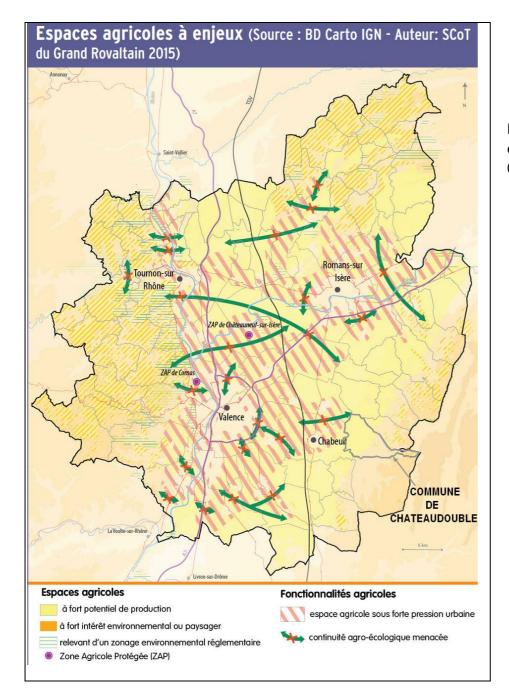
Piémont du Vercors

Atouts Menaces × Incertitudes sur le devenir ✓ Un rôle important et Des évolutions climatiques peu de la filière élevage bovin reconnu pour l'entretien du favorables en secteurs séchants. × Nécessaire globalement non irrigués cadre de vie, de la qualité complémentarité avec la environnementale et des plaine pour paysages l'approvisionnement en fourrage Des Incertitudes sur les fillères (élevage) Dépendance aux zones de plaine → Risque de déprise pour l'approvisionnement en fourrage

SCoT ROVALTAIN

Syndicat Mixte SCOT ROVALTAIN| Espaces agricoles à enjeux sur le Scot

Blézat Consulting | Safer RA | Chambre d'Agriculture 26

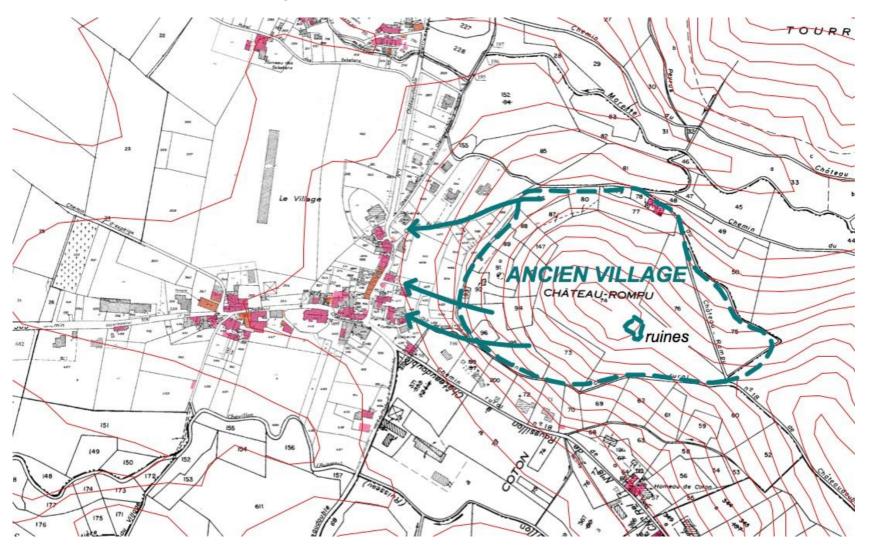


Dans le cadre du diagnostic du SCoT du Grand Rovaltain (schéma extrait du rapport de présentation du projet de SCOT arrêté le 15 / 09/ 2015), en matières d'enjeux agricoles :

- le secteur de la plaine apparait comme un espace agricole à fort potentiel de production,
- la partie « relief » (secteur col des Limouches), comme des espaces agricoles à fort intérêt environnemental ou paysager.

• Composantes générales du bâti et organisation urbaine

o L'évolution historique du village



Au XIVè siècle, le village s'installe au pied de la colline de « Château Rompu ».

Outre le cadastre napoléonien de 1812, la Commune dispose d'un cadastre de 1772. Les principaux hameaux: les Bérards, la Richardière, Champey, Coton y apparaissent déjà.



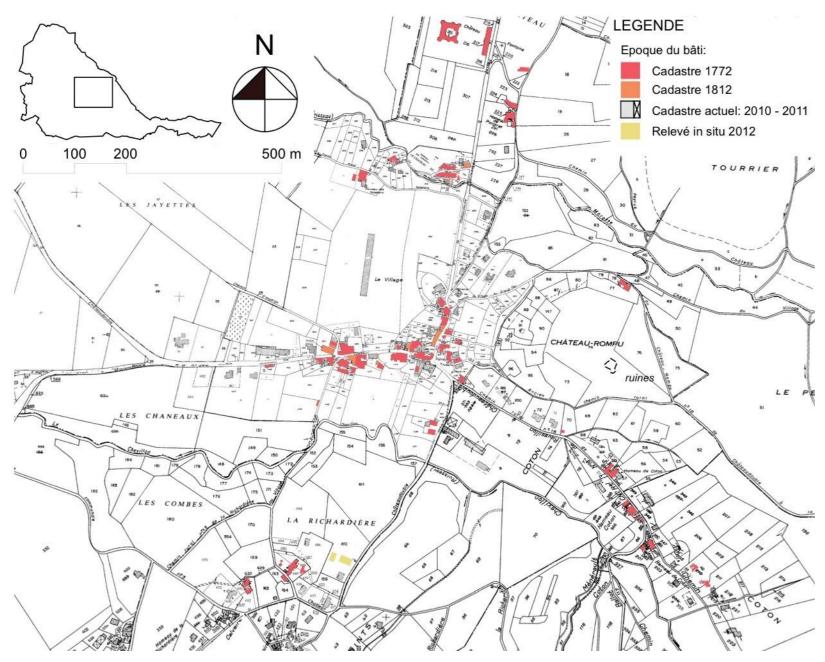
Assemblage d'extraits cadastraux de 1772.

Détail du village.

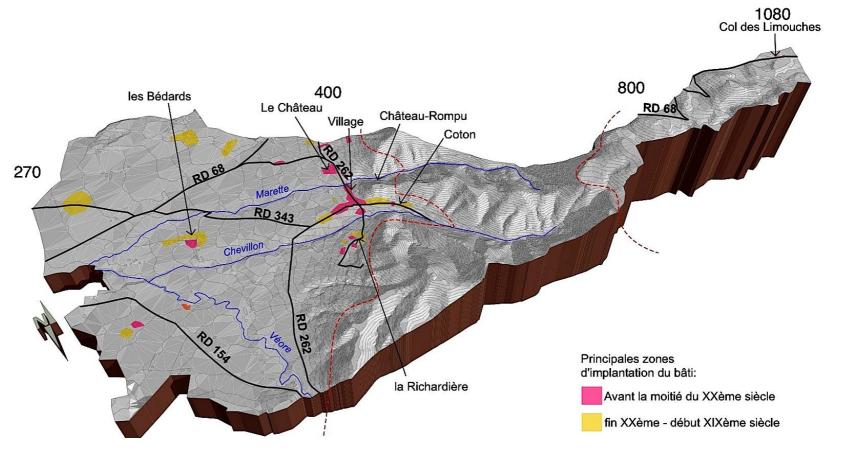
En 1772 et avant, les constructions n'étaient pas continues et s'éparpillaient le long de l'axe de communication.

- Au début du XIXème siècle, des "dents creuses" sont comblées et le village se densifie sensiblement. (voir carte page suivante)
- Dans le courant du XIXème et du XXème siècle, le bourg continue de se densifier. A la fin du XXème siècle, les constructions s'éparpillent vers l'ouest et vers le nord.

o L'évolution du bâti par superposition des cadastres.



o L'insertion du bâti dans la topographie



La commune est partagée en trois parties:

- La plaine qui remonte en "faux plat" vers l'est, à 300 m d'altitude moyenne,
- Les premiers contreforts du Vercors (les "Monts du Matin") érodés par les rivières Marette et le Chevillon qui ont façonné un relief complexe: entre 400 et 800 m, exempt de toute construction ;
- Passé la crête de Perfaucon à 800 m, le relief s'adoucit, jusqu'au col des Limouches à plus de 1000 m.

Historiquement, le bâti commence à s'implanter sur une ligne nord-sud, là où la plaine rencontre les premiers reliefs: il y a l'enjeu stratégique du contrôle de la plaine. (Château Rompu). Puis quelques maisons fortes en avant poste sont construites dans la plaine, mais à proximité des Monts du Matin (Saint Appolinaire, Panaret). Après la démolition de Château Rompu, à la fin des guerres de religion vers 1580, un nouveau château est construit à proximité en contrebas et à proximité des Monts du Matin, et le village se développe hors les murs. Il en va de même pour les fermes et les hameaux dans la plaine.

• Patrimoine et édifices remarquables LES ELEMENTS PATRIMONIAUX



Outre les monuments qui ne sont pas classés au titre des monuments historiques mais dont l'intérêt patrimonial est reconnu (l'église), il existe des éléments patrimoniaux plus discrets qu'il serait dommage de voir disparaître, ou défigurés, et qui méritent au moins une certaine attention.

1 – les ruines du "Château Rompu":



Les ruines de l'ancien château médiéval qui, curieusement, ne sont portées sur aucun cadastre (1772, 1812 et 2010) et qui a été repéré sur le fond cadastral ci-dessus grâce à une photo aérienne.





Outre l'église qu'il n'est pas nécessaire de repérer: les murs de soutènement, les escaliers d'accès au "socle" et l'esplanade de l'église constituent un élément patrimonial à repérer.

3 – Un ensemble de bâtiments anciens, en pierres apparentes, en contrebas de l'esplanade de l'église.



Une ancienne maison de village avec, probablement, ses dépendances.

4 – « L'embouchure » du chemin du Chevillon



Un chemin qui part de la rue principale et qui rejoint la berge du Chevillon, un environnement particulièrement agréable, par son patrimoine bâti et sa végétation.

5 – Le temple protestant



Edifié en 1808 et récemment rénové.

6 et 7 – Les venelles remontant vers le "village disparu"





8 - L' "Artillerie"





Une ancienne maison forte commandant l'entrée sud du village.

9 - La Richardière



Un bel ensemble d'architecture rurale.

10 – 11 Les Champeys

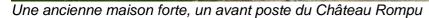






Le secteur le plus riche de la commune en patrimoine rural.





13 – La rue centrale du hameau des Bédards

14 – Les Péris





Propriété agricole avec maison d'habitation et annexe face à face.

ENTREES DE VILLAGE TOURRI entrée nord 200 m CHATEAU, ROMPU entrée ouest ruines entrée est LES CHANEAUX LES COMBES

Entrée ouest (photos 1 - 2 - 3 - 4)





Photo 1

C'est la principale entrée : celle qui relie Châteaudouble à Chabeuil. Les constructions réalisées récemment de part et l'autre de la route semblent marquer ce qui ressemble à une entrée, mais qui n'en n'est pas vraiment une.



Photo 2

Après la maison individuelle située à l'ouest, l'entrée du cimetière (qui doit logiquement marquer l'entrée ou la sortie d'un village) avec le tri sélectif au premier plan.



Après le cimetière, quelques bâtiments d'activité récents (dépôt de matériaux de construction et garage) logiquement implantés à cet endroit, puisque nous nous trouvons sur le principal axe de communication.

Photo 3



Photo 4

Enfin, la véritable entrée est marquée, 250 m après la première étape, par un immeuble de village R+2, probablement fin XIXème siècle. A partir de ce point particulier, le bâti se densifie, sa typologie s'homogénéise et nous entrons dans le "village-rue". La perspective de la de la rue est pratiquement axée sur la motte castrale.

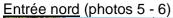




Photo 6

La deuxième entrée en termes de circulation. Passé l'entrée du château et le pont de Marelle, sur la route de Peyrus, on accède au village par une entrée plus simple et plus nette que par l'ouest. Cette entrée est très marquée par le végétal. On ne découvre le village qu'une fois passé l'écran végétal à l'est (à gauche).

Entre la rivière Marelle et le village, à droite de cette entrée nord se trouve un ancien bâtiment d'élevage de volaille désaffecté datant des années 1970 et dont la persistance pose problème (toiture en amiante-ciment) (photo 5)

Entrée sud (photos 7 - 8)





Photo 7 Photo 8

Une entrée tout à fait secondaire du point de vue de la circulation, mais qui présente la plus belle façade du village. La perception de la vue panoramique est perturbée par la présence de maisons individuelles réalisées ces derniers mois dont l'aménagement des abords côté nord (enrochement, terrasse) pose de gros problèmes de co-visibilité avec les éléments patrimoniaux du village.

Entrée est (photos 9)



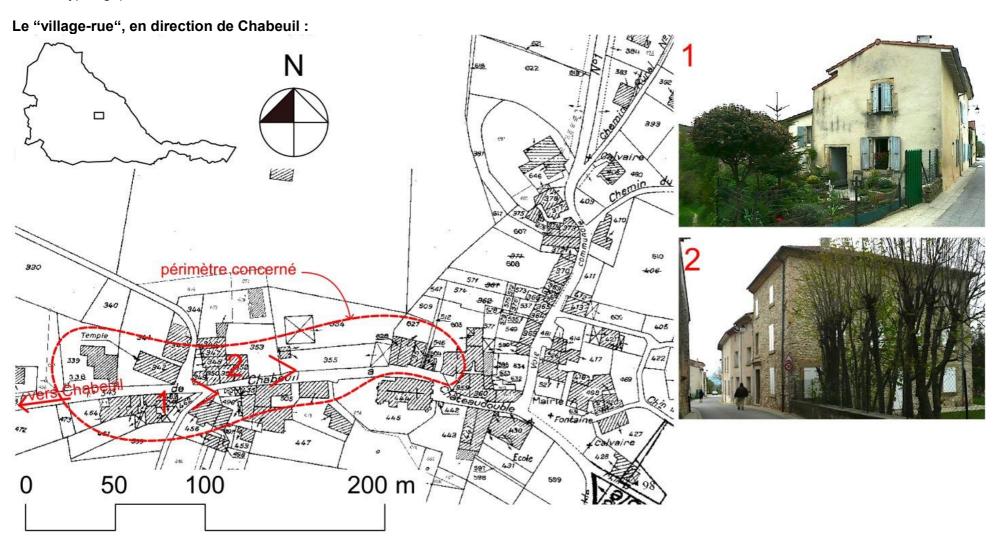
Photo 9

Il s'agit plutôt d'une sortie de village, puisque l'accès au hameau de Coton se termine en impasse. En revenant de Coton, niché dans la combe du Chevillon s'ouvre subitement la perspective sur le village avec sa nouvelle école au premier plan.

TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

Le village

La grande majorité des bâtiments à l'intérieur du village sont des petits immeubles d'habitation. L'étude typologique est donc limitée à l'habitat.



Il s'agit de maisons anciennes dont la plupart sont déjà portées au cadastre de 1772.

Photo 1 : les maisons situées au sud de la rue, sur la pente descendant au Chevillon:

- Nombre d'exemplaires :

une dizaine

- Période :

théoriquement XVIIème - XIXème siècle

- Hauteur, gagarit:

R+1 avec combles. Largeur des façades par maison : de 5 à 12 m.

- Implantation par rapport au terrain, relation à l'espace public :

les maisons suivent la pente descendant vers le sud. Certaines bénéficient ainsi d'un jardin et d'une façade exposée plein sud particulièrement agréable. Cependant, le parcellaire et complexe et n'avantage pas toutes les propriétas de façon équitable. Les maisons sont jointives par séquence de 2 à 4. Leur façade sur rue exposées au nord ne comportent pas beaucoup d'ouverture.

- Disposition des toitures :

Toitures à deux pans, rives sur rue. D'autres configurations sont observées (dans le cas de maisons suivant la directions obliques de chemins adjacents à la rue principale, le "chemin du Chevillon".)

Photo 2 : les maisons situées au côté nord de la rue :

- Nombre d'exemplaires :

un peu plus d'une dizaine

- Période :

théoriquement XVIIème - XIXème siècle

- Hauteur, gabarit:

R+1 avec combles, parfois R+2. Largeur des façades sur rue : 8 m environ.

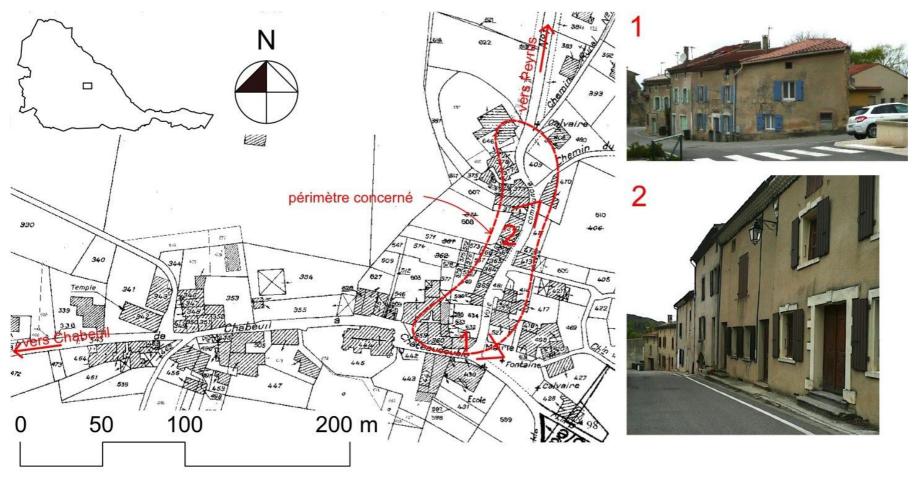
- Implantation par rapport au terrain, relation à l'espace public :

Les maisons s'implantent sur un terrain pratiquement plat. Leur façade sur rue, exposées au sud, est relativement ouverte. Les façades est et ouest peuvent donner sur des espaces publics qui articulent le village (la place du temple, la place du jeu de boules)

- Disposition des toitures :

Toitures à deux pans, rives sur rue. Parfois, toiture à quatre pans.

Le "village-rue", en direction de Peyrus :



Il s'agit de maisons anciennes : certaines existent déjà en 1772, d'autres ont été édifiées entre 1772 et 1812.

Photo 1 – 2:

- Nombre d'exemplaires :

une quinzaine

- Période :

théoriquement XVIIème - XIXème siècle

Hauteur, gabarit:

R+1 avec combles. Largeur des façades par maison : de 6 à 7 m.

-Implantation par rapport au terrain, relation à l'espace public :

Lorsque l'on vient de l'ouest, la rue remonte en tournant vers le nord : les maisons de villages mitoyennes se succèdent "en escalier"

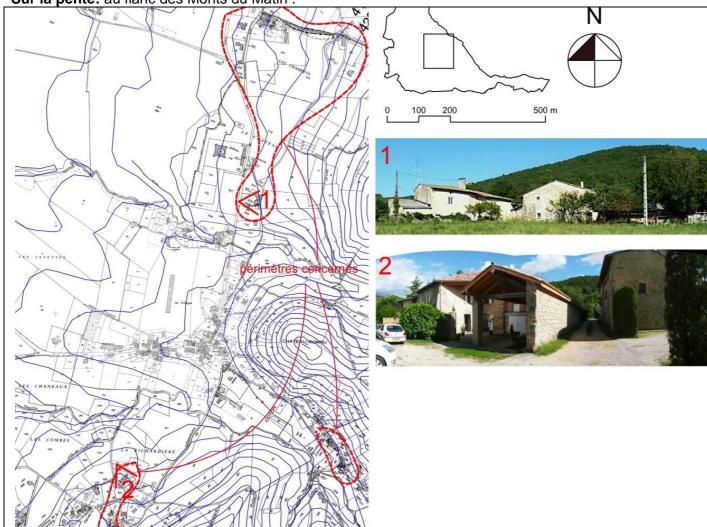
- Disposition des toitures :

Toitures à deux pans, rives sur rue. D'autres configurations sont observées : à l'endroit du virage du village-rue, la toiture doit couvrir une façade arrondie et présente un arêtier oblique.

Fermes et hameaux

La grande majorité des bâtiments sont des habitations d'exploitations agricoles, avec leurs annexes, attenantes ou disjointes (mais à proximité). Ces annexes sont toutes en relation avec l'habitation. La typologie concerne donc l'ensemble "habitation rurale avec annexes agricoles".

Sur la pente: au flanc des Monts du Matin :



Photos 1, 2

- Nombre d'exemplaires : à peine une dizaine
- Période :

Moyen-Age - XIXème siècle

- Hauteur, gagarit:

R+1 avec combles L'annexe agricole peut être en continuité avec l'habitation et aussi haute que la partie habitation.

L'ensemble est allongé, relativement compact (soit d'un seul tenant, soit en parties disjointes mais reliées par des murs) et peut mesurer une quarantaine de mètres de côté.

- Implantation par rapport au terrain, relation à l'espace public :

Le terrain est en pente, l'ensemble des constructions s'allonge le long d'une courbe de niveau sur une quarantaine de mètres. Hormis les murs de la ferme délimitant la cour intérieure, la propriété n'est pas clôturée.

Le terrain environnant n'est pas "taluté", les murs des bâtiments font office de soutènement.

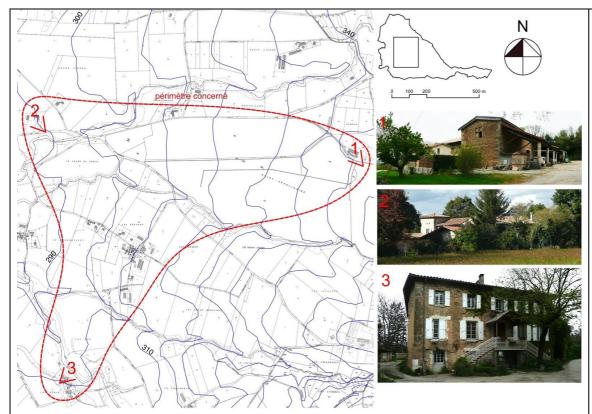
- Disposition des annexes agricoles :

Attenantes et disjointes (lorsque l'attenante ne suffit pas)

- Disposition des toitures :

Toitures à deux pans pour la partie habitation comme pour les annexes.

En plaine: à l'ouest de la commune.



Photos 1 - 2 : fermes d'origine médiévale

- Nombre d'exemplaires : à peine une dizaine
- Période : Moyen-Age XIXème siècle
- Hauteur, gagarit: R+1 avec combles,

L'annexe agricole peut être en continuité avec l'habitation et aussi haute que la partie habitation. L'ensemble est allongé, relativement compact (soit d'un seul tenant, soit en parties disjointes mais reliées par des murs) et peut mesurer une cinquantaine de mètres de côté.

- Implantation par rapport au terrain, relation à l'espace public :

Le terrain est plat, l'ensemble des constructions se positionne par rapport à la route : ni trop loin, ni trop près.

La ferme est ouverte, la propriété peut parfois être clôturée, en particulier à l'alignement de la route.

- Disposition des annexes agricoles :Attenantes et disjointes (lorsque l'attenante ne suffit pas)
- Disposition des toitures :

Toitures à deux pans pour la partie habitation comme pour les annexes. Le plus à l'ouest, à proximité de Chabeuil, on peut trouver des toitures à quatre pans qui chapeaute des "tours" R+2 affectées à l'habitation (les grands Liernes)

Photos 3 : fermes XIXème siècle

- Nombre d'exemplaires : Très peu, mais appartiennent à une typologie que l'on retrouve souvent dans l'environnement de Chabeuil sur d'autres communes.
- Période, expression architecturale : XIXème siècle : façades composées avec un axe de symétrie (escalier central, grand ouverture centrale, etc...)
- Hauteur, gagarit :R+2. L'annexe agricole est disjointe et peut être aussi haute que la partie habitation. L'ensemble est moins compact : l'habitation et l'annexe peuvent être de part et d'autre de la route. Les bâtiments peuvent mesurer 15 m de côté, par 10 de large.
- Implantation par rapport au terrain, relation à l'espace public :

Le terrain est plat, l'ensemble des constructions se positionne par rapport à la route.

La ferme est ouverte, la propriété peut parfois être clôturée, en particulier à l'alignement de la route.

- Disposition des annexes agricoles : disjointes.
- Disposition des toitures : Toitures à deux pans pour la partie habitation comme pour les annexes.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Les matériaux de construction

Jusqu'au début du XXème siècle, les principaux matériaux de construction sont :

- la pierre calcaire (le socle urgonien du Vercors et des Monts du Matin)
- Le tuf (ancienne carrière se trouvant entre le village et le Col des Limouches)
- La terre cuite : tuile canal ou mécanique en couverture.
- Le bois local pour la charpente et parfois le bardage (annexes agricoles).



Maçonnerie en pierre calcaire avec chaîne d'angle en tuf.

- Les enduits : simples et sans motifs, réalisés à la chaux aérienne, surface unie (ancien), ou "à pierres-vues" (récent, rénovation)





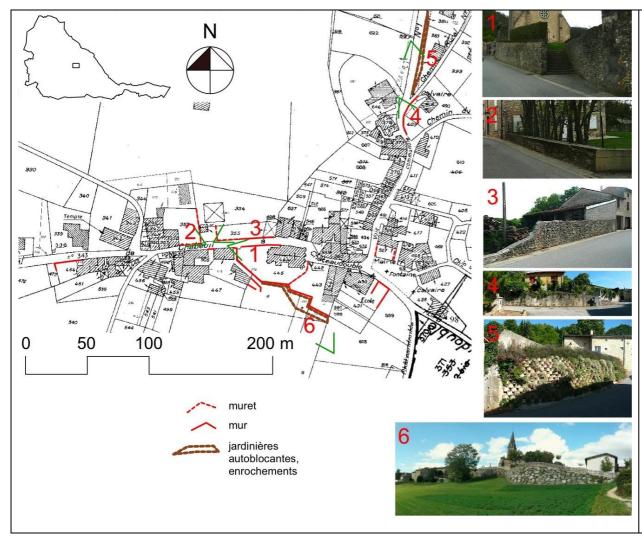
Les éléments architecturaux

- les encadrements d'ouverture

Les arcs plein cintre sont généralement réalisés en pierre calcaire. Les linteaux peuvent être en calcaire ou en tuf apparents. Les encadrements moulurés sont rares. En secteur rural, les arcs plein cintre, parfois en anse de panier se retrouvent fréquemment.



- Les murs et les murets



Les murs et les murets ont une double fonction:

- 1- pratique: retenir la terre lorsque le terrain est en pente (photos 1) et
- 2- urbaine: maintenir un alignement de rue lorsque le bâti est discontinu et marquer la limite de propriété, si possible en ne coupant pas la perspective (en se limitant sous la hauteur des yeux, 1 m par exemple) (photo 2). Hormis la fonction de délimiter une propriété, un muret à 50 cm de hauteur peut servir de banc et être même utilisé comme instrument de convivialité.

Dans la plupart des cas, ces murs et murets sont en pierre apparente, mais dans la partie nord-est du village, il en existe en béton banché.

Autres ouvrages de soutènement: les jardinières autoblocantes en béton préfabriqué et les enrochements.

- Les toitures et les passes-toits

Quelques génoises à 3 ou parfois 4 rangs dans le village, pas toujours bien mises en valeur (éviter l'enduit ou la peinture). Autrement, on trouve tout simplement des chevrons se terminant en "queue de vache".



En toiture, il n'y a pas d'unité de tuile: tantôt romane, tantôt mécanique, parfois des pans de toiture en fibro-ciment dans le secteur ancien.





- Ferronnerie et serrurerie

Très peu de balcons et donc de garde-corps en ferronnerie et quelques grilles surlignant parfois des murets de clôture.





Dans l'environnement de la place de la mairie, de nombreux exemples de serrurerie contemporaine: pergolas et garde-corps.







CONCLUSION:

Les entrées de village :

Entrée ouest :

Sans densifier la route de Chabeuil pour laisser "respirer" le cimetière, un aménagement urbain serait souhaitable, avec un alignement qui préfigure le front de rue du village un peu plus loin (muret, végétation arbustive, espace "déchetterie" aménagé ailleurs qu'à l'entrée du cimetière)

Entrée sud :

Une amorce d'aménagement touristique a été réalisée en contrebas et au sud de l'école. Le principal enjeu de cette entrée sud est effectivement paysager et touristique. Il serait intéressant de rendre la façade sud du village mieux perceptible et de prolonger le cheminement vers l'ouest, en suivant la berge du Chevillon, puis en remontant par le "chemin de Chevillon" pour revenir au village.

Environnement de l'entrée nord :

La persistance du bâtiment d'élevage de volaille est préoccupant pour le paysage et l'écologie: le délitement des tôles en amiante-ciment peuvent polluer les nappes phréatiques.

Le village :

L'intérieur du village est homogène et cohérent. Il existe un enjeu patrimonial dans le secteur de l'église. Les quelques points durs repérés sur la carte devraient facilement être résorbés.

Les fermes et les hameaux :

La Richardière :

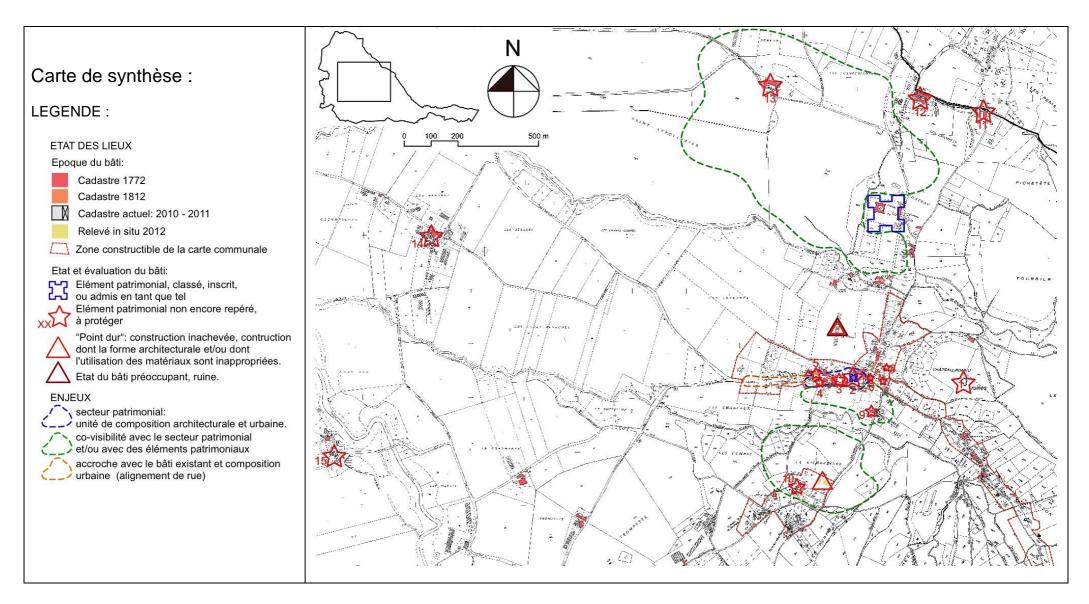
Le secteur constructible défini par la carte communale est maintenant saturé: il n'y a plus d'enjeux de constructions neuves, mais il y en reste sans doute un dans le traitement paysager des abords: il faudrait réfléchir au traitement des talus et des enrochements.

Coton:

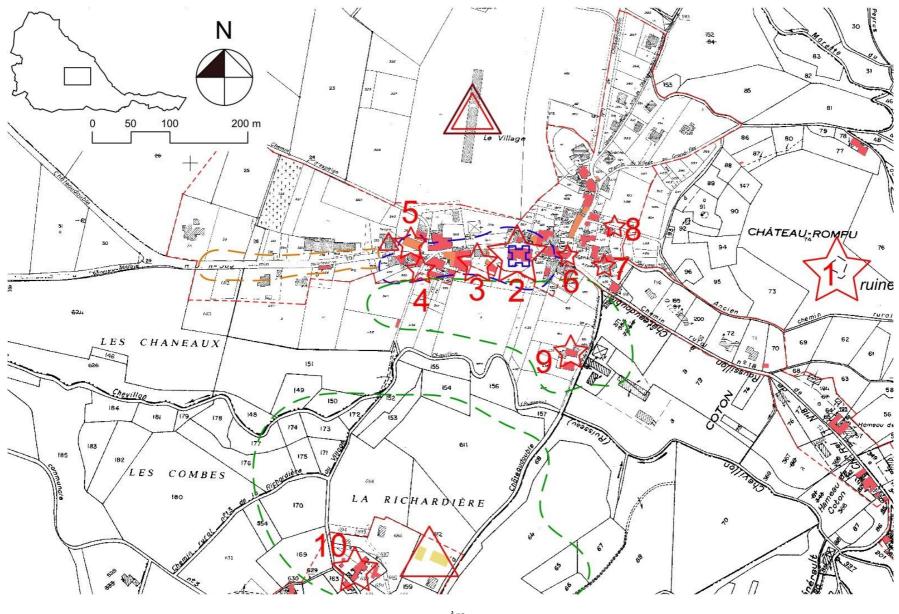
Au contraire du secteur de la Richardière, il n'y a pas d'enjeux de co-visibilité avec quelque élément patrimonial du village. De plus, il est pratiquement dans la continuité du village, et il est particulièrement bien exposé au soleil. Du point de vue paysager, on peut dire de ce secteur qu'il est plus "tolérant" pour les constructions neuves que ne l'est la Richardière. Cependant, la zone constructible de la carte communale est presque saturée. L'idée d'un agrandissement de ce secteur pourrait être intéressante, en essayant de proposer et de promouvoir une forme d'habitat un peu plus dense.

Autres fermes et hameaux:

Il existe des éléments patrimoniaux dans certains hameaux qui ne se trouvent pas en zone constructible de la carte communale. Dans l'ensemble, ces éléments sont bien traités, il suffit de continuer dans ce sens. D'autre part, des bâtiments agricoles anciens présentant un certain intérêt architectural pourraient être repérés en vue d'être réhabilités en habitations.



Détail du village et de son environnement immédiat :



FIN 1^{ère} PARTIE